

ERRATUM

COMPTES SOCIAUX 2008

Page 88 sur 120 du document PDF (page 86 du document imprimé), Compte de résultat :

Ligne « Autres produits exceptionnels » colonne « 31/12/2008 » : lire **10 130,0** au lieu de **1 013**, le total des produits exceptionnels de **10 202,8** étant correct.



→ *SOMMAIRE GÉNÉRAL*

02	Informations générales
06	Rapport de gestion comptes consolidés
18	États financiers consolidés au 31 décembre 2008
68	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
70	Rapport de gestion comptes sociaux
82	Comptes sociaux 2008
115	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels



→ **INFORMATIONS
GÉNÉRALES**

1.

Renseignements de caractère général concernant Réseau Ferré de France

1.1. Dénomination et siège social

Réseau Ferré de France – en abrégé RFF
Siège social: 92, avenue de France, 75648 Paris Cedex 13

1.2. Forme juridique, textes applicables, contrôleurs légaux

Réseau Ferré de France est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il a été créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire modifiée notamment par la loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006.

La loi précitée, les décrets n° 97-444, 97-445 et 97-446 du 5 mai 1997 modifiés fixent respectivement les missions et statuts de Réseau Ferré de France, le patrimoine initial de l'établissement public « Réseau Ferré de France » et les redevances d'utilisation du réseau ferré national.

En application de l'article 3 de la loi, Réseau Ferré de France est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général. Ses comptes sont certifiés par des commissaires aux comptes.

RFF est également soumis au contrôle économique, financier et technique de l'État. Les modalités de contrôle sont précisées par les articles 56 à 65 du titre 4 « Contrôle de l'État » du décret n° 97-444 du 5 mai 1997.

Ainsi, le contrôle administratif et technique est assuré par les services du ministre chargé des Transports.

Le contrôle économique et financier de l'État sur RFF est assuré par la Mission de contrôle économique et financier des transports pour le compte des ministres chargés de l'Économie et du Budget. La mission, en outre:

— Est chargée d'un rôle d'information et de conseil auprès de l'établissement public.

— Procède à la vérification des sommes que l'État et les autres collectivités publiques versent à l'établissement public.

— Veille au respect des procédures de mise en concurrence, de passation de marchés et vérifie leurs régularités.

1.3. Législation

La législation applicable à Réseau Ferré de France est la législation française et communautaire.

1.4. Date de constitution

En application de l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire, Réseau Ferré de France est créé à compter du 1^{er} janvier 1997.

1.5. Objet social

L'article de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 dispose que Réseau Ferré de France a pour objet, conformément aux principes du service public et dans le but de promouvoir le transport ferroviaire en France dans une logique de développement durable, l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national.

Compte tenu des impératifs de sécurité et de continuité du service public, la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité de ce réseau sont assurés par la SNCF pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par RFF, qui la rémunère à cet effet.

Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise les modalités d'exercice des missions de Réseau Ferré de France ainsi que les modalités selon lesquelles RFF exerce la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le réseau ferré national (article 3).

Il indique également que:

— RFF soumet chaque année au gouvernement un programme d'investissements et les modalités de son financement (article 4).

— RFF exerce lui-même sa maîtrise d'ouvrage ou confie à la SNCF des mandats de maîtrise d'ouvrage pouvant porter sur des ensembles d'opérations (article 6); afin d'assurer la sécurité des personnes, RFF confie à la SNCF une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réseau en exploitation.





— RFF définit les objectifs et principes de gestion relatifs au fonctionnement et à l'entretien des installations techniques et de sécurité sur le réseau ferré national, ainsi que ceux relatifs à la gestion du trafic et des circulations sur ce réseau (articles 7 et 11).

— RFF met à la disposition de la SNCF l'ensemble des installations et équipements nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées (article 12).

— Le réseau ferré national est utilisé par la SNCF pour l'exploitation des services de transports ferroviaires (article 13).

— RFF assure la gestion du domaine qui lui est apporté en pleine propriété (article 17).

De plus, le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 modifié notamment par le décret n° 2006-1534 du 6 novembre 2006 charge Réseau Ferré de France de répartir les capacités d'infrastructures de réseau ferré national et de veiller à ce que toute entreprise ferroviaire satisfaisant aux conditions réglementaires ait accès sans discrimination au réseau ferré national.

1.6. Registre du commerce et numéro d'inscription

PARIS B 412 280 737.

1.7. Les documents sociaux peuvent être consultés au siège social

1.8. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.9. Répartition statutaire des bénéfices

Cf. chapitre 2 ci-après.

1.10. Assemblée

Établissement public national, Réseau Ferré de France est administré, selon les dispositions de la loi n° 83-675 relative à la démocratisation du secteur public, par un conseil d'administration qui se réunit en séance ordinaire au moins quatre fois par an et qui est présidé par un président désigné parmi les membres du conseil.

Le conseil d'administration délibère sur les affaires relatives à l'objet de l'établissement (articles 31 et 34 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997).

Il est constitué conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 rappelée ci-dessus. Il comprend ainsi dix-huit membres dont sept représentants de l'État et six représentants des salariés.

1.11. Responsables du contrôle des comptes

En application de l'article 3 de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire, RFF est soumis, en matière de gestion financière et comptable, aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général.

Établissement public industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997, RFF est placé sous le contrôle de la mission de contrôle économique et financier des transports placée sous l'autorité directe du ministre de l'Économie. La Cour des comptes est compétente pour juger les comptes de RFF.

L'établissement entre également dans le champ des investigations de l'inspection générale des Finances.

Les commissaires aux comptes de Réseau Ferré de France sont les cabinets KPMG et PricewaterhouseCoopers. Leur nomination a fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 13 mai 2003 pris après avis conformes du président de la Commission des opérations de Bourse et du président de la Commission nationale d'inscription des commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984.

Le mandat de ces deux cabinets arrivant à échéance en 2009 après l'assemblée générale validant les comptes de 2008, la procédure de nomination du nouveau collègue est en cours.

1.12. Responsable de l'information

Hubert du MESNIL

Président de Réseau Ferré de France

2.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Établissement public industriel et commercial, Réseau Ferré de France n'a pas de capital au sens juridique du terme. En termes comptables, au moment de sa constitution, il disposait de 0,86 Md€ de fonds propres; cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif.

L'État a accru ce capital initial par apports complémentaires chaque année depuis la création de RFF et ce jusqu'en 2002.

À la date du 31 décembre 2008, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 Md€.

Les capitaux propres s'élèvent à cette même date à 8,6 Md€, y compris le résultat de l'exercice 2008 et les subventions nettes.



→ ***RAPPORT DE GESTION
COMPTES CONSOLIDÉS***

Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2008

L'exercice 2008 se caractérise par un résultat net de **+ 11 849 M€**, comprenant un résultat non courant de **+ 9 207,2 M€** et un produit d'impôt de **+ 3 811 M€**, contre un résultat net de **(771) M€** pour l'exercice 2007.

Le résultat non courant 2008 est la conséquence sur la valeur des actifs de l'UGT infrastructure du nouveau modèle économique de RFF concrétisé par la signature du contrat de performance État - RFF.

En effet, le nouveau modèle économique de RFF intègre les effets positifs, d'une part, de la réforme de la tarification des péages RFF et, d'autre part, de la réforme des subventions versées par l'État à RFF.

Ces évolutions se traduisent par une forte augmentation de la valeur recouvrable des actifs d'infrastructure de RFF

qui conduit à reprendre en résultat non courant l'intégralité de la dépréciation de ces actifs constatée sur l'exercice 2005 lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Ce nouveau modèle économique permet également à l'Établissement de disposer d'une visibilité sur ses résultats futurs dorénavant bénéficiaires. En conséquence, l'Établissement a valorisé son solde d'impôt différé actif net, correspondant essentiellement au solde de son report fiscal déficitaire. Le montant total de la créance comptabilisée est de 3 890,9 M€ dont 3 811,0 M€ en contrepartie du résultat.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 967,3 M€** pour l'exercice 2008, contre **2 468,3 M€** pour l'ensemble de l'année 2007.

Les capitaux propres restent négatifs à hauteur de **(1 532,7) M€** au 31 décembre 2008.

Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice s'améliore.

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2008 est de 11 849 M€, contre une perte de 771 M€ au 31 décembre 2007.

Le résultat opérationnel progresse de 8 952 M€ par rapport à 2007 (de - 141,9 M€ à + 8 810,1 M€), du fait de l'augmentation de 9 341,4 M€ du résultat non courant (de - 134,2 M€ à + 9 207,2 M€).

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat opérationnel courant	(397,1)	(7,7)
Charges et produits non courants	9 207,2	(134,2)
Résultat financier	(772,0)	(629,1)
Impôts sur les bénéfices	3 811,0	-
RÉSULTAT NET	11 849,0	(771,0)

Le résultat opérationnel courant se détériore de 389,4 M€ par rapport à 2007 et atteint (397,1) M€, en raison, principalement, d'une part de l'augmentation du coût de la gestion déléguée, d'autre part de la constitution de provisions et enfin de l'augmentation de la charge d'amortissement en lien avec la reprise de dépréciation.

Les autres charges et produits non courants s'élèvent à + 9 207,2 M€. Ils comprennent uniquement l'effet de la reprise de dépréciation des actifs d'infrastructure.





Le résultat financier à (772) M€ se dégrade par rapport au 31 décembre 2007 de 142,9 M€ en raison d'un accroissement de la dette nette en volume, et de l'augmentation du coût de la dette en moyenne de 6 points de base sur 2008.

1.1. Évolution du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Redevances réseau	2 986,5	2 729,7	256,8
Produits hors trafic	63,9	64,8	(1,0)
Autres produits	48,2	53,3	(5,1)
Subvention d'exploitation	716,6	931,1	(214,5)
Rémunération de la gestion déléguée	(2 950,4)	(2 863,4)	(87,0)
Autres charges de réseau	(152,5)	(145,0)	(7,5)
Impôts et taxes	(43,2)	(41,7)	(1,5)
Autres charges opérationnelles	(203,8)	(258,6)	54,8
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs	(844,7)	(642,0)	(202,7)
Dotations aux provisions clients, y compris provisions PHT (nettes de reprises)	(14,0)	(0,8)	(13,2)
Reprises de subventions d'investissement	256,2	216,7	39,5
Autres produits courants	72,9	90,3	(17,5)
Autres charges courantes	(332,7)	(142,2)	(190,5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(397,1)	(7,7)	(389,4)
Produits non courants	10 130,0	29,7	10 100,3
Charges non courantes	(922,8)	(163,9)	(758,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8 810,1	(141,9)	8 952,0

1.1.1. Les redevances d'infrastructures

— Les péages s'élèvent à 2 675,8 M€ et sont en hausse de 227,3 M€, soit 9,3 % par rapport à 2007.

Leur variation s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Droit d'accès (DA)	100,8	93,6	7,2
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 631,0	1 485,1	145,9
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	440,3	424,8	15,5
Droit de circulation (DC)	503,7	445,0	58,7
Total redevances d'infrastructures	2 675,8	2 448,5	227,3

L'accroissement des redevances est principalement dû, pour l'ensemble des droits, à l'augmentation des barèmes (+ 175,5 M€), en particulier pour les catégories tarifaires N (réseau LGV), B et C (respectivement lignes périurbaines à trafic moyen et grandes lignes interurbaines à fort trafic) et pour le droit de circulation (DC) aux évolutions des droits des activités voyageurs national et fret.

La mise en service commerciale de la LGV EST Européenne en juin 2007 s'est traduite par une augmentation de l'activité sur la partie du territoire desservi. L'effet volume (+ 51,8 M€) s'explique principalement par la prise en compte d'une année complète de mise en service de la LGV EE et par le développement des activités régionales de voyageurs.

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

(en millions de trains-kilomètres)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Trains à grande vitesse	133,6	122,6	11,0
TRN + TIR	53,5	57,7	(4,2)
Trains express régionaux	172,4	163,2	9,2
Desserte Île-de-France DIF	59,5	57,4	2,1
Fret	99,6	107,2	(7,6)
Divers	15,3	17,6	(2,3)
Sous-total SNCF	533,9	525,8	8,1
Nouvelles entreprises ferroviaires	7,4	3,7	3,7
Total	541,3	529,5	11,8

Les circulations sont en hausse par rapport à 2007 de 2,2% (+ 11,8 M de trains-km), la hausse de circulation de la SNCF de 1,5% (+ 8,1 M de trains-km) s'ajoute à la progression des nouvelles entreprises ferroviaires de 100% (+ 3,7 M de trains-km).

L'activité voyageurs a crû de 4,5% (+ 18,1 M de trains-km). Les activités TGV (+ 8,9%), TER (+ 5,6%) et Transilien (+ 3,6%) sont en hausse, alors que l'activité Corail et Corail intercités (- 7,3%) a vu son activité se réduire.

L'activité Fret a baissé de 3,5% (- 3,9 M de trains-km), Fret SNCF ayant reflué de 7,1%, alors que l'activité des nouvelles entreprises ferroviaires a doublé.

Le ratio circulations/réervations exprimé en trains-km/sillons-km ressort à 90,3% (il était de 90,5% en 2007).

L'augmentation des redevances d'infrastructure est en majeure partie neutralisée par la diminution de la Contribution aux charges d'infrastructures (CCI) versée par l'État. En effet, à 658,2 M€ pour 2008, la CCI baisse de 169,8 M€ par rapport à 2007.

En définitive, le total des postes redevances d'infrastructure 2008 et contribution aux charges d'infrastructure est en hausse de 57,5 M€, soit + 1,8%.

— La RCE : les redevances complémentaires d'électricité, qui rémunèrent la mise à disposition des caténaires pour les utilisateurs du réseau, s'élèvent à 92,9 M€, montant quasi équivalent à celui de 2007.

— La RCTE : en vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet joule. EDF Entreprise en tant que « responsable d'équilibre » assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre. Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie

consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 152,5 M€ au 31 décembre 2008, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€. Ces charges sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leur trafic sous forme de la RCTE. Le montant refacturé au titre de l'exercice 2008 s'élève à 154,2 M€.

— Les prestations complémentaires : elles s'élèvent à 63,5 M€, en hausse de 18,5 M€, soit + 41,1% par rapport à 2007. Cette augmentation est due principalement à la hausse du barème relatif à l'accès aux gares de triage et à leur fonctionnement et, dans une moindre mesure, aux nouvelles prestations complémentaires pour l'accès des trains Fret à la section Motteville-Montérolier-Buchy.

1.1.2. Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2008 est de 63,9 M€, à comparer à 64,8 M€ comptabilisé en 2007.

Le montant des produits 2008 inclut un montant d'avoirs de 7,6 M€ intégralement neutralisé en résultat par la reprise des provisions correspondantes.

Par ailleurs, le litige avec la SNCF portant sur les gares communes a été résolu en 2008. Il a conduit à l'émission d'un avoir de 4,2 M€ partiellement compensé par une reprise de provision de 1,8 M€.

Après retraitement de ces régularisations, les produits 2008 ressortent à 75,7 M€, contre 71,5 M€ (après retraitement également des avoirs établis et produits constatés d'avance en 2007), soit en augmentation de 5%.

À compter de 2008, les produits hors trafic sont répartis en cinq grandes catégories : ferroviaire (14,5%), foncier et immobilier (58%), télécommunications (21%), réseaux (3%) et autorisations diverses (3,5%).





Les produits « télécommunications » 2008 représentent 16,3 M€, à comparer à 14,8 M€ en 2007 (hors régularisation de 3,9 M€ de produits constatés d'avance effectuée en 2007).

À noter que la catégorie ferroviaire comprend le produit lié à l'occupation du domaine de RFF par la SNCF EF, facturé pour un montant annuel de 3,1 M€ à partir de 2008.

1.1.3. Les autres produits

1.1.3.1. Les embranchements particuliers

Depuis le 1^{er} janvier 2007, RFF a repris la pleine gestion des produits d'installations terminales embranchées (ITE). RFF a comptabilisé en 2008 un montant de 9,1 M€ au titre des produits générés par les ITE mises en place à la demande des industriels, comprenant un montant de – 2,6 M€ de régularisation au titre des exercices antérieurs.

1.1.3.2. Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou d'investissement.

Il s'élève à 34,1 M€ pour l'exercice 2008, contre 34,2 M€ en 2007.

1.1.4. Rémunération de la gestion déléguée

1.1.4.1. La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010 signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle 2008 à 2 732,9 M€.

À cette base annuelle 2008, il convient d'ajouter divers ajustements, notamment un impact de réindexation de 50 M€, le bonus lié aux objectifs 2008, la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGÉ en Île-de-France pour un montant global de 17,9 M€. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour 9 M€.

Le montant total comptabilisé en 2008 est de 2 809,8 M€, contre 2 718,0 M€ en 2007 (dont – 3,9 M€ de régularisations sur exercices antérieurs).

Les actes de malveillance par des tiers identifiés ou non, les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent au total à 25,5 M€, en diminution de 2,7 M€ par rapport à 2007.

Des recours ont été initiés lorsque les dommages ont été causés par des tiers identifiés afin d'obtenir une réparation financière. Le faible avancement de ces dossiers n'a pas permis de comptabiliser, au 31 décembre 2008, des produits à recevoir des assurances.

La gestion des quais déléguée à la SNCF fait l'objet d'une convention distincte. Le montant comptabilisé au 31 décembre 2008 est de 46 M€ (dont 2,5 M€ de régularisation au titre des exercices antérieurs).

1.1.4.2. La gestion du patrimoine

À compter de 2007, les missions de gestion du patrimoine, antérieurement confiées à la SNCF, ont été réparties entre la SNCF d'une part, et Adyal et Nexity d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

De plus, des missions nouvelles ont été confiées aux nouveaux gestionnaires : assistance à RFF pour sa responsabilité de propriétaire et gestion de l'occupation par la SNCF ; cette nouvelle organisation permet à RFF de maîtriser son système d'information et la mise à jour des données d'inventaire (assurées par le groupement Adyal-IBM).

Les relations contractuelles avec la SNCF s'articulent désormais entre deux conventions : une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF et une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par le GID, incluses de 1999 à 2006 dans la Convention de Gestion du Patrimoine conclue entre RFF et la SNCF.

Dans les comptes de l'exercice 2008, RFF a comptabilisé au titre de la convention de prestation de services un montant de 42,1 M€. Le montant comptabilisé au titre de la convention financière est de 14,9 M€.

La gestion du patrimoine par les nouveaux mandataires Adyal, Nexity et Adyal-IBM fait l'objet de conventions distinctes. Les montants comptabilisés au titre de l'année 2008 sont respectivement de 11,2 M€ pour Adyal, Nexity et de 0,9 M€ pour le groupement Adyal-IBM.

Enfin, 3,9 M€ de régularisations sur les charges estimées sur les exercices antérieurs ont été comptabilisés.

1.1.5. Autres charges de réseau : électricité

Au cours de l'exercice 2008, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 152,5 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire pour le transport de l'électricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 154,2 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25% de la RCTE). Le montant de 0,5 M€ de la CSPE a également été répercuté aux utilisateurs.

1.1.6. Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte et refacturée par la SNCF ainsi que les autres impôts et taxes directement payés par RFF, pour un montant global de 43,2 M€.

1.1.7. Les autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Frais d'études nets de production immobilisée	(44,8)	(52,2)	7,4
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(9,6)	(56,1)	46,5
Autres achats externes nets de production immobilisée	(82,4)	(92,8)	10,4
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(67,0)	(57,5)	(9,5)
Total	(203,8)	(258,6)	54,8

La diminution par rapport à 2007 des charges de travaux résulte essentiellement de la régularisation en 2007 en charges des dépenses sur projets PPP comptabilisés antérieurement à l'actif pour un montant total de 57,6 M€. Il est rappelé que cette régularisation avait été compensée en 2007 à hauteur de 47,5 M€ par la reprise symétrique des subventions d'investissement correspondantes dans le résultat courant 2007.

1.1.7.1. Les dépenses d'études

Les dépenses d'études et d'assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) peuvent s'analyser selon les axes opérationnels suivants:

(en millions d'euros)	31/12/2008
Extension réseau LGV	(5,7)
Développement du réseau classique	(14,4)
Autres études et expertises	(23,7)
Régularisation des études sur exercices antérieurs	(1,0)
Total année 2008	(44,8)
Total année 2007	(52,2)

Ces frais d'études comprennent les seules dépenses enregistrées en charges, à l'exclusion des dépenses inscrites à l'actif (immobilisations), dont le montant s'élève à 44,8 M€.

1.1.7.2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 67,0 M€, contre 57,5 M€ pour la même période en 2007, soit une augmentation de 16,5%.

L'effectif est en croissance. Il est de 939 agents présents au 31 décembre 2008, contre 843 agents en 2007, soit une augmentation de 11,4% sur un an.

à hauteur de 7,6 M€, contre 13,1 M€ en 2007.

Les autres charges externes sont un montant net après déduction des dépenses incorporées directement au coût de production des immobilisations.

1.1.7.3. Les autres achats externes

Les autres charges externes s'élèvent à 82,4 M€ au 31 décembre 2008, contre 92,8 M€ au 31 décembre 2007. Elles comprennent notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 9,6 M€, contre 18,4 M€ pour la même période en 2007, des frais de démolition et de dépollution

Ce montant tient compte également des Changes de provisions pour dépollution comptabilisées sur la période concernant deux programmes de désamiantage des actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.





— Le premier programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier a fait l'objet d'une provision initiale de 5,7 M€ pour deux tranches du programme, l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiante) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage. Le montant global de cette provision est de 9,2 M€ au 31 décembre 2008 incluant le coût des travaux de désamiantage du site Gare des Gobelins.

— Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 0,3 M€ en 2008. Soit une provision cumulée au 31 décembre 2008 de 14,2 M€.

Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,2 M€ au titre de l'exercice 2008 (soit 8,1 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 6,1 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17 M€. Cette provision a été reprise à hauteur de 2,7 M€ au titre de l'exercice 2008, (soit 5,6 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux charges engagées et comptabilisées. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 11,4 M€.

1.1.8. Les dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs

Les dotations aux **amortissements** s'élèvent à **844,7 M€**, contre 642,0 M€ en 2007. L'effet sur la charge d'amortissement de la reprise de dépréciation est estimé à une dotation complémentaire de 150 M€ au titre du second semestre 2008.

Dépréciation des projets en cours

Depuis 2004, l'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant-projet ou post-avant-projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2008, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 24,8 M€, parallèlement à une reprise de 9,1 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 24,4 M€. Elle concerne 245 projets et couvre uniquement la part des dépenses financées sur fonds propres RFF.

Dépréciation des projets en service: cf. § 2.1.3.

1.1.9. Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 256,2 M€. Ce chiffre inclut les subventions de renouvellement et de mise aux normes reprises à hauteur de 75,0 M€.

1.1.10. Les autres charges et produits courants

Les autres produits courants s'élèvent à 72,9 M€ sur 2008 comparés à 90,3 M€ pour la même période 2007. Les autres charges courantes sont de 332,7 M€ en 2008 par rapport à 142,2 M€ en 2007.

Les autres charges et produits courants comprennent principalement l'effet des Changes de provisions consécutives à l'évolution des risques estimés sur certains litiges.

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2008 concernent notamment l'opération d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche. Des analyses ont en effet été menées de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur cette opération d'aménagement. La fin de la première phase de cette opération est prévue vers 2021. Sur la base de ce résultat, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée à travers la comptabilisation d'une provision.

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2008 traduisent également le résultat des derniers arbitrages rendus par les Tutelles concernant les litiges résiduels relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF. L'impact sur le résultat 2008 est une Change de provision de 17,1 M€ qui comprend principalement une dotation de 20,5 M€ relative à un dédommagement de la SNCF au titre des dépenses d'investissement faites par la SNCF sur ces actifs dont la propriété a finalement été attribuée à RFF. Les modalités pratiques de règlement du solde net en trésorerie de ces litiges, soit 58,7 M€ en faveur de RFF, restent à définir, notamment quant aux intérêts à appliquer aux différents constituants de cette somme.

Les autres produits courants comprennent les produits des cessions, qui s'élèvent à 60,9 M€ en 2008. Ils génèrent une plus-value de 30,8 M€, contre 67,9 M€ en 2007 (dont un montant de 52,4 M€ de plus-value de cession rétrocédée par la Sovafim au titre des plus-values réalisées en 2007 sur les actifs transférés par RFF en 2006).

1.1.11. Les autres charges et produits non courants

Ils correspondent uniquement aux impacts de la reprise de dépréciation des actifs d'infrastructure.

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur a conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs Infrastructure en date du 31 décembre 2008. Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'Établissement en lien avec l'élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF qui prendra effet à compter de l'exercice 2009.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation, précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, la reprise de la dépréciation existante se traduit, d'une part, par la comptabilisation d'un amortissement complémentaire réestimé à 922,8 M€ et, d'autre part, par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 10 130 M€, d'où un impact sur le résultat de + 9 207,2 M€.

1.2. Résultat financier

(en millions d'euros)

Évolution du résultat financier	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Subvention de désendettement	686,2	693,5	(7,3)
Coût de l'endettement financier net	(1 470,7)	(1 335,6)	(135,1)
Autres produits financiers	52,1	28,0	24,1
Autres charges financières	(39,6)	(15,0)	(24,6)
Résultat financier	(772,0)	(629,1)	(142,9)

Le résultat financier s'établit à **(772,0) M€**, contre **(629,1) M€** sur la même période en 2007, soit une dégradation de 142,9 M€.

1.2.1. Le coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se détériore de **135,1 M€ à (1 470,7) M€**, contre (1 335,6) M€ pour la même période de 2007.

Cette dégradation s'explique, d'une part, par une augmentation de la dette nette en volume et, d'autre part, par un effet taux défavorable dans un contexte de marché plus difficile. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 5,11 %, contre 5,05 % l'année précédente.

À titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor 3 mois s'élève en 2008 à 4,64 %, contre 4,28 % en 2007.

Le coût de l'endettement financier net comprend les charges inhérentes à la dette (1 535,2) M€, y compris les résultats sur instruments dérivés (127,1) M€, diminuées des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (64,4) M€.

1.2.2. Autres charges et produits financiers

Les autres charges et produits financiers comprennent, d'une part, les intérêts sur comptes courants et, d'autre part, des intérêts moratoires facturés par les fournisseurs ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF lors des retards de versement par ses clients.

2. Bilan

2.1. Immobilisations

2.1.1. Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements est en hausse de 499 M€, soit 20%. Il s'élève à **2 967,3 M€**, contre 2 468,3 M€ pour la même période en 2007.

— La part réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 047,9 M€ pour l'année 2008, contre 1 840,1 M€ en 2007, soit une augmentation de 11,3%.

— La production directe de RFF atteint 910,1 M€ au 31 décembre 2008 (dont 568 M€ pour la LGV Rhin-Rhône), contre 621,3 M€ pour la même période en 2007, en augmentation de 46,5%.

— Des acquisitions directes d'actifs (terrains, bâtiments) non liées à des projets d'infrastructure ferroviaire en cours ont été réalisées pour un montant de 5,6 M€, dont 3,8 M€ de panneaux publicitaires.

L'augmentation de ces dépenses concerne principalement le projet Rhin-Rhône, dont les dépenses ont augmenté de 240 M€, ainsi que les projets de renouvellement, dont les dépenses ont augmenté de 150 M€.





2.1.2. Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées dans les comptes s'élèvent à 167 M€, à comparer à 4 684,8 M€ pour la même période de 2007, qui concernaient essentiellement la mise en service partielle de la LGV Est pour 3 822,5 M€.

2.1.3. Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine : RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure : le modèle de calcul de la valeur actuelle nette des actifs d'infrastructure a été mis à jour pour s'adapter à l'évolution du modèle économique de RFF. Le calcul de la valeur actuelle nette fait dorénavant ressortir un montant très supérieur à la valeur nette comptable correspondante.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs de 10 130 M€ précédemment comptabilisé a été intégralement repris en résultat. Parallèlement, une dotation aux amortissements complémentaire réestimée à 922,8 M€ a été comptabilisée au titre du rattrapage des dotations antérieurement calculées sur une base nette de dépréciation.

2.2. Subventions d'investissement

Les subventions figurant en passif non courant s'élèvent à 13 692,1 M€, contre 11 844,3 M€ au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 1 847,8 M€ (+ 15,6%).

2.3. Dette nette

La dette nette présentée tient compte de l'ensemble des instruments financiers reconnus au bilan en application du référentiel IFRS.

2.3.1. L'endettement financier net

Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides et comprend la juste valeur des dérivés. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale inférieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dette financière	5 022,8	24 249,0	29 271,8	4 711,2	23 740,9	28 452,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 890,8)	—	(1 890,8)	(1 294,3)	—	(1 294,3)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés	3 132,1	24 249,0	27 381,1	3 416,9	23 740,9	27 157,8
Dérivés actif affectés à la dette	(66,0)	(275,3)	(341,3)	(39,5)	(126,6)	(166,1)
Dérivés passif affectés à la dette	170,4	1 948,9	2 119,4	152,0	849,2	1 001,2
Total dette financière nette	3 236,5	25 922,6	29 159,1	3 529,4	24 463,5	27 992,9

2.2.1. Les subventions hors subvention de renouvellement et mises aux normes

— **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à **5 903,3 M€**, contre 6 014,8 M€ à fin 2007.

Les mises en service de subventions sur l'exercice 2008 s'élèvent à 75,9 M€. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 187,3 M€.

— **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à **3 462,0 M€**, contre 2 229,6 M€ à fin 2007.

2.2.2. Les subventions de renouvellement et mises aux normes

La loi de finances 2004 a créé une subvention dite de « régénération » dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et mises aux normes du réseau ferré national.

Cette subvention est comptabilisée en subventions d'investissement et mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mises aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la moyenne pondérée d'amortissement de ces mises en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

Le montant de reprise au résultat de la subvention de renouvellement de la période s'élève ainsi à **75 M€** au titre de l'exercice 2008.

2.3.2. Répartition de la dette financière

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dette long terme RFF	1 935,5	22 377,3	24 312,8	1 240,6	21 374,9	22 615,5
Dette long terme SNCF	487,8	1 871,7	2 359,4	1 342,6	2 365,9	3 708,5
Dette court terme	2 599,6	–	2 599,6	2 128,1	–	2 128,1
Dette financière	5 022,8	24 249,0	29 271,8	4 711,2	23 740,9	28 452,1

RFF a levé en 2008 sur les marchés internationaux de capitaux 2,95 Md€ en 15 opérations publiques ou privées libellées en euros, dollars américains, livres-sterling ou francs suisses. RFF a notamment augmenté la liquidité de ses émissions publiques de référence sur le marché de l'euro, d'une part, avec un abondement de 200 M€ de son émission à 15 ans (RFF 4,375% 2 juin 2022) en portant son encours total à 2,2 Md€ et, d'autre part, avec un abondement de son émission de 400 M€ à 10 ans (RFF 4,45% 27 novembre 2017) en portant son encours total à 1 Md€.

Les emprunts privés émis en 2008 représentent un montant total en coût amorti de 1 451,5 M€ au 31 décembre 2008.

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF résiduelle est de 2 359,4 M€ au 31 décembre 2008.

Les arrivées à échéance de la dette issue de la SNCF sur l'année 2008 s'élèvent à 1 297,1 M€.

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2008 a représenté un encours moyen de 2 203 M€.

3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	457,8	503,6	(45,8)
Change du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle	20,3	22,3	(2,0)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	478,1	525,9	(47,8)
Flux d'investissement	(646,7)	(361,7)	(285,0)
<i>Dont Change de BFR investissement</i>	141,7	(18,4)	160,1
Flux sur opérations financières	765,5	794,7	(29,2)
<i>Dont Change de BFR financier</i>	57,7	(47,9)	105,6
Change de la trésorerie nette de découverts bancaires	596,7	958,9	(362,2)

La trésorerie relative aux activités opérationnelles est en légère dégradation.

La dégradation de la trésorerie relative aux flux d'investissement est liée à l'augmentation des dépenses d'investissement non financées par des subventions d'investissement.

Le dégagement de trésorerie généré par les opérations de financement est relativement stable par rapport à la période précédente. La ressource 2008 de 765,5 M€ comprend principalement une augmentation nette de remboursement des dettes financières pour 1 384,8 M€ et des intérêts versés, nets de subvention de désendettement reçue, pour 635,5 M€.

Au total, les activités 2008 ont généré une augmentation de trésorerie de 596,7 M€.





Événements significatifs sur l'exercice 2008

Dépréciation des actifs d'infrastructure

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur ont conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs Infrastructure en date du 31 décembre 2008. Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'Établissement en lien avec l'élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF. Ces évolutions intègrent notamment la réforme de la tarification des péages ainsi que les conséquences de la refonte des subventions octroyées par l'État à RFF.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, cette reprise de la dépréciation existante de 10 130 M€ a été complétée par la comptabilisation d'un amortissement complémentaire réestimé à 922,8 M€, d'où un impact sur le résultat non courant de la période de + 9 207,2 M€.

Impôts différés

RFF présente au regard des impôts différés un solde d'actif net important essentiellement lié au montant de son déficit fiscal reportable indéfiniment.

Jusqu'au 31 décembre 2008, RFF n'avait pas valorisé cette créance d'impôt compte tenu de l'incertitude portant sur son recouvrement. Au 31 décembre 2008, RFF bénéficie

d'un nouveau modèle économique (*cf. supra* § « Dépréciation des actifs ») qui lui donne de la visibilité sur ses résultats futurs dorénavant bénéficiaires.

En conséquence, les conditions sont réunies pour comptabiliser, en application de la norme IAS 12, la créance d'impôt différé. RFF a donc comptabilisé une créance de 3 890,9 M€, dont 3 811,0 M€ en contrepartie du résultat 2008.

Résultat du projet d'aménagement ZAC PRG

Des analyses complémentaires ont été réalisées de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche.

Sur la base de ce résultat et compte tenu de l'avancement des travaux constaté au 31 décembre 2008, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée à travers la comptabilisation d'une provision pour charges.

Conclusion de l'arbitrage des litiges, relatifs au partage des actifs, avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

L'impact sur le résultat au 31 décembre 2008 de ces arbitrages est une Change nette des provisions de 17,1 M€ (dont une dotation de 20,5 M€ et une reprise de 3,4 M€).



III.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2008.
Seule a été réalisée une adaptation du test de dépréciation de l'UGT Infrastructure, de manière à prendre en compte le nouveau contexte économique de RFF.

IV.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.



→ **ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2008**

Actif	20	Note 4 - Compléments d'informations relatifs au bilan	35
Passif	20	4.1. Immobilisations incorporelles	35
Compte de résultat consolidé	21	4.2. Immeubles de placement	36
Tableau des flux de trésorerie	22	4.3. Immobilisations corporelles	37
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	23	4.4. Actifs financiers courants et non courants	39
Note 1 - Présentation de l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF)	24	4.5. Impôts différés	39
Note 2 - Comparabilité des comptes	24	4.6. Clients	39
2.1. Changement de méthode	24	4.7. Autres débiteurs	40
2.2. Événements et transactions significatifs	24	4.8. Subventions à recevoir	41
Note 3 - Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation	25	4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	41
3.1. Base de préparation de l'information financière	25	4.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés	41
3.2. Recours à des estimations	26	4.11. Subventions	41
3.3. Périmètre et méthodes de consolidation	26	4.12. Provisions	43
3.4. Information sectorielle	26	4.13. Endettement financier net	45
3.5. Conversion des opérations en devises	26	4.14. Dettes financières	45
3.6. Parties liées	26	4.15. Gestion des risques financiers et instruments dérivés	48
3.7. Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie	27	4.16. Juste valeur des instruments financiers	58
3.8. Immobilisations incorporelles	27	4.17. Autres passifs non courants	59
3.9. Immeubles de placement	27	4.18. Fournisseurs	59
3.10. Immobilisations corporelles	27	4.19. Autres créditeurs	59
3.11. Pertes de valeur des actifs non financiers	28	4.20. Autres passifs financiers courants	59
3.12. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers	29	4.21. Autres éléments d'information	60
3.13. Instruments dérivés actif et passif	30	Note 5 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	61
3.14. Impôts différés	31	5.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature	61
3.15. Clients et comptes rattachés – autres débiteurs	31	5.2. Subventions d'exploitation	62
3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie	32	5.3. Rémunération de la gestion déléguée	62
3.17. Dotation en capital	32	5.4. Autres charges de réseau	63
3.18. Réserves et résultats accumulés	32	5.5. Impôts et taxes	63
3.19. Provisions	32	5.6. Autres charges opérationnelles	63
3.20. Avantages du personnel	32	5.7. Reprises de subventions d'investissement	64
3.21. Subventions	32	5.8. Autres charges et produits courants	64
3.22. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers	33	5.9. Coût de l'endettement financier net	64
3.23. Fournisseurs et comptes rattachés/autres créditeurs	34	5.10. Autres charges et produits financiers	65
3.24. Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente	34	Note 6 - Parties liées	66
3.25. Contrat de location	34	Note 7 - Engagements hors bilan	67
3.26. Chiffre d'affaires	34	Note 8 - Événements postérieurs à la clôture	67



Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	4.1	3,9	5,4
Immeubles de placement	4.2	491,6	522,8
Immobilisations corporelles	4.3	37 344,8	26 028,3
Actifs financiers non courants	4.4	25,5	5,2
Instruments dérivés	4.13	275,3	126,6
Impôts différés	4.5	3 890,9	–
ACTIFS NON COURANTS		42 032,0	26 688,3
Clients	4.6	741,6	1 061,1
Autres débiteurs	4.7	831,3	772,4
Subventions à recevoir	4.8	1 713,0	1 902,7
Actifs financiers courants	4.4	52,9	57,9
Instruments dérivés	4.13	66,0	39,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	1 890,8	1 294,3
Actifs détenus en vue de la vente	4.10	4,0	3,5
ACTIFS COURANTS		5 299,6	5 131,3
TOTAL ACTIF		47 331,6	31 819,6

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Dotation en capital		9 764,6	9 764,6
Réserves et résultats accumulés		(11 297,3)	(22 956,1)
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		(1 532,7)	(13 191,5)
Intérêts minoritaires		–	–
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		(1 532,7)	(13 191,5)
Provisions non courantes	4.12	30,9	34,7
Subventions	4.11.1	13 692,1	11 844,3
Dettes financières non courantes	4.13	24 249,0	23 740,9
Instruments dérivés	4.13	1 948,9	849,2
Impôts différés	4.5	–	–
Autres passifs non courants	4.17	107,2	32,5
PASSIFS NON COURANTS		40 028,2	36 501,7
Provisions courantes	4.12	425,7	139,3
Fournisseurs	4.18	850,6	892,7
Subventions	4.11.4	883,4	743,4
Autres créiteurs	4.19	355,5	574,3
Dettes financières courantes	4.13	5 022,8	4 711,2
Autres passifs financiers courants	4.20	1 089,5	1 180,3
Instruments dérivés	4.13	170,4	152,0
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4.10	38,0	116,2
PASSIFS COURANTS		8 836,0	8 509,5
TOTAL PASSIF		47 331,6	31 819,6

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5.1	3 098,5	2 847,8
Subventions d'exploitation	5.2	716,6	931,1
Rémunération de la gestion déléguée	5.3	(2 950,4)	(2 863,4)
Autres charges de réseau	5.4	(152,5)	(145,0)
Impôts et taxes	5.5	(43,2)	(41,7)
Autres charges opérationnelles	5.6	(203,8)	(258,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations		(844,7)	(642,0)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		–	–
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants		(14,0)	(0,8)
Reprises de subventions d'investissement	5.7	256,2	216,7
Autres produits courants	5.8	72,9	90,3
Autres charges courantes	5.8	(332,7)	(142,2)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(397,1)	(7,7)
Produits non courants		10 130,0	29,7
Charges non courantes		(922,8)	(163,9)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		8 810,1	(141,9)
Subvention de désendettement		686,2	693,5
Coût de l'endettement financier brut	5.9	(1 535,2)	(1 360,9)
Résultat de trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	64,5	25,3
Coût de l'endettement financier net		(1 470,7)	(1 335,6)
Autres produits financiers	5.10	52,1	28,0
Autres charges financières	5.10	(39,6)	(15,0)
RÉSULTAT FINANCIER		(772,0)	(629,1)
Impôts sur les bénéfices		3 811,0	–
RÉSULTAT NET – TOTAL		11 849,0	(771,0)
Intérêts minoritaires		–	–
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		11 849,0	(771,0)





Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net de l'exercice		11 849,0	(771,0)
Résultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente		–	137,2
Plus et moins-value de cession		(28,3)	(67,9)
Dotation nette aux amortissements et provisions		(8 155,3)	663,9
Reprise de subventions		(256,2)	(216,7)
Autres produits et charges calculés		75,0	115,9
Coût de l'endettement financier net	5.9	1 470,7	1 335,6
Subvention de désendettement		(686,2)	(693,5)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		(3 811,0)	–
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT		457,8	503,6
Impôt payé		–	–
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.21.1	20,2	22,3
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		478,0	525,9
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisitions	4.21.2	(3 062,1)	(2 404,6)
Subventions sur immobilisations	4.21.2	2 392,2	2 006,9
Variations des autres actifs financiers non courants		(0,3)	(0,6)
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		23,4	36,7
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(646,7)	(361,7)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de dettes financières		(735,0)	(297,8)
Augmentation des dettes financières		2 119,8	1 769,0
Intérêts financiers nets versés (après subvention de désendettement)		(635,5)	(676,6)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus		16,3	0,1
Variations des autres actifs financiers non courants		–	–
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		765,5	794,7
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		596,7	958,9
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE			
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		1 291,0	332,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		1 888,1	1 291,0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		596,7	958,9

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Dotation en capital	Réserves et résultats accumulés	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2007	9 764,6	(22 215,5)	(308,2)	(12 759,1)	–	(12 759,1)
Résultat net 2007 comptes sociaux	–	(795,8)	–	(795,8)	–	(795,8)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	–	24,8	338,6	363,4	–	363,4
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–
Autres variations	–	–	–	–	–	–
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2007	9 764,6	(22 986,5)	30,4	(13 191,5)	–	(13 191,5)

(en millions d'euros)

	Dotation en capital	Réserves et résultats accumulés	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du groupe	Minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2008	9 764,6	(22 986,5)	30,4	(13 191,5)	–	(13 191,5)
Résultat net 2008 comptes sociaux	–	8 098,0	–	8 098,0	–	8 098,0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	–	(60,0)	(270,2)	(330,2)	–	(330,2)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	–	–	–	–	–	–
Autres variations*	–	3 811,0	79,9	3 890,9	–	3 890,9
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008	9 764,6	(11 137,5)	(159,9)	(1 532,7)	–	(1 532,7)

* Constatation pour la première fois en 2008 d'un actif d'impôt différé (cf. § « Événements et transactions significatifs »).





Annexe

aux comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 9 avril 2009.

Note 1

Présentation de l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF)

Réseau Ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997, dont le siège social se situe au 92, avenue de France, Paris 13^e. Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante,

propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a confirmé les missions de RFF tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

Note 2

Comparabilité des comptes

2.1. Changement de méthode

Aucun changement de méthode réalisé en 2008.

2.2. Événements et transactions significatifs

Valorisation des actifs d'infrastructure

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur a conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs Infrastructure en date du 31 décembre 2008.

Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'Établissement en lien avec la signature, le 3 novembre 2008, d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF qui prendra effet à compter de l'exercice 2009.

Compte tenu de ces évolutions, le test de dépréciation a dû être adapté dans ses modalités d'application. Les modifications apportées concernent :

- L'intégration à la valeur des actifs comparée à la valeur recouvrable des immobilisations de renouvellement en cours.
- Le remplacement des anciens flux de subvention, CCI et subvention de renouvellement, par le nouveau flux, plus important, des subventions d'exploitation.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, la reprise de la dépréciation existante se traduit, d'une part, par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 10 130 M€ et, d'autre part, par la comptabilisation d'un amortissement complémentaire réestimé à 922,8 M€, d'où un impact net sur le résultat non courant de la période de + 9 207,2 M€.

Impôts différés

Jusqu'au 31 décembre 2008, RFF n'avait pas constaté d'actifs d'impôts différés compte tenu de l'incertitude portant sur leur recouvrement. Au 31 décembre 2008, RFF bénéficie d'un nouveau modèle économique (cf. supra § «Valorisation des actifs») qui lui donne de la visibilité sur l'utilisation de ses pertes reportables, grâce à des résultats futurs bénéficiaires.

En conséquence, les conditions sont réunies pour comptabiliser, en application de la norme IAS 12, une créance d'impôt différé au 31 décembre 2008. RFF a donc comptabilisé une créance de 3 890,9 M€, dont 3 811,0 M€ en contrepartie du résultat de l'exercice et 79,9 M€ en contrepartie des réserves.

Résultat du projet d'aménagement ZAC PRG

Des analyses complémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice 2008 de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche par la SEMAPA.

Sur la base de cette analyse et compte tenu de l'avancement des travaux constaté au 31 décembre 2008, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée à travers la comptabilisation d'une provision pour charges.

Conclusion de l'arbitrage des litiges, relatifs au partage des actifs, avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

L'impact sur le résultat de 2008 de ces arbitrages est une variation nette des provisions pour risques et charges exceptionnelles de 17,1 M€ (dont une dotation de 20,5 M€ et une reprise de 3,4 M€).

Les modalités pratiques de règlement du solde net des créances et dettes en litige, soit 58,7 M€ en faveur de RFF, restent à définir, notamment quant aux intérêts à appliquer aux différents constituants de montant.

Transfert aux autorités portuaires

Le décret portant constitution du réseau des voies ferrées portuaires des Ports autonomes de La Rochelle, du Havre, de Nantes-Saint-Nazaire, de Rouen, de Bordeaux, de Dunkerque et de Marseille a été publié au *Journal officiel* du 4 septembre 2008.

Cette publication a entraîné l'exécution du paiement des soultes prévues dans les arrêtés de répartition à hauteur de 80% ainsi que le transfert de propriété des actifs aux Ports autonomes, les 20% restants étant payables en 2011 sous conditions.

Les dispositions de ce décret ont été traduites comptablement au second semestre 2008, sans impact significatif sur le résultat 2008 (1,8 M€), les impacts estimés de ces transferts aux autorités portuaires ayant déjà été traduits dans les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mémoire, les décrets relatifs aux ports de Strasbourg et Paris restent à publier.

Note 3

Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation

3.1. Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RFF sont établis conformément aux normes comptables IFRS.

Pour l'arrêté des comptes 2008, les comptes sont établis sur la base des normes adoptées par l'Union européenne et obligatoirement applicables, telles qu'elles sont connues à ce jour, disponibles sur le site <http://ec.europa.eu>.

Les normes, amendements et interprétations IFRS émis à la date d'arrêté des comptes mais non encore entrés en vigueur pour lesquels le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée sont les suivants:

- ___ IAS 23 révisée: coûts d'emprunts.
- ___ IFRS 8: secteurs opérationnels.
- ___ IFRIC 12: concessions de services.

La norme IFRIC 12 n'est pas applicable au Groupe en 2008 en l'absence de contrat de concession signé. Elle sera appliquée en 2009 au titre du premier contrat de partenariat public privé qui sera signé en 2009 concernant le projet GSMR.





La norme IFRS 8 ne devrait pas avoir d'incidence en 2009.

La norme IAS 23 révisée sera appliquée en 2009 au titre des nouveaux projets entrant en phase d'activation en 2009. L'impact de cette norme sur les actifs et le résultat de RFF n'a pas été estimé.

3.2. Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS implique de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de RFF est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

En fonction de la conjoncture ou de l'ajustement de toutes ces hypothèses, les montants inscrits dans les états financiers futurs pourront différer des estimations actuelles. Les états financiers présentés ont été établis à partir des meilleures estimations possibles, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt.

Les estimations comptables qui en découlent affectent notamment les postes suivants :

— Provision pour dépollution : le montant de la provision correspond à l'estimation du risque pour le Groupe, sur le parc identifié comme étant à dépolluer, sur la base des informations disponibles à la clôture, dans l'attente d'un recensement exhaustif des installations techniques et des bâtiments à dépolluer.

— Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers : la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture, soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexe (cf. note 4.16).

La juste valeur est déterminée :

— Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif.

— Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calculs mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...)

— Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent,

leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts cotés est calculée en actualisant des flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur, compte tenu des faibles délais de règlement utilisés par le Groupe.

— Valeur recouvrable des immobilisations corporelles : la valeur d'utilité des actifs d'infrastructure est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent de recourir à des estimations et des hypothèses à long terme.

— Subventions méritées : les produits afférents aux subventions méritées sont calculés suivant l'avancement des travaux. Ce dernier est estimé en fonction des dépenses engagées et du coût prévisionnel des projets.

— Immeubles de placement : l'identification de ces actifs est réalisée en collaboration avec les experts de la direction du patrimoine de RFF.

3.3. Périmètre et méthodes de consolidation

RFF présente des comptes consolidés, avec un périmètre réduit à la seule société mère.

3.4. Information sectorielle

RFF n'ayant qu'un seul secteur d'activité localisé exclusivement sur le territoire national, aucune analyse d'information sectorielle n'est communiquée.

3.5. Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation des comptes de RFF. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle par application du cours de change en vigueur à la date de transaction avec impact en résultat lors du dénouement des transactions.

Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la date d'arrêt comptable. Les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

3.6. Parties liées

Toutes les entités sous contrôle ou sous influence notable de l'État ainsi que les dirigeants sont des parties liées.

3.7. Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie

Structure du bilan

Les actifs et passifs générés par le cycle normal d'exploitation et ceux dont l'échéance est à moins d'un an par rapport à la date de clôture ont été classés en courant. De même que la trésorerie et équivalents et les découverts bancaires. Tous les actifs et passifs ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ont été regroupés en non courant.

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente ont été présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif.

Structure du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté par nature et s'articule autour des indicateurs suivants :

— Le résultat opérationnel courant : il regroupe les charges et produits directement liés aux activités de l'entité. Les rubriques « Subventions d'exploitation » et « Autres charges opérationnelles » ont été isolées afin de mettre en évidence, d'une part, la contribution de l'État et des collectivités au résultat et, d'autre part, les charges de fonctionnement du Groupe (charges de personnel, études et autres charges de fonctionnement).

— Le résultat opérationnel : il correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges et produits significatifs, non récurrents et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

— Le résultat financier : il correspond au coût de l'endettement financier net corrigé des « Autres charges et produits financiers » et de la subvention de désendettement accordée par l'État.

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change afférents :

- charges d'intérêts sur opérations de financement ;
- résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier.

Structure du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est structuré autour de la capacité d'autofinancement calculée avant coût de l'endettement financier net et avant impôt.

Ce tableau a pour objectif d'analyser la variation de trésorerie constatée au bilan d'un exercice sur l'autre. À cet effet, l'activité de l'entreprise est scindée en trois grandes fonctions : opérationnelle, investissement et financement.

L'activité opérationnelle correspond au métier d'exploitation des actifs d'infrastructure.

L'activité investissement comprend les flux relatifs aux investissements réalisés ainsi qu'aux subventions d'investissement encaissées au cours de la période.

L'activité financement comprend les flux relatifs aux activités financières (à court, moyen et long terme) et au coût de l'endettement financier net décaissé.

La trésorerie du tableau des flux comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

3.8. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels acquis ou créés.

Les logiciels acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en service. Ces coûts sont amortis en linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels, soit douze mois.

Les logiciels développés en interne sont inscrits à l'actif pour leur coût de production dès lors qu'ils remplissent les critères développés dans la norme, et sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit trois ans.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées si elles accroissent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auxquelles elles se rapportent et si ce coût peut être imputé de façon fiable à l'actif. Les coûts associés au développement avant conception détaillée de l'application et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût et amortis linéairement, sur leurs durées d'utilité respectives.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, leur valeur au bilan a été établie en retenant l'estimation la plus appropriée fondée sur la valeur totale des terrains et constructions.

Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions.

3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel des infrastructures du réseau ferré national. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les investissements réalisés par acquisition sont peu significatifs.





Dans le cadre de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, les immobilisations apportées par la SNCF ont été comptabilisées pour un montant de 22,5 Md€.

3.10.1. Coût de production

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase « avant-projet », les études préliminaires restant comptabilisées en charges.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux auxquels se rajoutent les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

Les coûts des emprunts des capitaux utilisés pour financer les installations ne sont pas inclus dans le coût de production mais sont comptabilisés en charges.

3.10.2. Amortissement des immobilisations

RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants. Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Nomenclature	Durée
Terrains	non amortis
Aménagements des terrains	30 ans
Constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Terrassement	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveau	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Nomenclature	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

3.11. Pertes de valeur des actifs non financiers

Les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'UGT étant le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. RFF a distingué deux UGT : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

3.11.1. Dépréciation des infrastructures en service (UGT Infrastructure)

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre ou gagner de la valeur. Le cas échéant, un test de dépréciation est effectué.

Indices de perte (ou de reprise) de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché.
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissements.
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif.
- Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- Du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation.
- Du montant des dépenses d'entretien futures.
- du montant des péages futurs.
- Du montant de CCI (contribution aux charges d'infrastructure) future, ou autres subventions d'exploitation.
- De la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs.

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs), c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

Les flux de trésorerie sont basés sur les données du contrat de performance pour la période 2008-2012.

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette à long terme du Groupe. À ce taux est ajoutée une prime de risque évaluée à 1,5%. Les risques de construction sont exclus. Si la valeur nette comptable de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie sur chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la valeur nette comptable de chacun de ces actifs au sein de l'UGT. Si la valeur nette comptable de l'UGT est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et si une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la plus faible :

- De sa valeur recouvrable.
- De la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

3.11.2. Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des tests de dépréciation annuels de projets en cours de réalisation consistant à comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, en l'occurrence, la valeur d'utilité. L'objectif est de matérialiser le risque de non-aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de biens *in fine*.

Lorsque les investissements sont arrêtés, les dépenses enregistrées sont dépréciées à concurrence de leur valeur recouvrable.

Si un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet, les dépenses sont dépréciées à 100%.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

3.11.3. Dépréciation des immeubles de placement (UGT Patrimoine)

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT Patrimoine est égale à la plus forte de la juste valeur nette des frais de vente et de la valeur d'utilité.

Les actifs de cette UGT comprennent des terrains et des bâtiments. Il s'agit des terrains (y compris les cours de marchandises) propriétés de RFF sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ces terrains comprennent le foncier nu ou bâti. Leur juste valeur nette de frais de vente est estimée à partir :

- De leur situation dans une zone géographique.
- D'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué et une provision est comptabilisée le cas échéant.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une valeur nette comptable de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur recouvrable.

3.12. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers du Groupe sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification est fonction des raisons qui ont motivé leur acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie regroupe :

a) les OPCVM monétaires, les titres de créances négociables et les autres produits de trésorerie qui font l'objet d'une option de juste valeur. Cette dernière option est justifiée par le fait que ces instruments sont gérés en juste valeur et que le résultat de cette gestion fait l'objet d'un reporting à la direction générale ;

b) les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction). Il s'agit des dérivés acquis dans le cadre de la couverture des risques de change et de taux mais qui ne satisfont pas aux critères d'efficacité imposés par la norme IAS 39 (cf. § 3.13.4.).

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les actifs financiers non dérivés qui ont des paiements fixés et déterminés et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Dans le Groupe, il s'agit des créances d'exploitation et des dépôts et cautionnements versés.





Les créances à court terme sont enregistrées à la juste valeur, correspondant aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés. Cette valeur est égale à leur valeur nominale si l'effet de l'actualisation n'est pas jugé significatif. Celles à long terme entrent au bilan à leur juste valeur puis sont évaluées ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque l'effet de l'actualisation reste non significatif, ces créances sont traitées comme celles à court terme avec comptabilisation éventuelle d'une provision pour dépréciation dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Une reprise de provision est possible en cas d'indicateurs objectifs d'amélioration. La note 3.15 fournit des compléments d'informations sur le calcul de la provision pour dépréciation.

Ces créances sont comptabilisées au bilan aux postes clients et comptes rattachés et autres débiteurs.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à leur juste valeur, les plus ou moins-values latentes étant enregistrées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat, de manière irréversible pour les instruments de capitaux propres.

Pour les titres de participation non cotés, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, leur valeur demeure le coût d'acquisition corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable. Les dépréciations des titres de participation comptabilisés à leur coût sont reconnues en résultat de manière irréversible.

Ces titres de participation sont comptabilisés au bilan au poste « Actifs financiers non courants ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance et que RFF a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RFF n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie au 31 décembre 2008.

3.13. Instruments dérivés actif et passif

3.13.1. Champ d'application

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

3.13.2. Évaluation et comptabilisation

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations sont enregistrées en contrepartie du compte de résultat sauf dans le cas des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Cette juste valeur est déterminée à partir des données de marché en provenance de sources externes ou à partir de modèles développés en interne et reconnus par les intervenants sur le marché.

La qualification ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture entraîne différentes méthodes de comptabilisation des variations de juste valeur déterminées à l'arrêté.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont présentés en actifs financiers courants ou en passifs financiers courants.

3.13.3. Dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'opération de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de l'opération et son caractère hautement efficace est démontré par des tests à chaque arrêté comptable tant qu'elle perdure. Dès la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, une documentation, mise à jour à chaque arrêté, garantit son caractère hautement efficace.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Le Groupe utilise deux types de couverture : la couverture de juste valeur et celle de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur

Celle-ci a pour objet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif, ou d'un engagement ferme qui affecterait le résultat net.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées au compte de résultat et sont neutralisées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument dérivé. Les impacts nets en résultat traduisent ainsi la part d'inefficacité de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie

Celle-ci a pour objet de couvrir les variations de valeur des flux futurs attachés à des actifs ou des passifs existants ou à une transaction future hautement probable qui affecterait le résultat net. Le dérivé a pour effet de « fixer » le taux ou le cours de change qui était à l'origine susceptible de varier.

La partie du gain ou de la perte sur le dérivé considéré comme efficace est enregistrée en capitaux propres puis recyclée en résultat au moment où l'élément couvert affecte le compte de résultat. La part inefficace de la couverture qui correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert est constatée immédiatement en résultat.

La relation de couverture cesse immédiatement lorsque :

- Les conditions de qualification ne sont plus remplies.
- L'instrument dérivé est vendu ou expire.
- Le Groupe décide de supprimer la désignation de couverture par décision de gestion.
- Pour la couverture de flux de trésorerie, la transaction future attendue cesse d'être probable.

3.13.4. Dérivés non qualifiés de couverture

Le Groupe utilise principalement les instruments dérivés pour se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, conformément à la politique de gestion des risques autorisée par le conseil d'administration de RFF.

Les dérivés non qualifiés de couverture comprennent pour partie des instruments de couverture au sens de la gestion mais non qualifiés comme tels par décision de gestion, de manière à en simplifier le traitement comptable. Il en est ainsi des opérations de change à terme couvrant la dette court terme. De même, certains dérivés incorporés ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ils assurent cependant pour la plupart d'entre eux une couverture économique. Enfin, certaines opérations qualifiées de couverture à l'origine ne répondent plus aux critères de couverture lorsqu'elles arrivent à une maturité proche de l'échéance, et sont alors déqualifiées.

Ces instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et sont présentés en autres actifs ou passifs financiers et les variations de juste valeur sont immédiatement enregistrées au compte de résultat.

3.13.5. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement

liées à celles du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte.
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS39.
- Le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Plusieurs dérivés incorporés ont été identifiés dans les dettes financières de RFF. Ces dérivés incorporés ont été séparés du contrat de dette et ont été évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Un dérivé incorporé non optionnel (tel qu'un contrat à terme de gré à gré ou un swap incorporé) est séparé de son contrat hôte sur la base de ses modalités essentielles, déclarées ou implicites, de manière à avoir une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. Un dérivé incorporé reposant sur une option est séparé de son contrat hôte sur la base des termes déclarés de la composante d'option. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte (dette au coût amorti) est le montant résiduel après séparation du dérivé incorporé.

3.14. Impôts différés

Les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable ainsi que les pertes fiscales reportables dans les états financiers consolidés entraînent la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Aucun impôt différé n'est enregistré s'il est issu de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, qui, lors de cette opération, n'impacte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Seule la réalisation d'un bénéfice imposable futur probable, permettant alors l'imputation des différences temporelles et des pertes fiscales reportables, entraîne la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15. Clients et comptes rattachés – autres débiteurs

Lors de leur entrée au bilan, les créances sont valorisées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale, hormis celles à long terme pour lesquelles les effets de l'actualisation sont significatifs. Les créances sont par la suite évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation





est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques.

Les autres créances enregistrées dans la rubrique «Autres débiteurs» comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les créances sur cessions d'immobilisations, les comptes courants SNCF.

3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue.

Les équivalents de trésorerie englobent, quant à eux, les placements à très court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur tels que les OPCVM monétaires et certificats de dépôts dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur avec variations de juste valeur en résultat financier (cf. § 3.12).

3.17. Dotation en capital

Établissement public à caractère industriel et commercial, RFF n'a ni capital au sens juridique du terme, ni actions et ne verse pas de dividendes.

Au moment de sa constitution, RFF disposait de 0,86 Md€ de fonds propres en termes comptables, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'État a ensuite accru ce capital initial par apports complémentaires jusqu'au début de l'année 2003. À la date du 31 décembre 2008, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 Md€.

3.18. Réserves et résultats accumulés

Cette rubrique est composée du report à nouveau, des réserves convertibles, des réserves de conversion et du résultat de l'exercice.

Une partie des réserves enregistre les variations de juste valeur, constatées depuis l'origine, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments de couverture de flux de trésorerie (uniquement la part efficace des couvertures de flux de trésorerie pour les opérations en vie).

3.19. Provisions

Le Groupe comptabilise des provisions lorsque trois conditions sont réunies :

— Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite qui résulte d'événements passés.

— Une sortie de ressources sera probablement nécessaire à l'extinction de l'obligation sans contrepartie au moins équivalente.

— Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.19.1. Provision pour dépollution et risques environnementaux

L'entreprise a mis en place des programmes de désamiantage sur ses actifs ainsi qu'un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense qui devrait être nécessaire pour éteindre l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'impact de l'actualisation s'avère significatif.

3.19.2. Autres provisions pour risques et charges

Tous les risques identifiés sont régulièrement passés en revue. Les provisions utilisées sont reprises au compte de résultat en contrepartie des charges correspondantes.

3.20. Avantages du personnel

RFF dispose de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le premier cas, l'établissement verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Une fois ces cotisations réglées, il n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont enregistrées dans les charges de personnel dès leur exigibilité.

Dans le second cas, les salariés de RFF ne bénéficient pas de régimes à prestations définies autres que les régimes légaux ou conventionnels, à savoir les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière

Le passif inscrit au bilan à ce titre est égal à la valeur actualisée de l'obligation du Groupe envers les salariés à la date d'évaluation. Cette obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et est basée sur des hypothèses d'évolution des salaires, de mortalité, d'âge de départ en retraite et de turnover du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence à l'indice iBoxx € corporate AA 10+.

Les écarts actuariels liés à l'expérience ou générés par ajustement des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.21. Subventions

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions...) et celles attribuées par la loi de finances et notifiées par l'État.

a) Les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

— Elles sont enregistrées au compte de résultat dans le compte de produit spécifique « subventions d'exploitation » pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires).

— Elles sont enregistrées au passif du bilan « en subventions » en passifs non courants lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées. Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service. Pour les terrains non amortissables, RFF retient la durée moyenne d'amortissement des actifs attachés à ces terrains.

Les modalités de paiement de ces subventions diffèrent selon les projets d'investissements et l'identité du payeur. Elles sont versées selon un échéancier prévu dans la convention de financement ou selon l'avancement réel des travaux.

À chaque arrêté comptable et pour chaque projet, les appels de subventions réalisés sont rapprochés du montant des dépenses comptabilisées. Des ajustements sont alors réalisés et enregistrés, soit à l'actif en « subventions à recevoir », soit au poste « subventions » des passifs courants pour les subventions appelées d'avance.

b) Les subventions publiques attribuées par la loi de finances et notifiées

Ces subventions ont un caractère global et forfaitaire et comprennent :

— Une subvention dite de « désendettement » dont l'objectif est de couvrir partiellement le service de la dette.

Cette subvention est inscrite en résultat financier.

— Une subvention dite de « régénération » dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et de mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention est comptabilisée comme les autres subventions d'investissement en passifs non courants. Elle est mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mise aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des mises en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

— Une subvention dite de « contribution aux charges d'infrastructure » comptabilisée en subvention d'exploitation.

Ces subventions attribuées par le Parlement sont enregistrées au bilan au 1^{er} janvier de l'année à laquelle elles se rattachent pour le montant voté dans la loi de finances à la fin de l'exercice précédent et notifié par courrier par les autorités de tutelle. Elles sont constatées au compte de résultat linéairement pour la contribution aux charges d'infrastructure et la subvention de désendettement et en fonction du rythme d'amortissement des immobilisations mises en service pour la subvention dite de « régénération ».

3.22. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs et les passifs évalués à la juste valeur, par le biais du résultat, les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

Dettes financières

Les emprunts émis par RFF sont initialement enregistrés à leur juste valeur, c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Ils sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. À chaque clôture, le coût amorti est converti au cours de clôture.

Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à un an. Les concours bancaires sont classés en passifs financiers courants.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'émission au produit de l'obligation minorée de la juste valeur du dérivé incorporé (cf. § 3.13.5).

Prêts RIF

Le Groupe reçoit de la région Île-de-France des prêts à taux bonifiés. Ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine (valeur actuelle des flux contractuels actualisés au taux de financement de marché normal de RFF) et la différence avec la trésorerie reçue est traitée comme une subvention. L'emprunt au taux de marché est ensuite comptabilisé selon la méthode du coût amorti et la subvention est reprise linéairement au résultat sur la durée moyenne d'amortissement des actifs financés (environ 30 ans).

Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants comprennent principalement les dépôts et cautionnements reçus des clients dans le cadre des conventions d'occupation.

Autres passifs financiers courants

Ces passifs comprennent la part de la dette long terme à moins d'un an ainsi que les émissions à court terme.





3.23. Fournisseurs et comptes rattachés/ autres créditeurs

Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique englobe les dettes commerciales. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur. Les dettes portant intérêt à un taux différent de celui du marché sont actualisées lorsque l'effet de cette actualisation est significatif.

Autres créditeurs

Les autres créditeurs comprennent les dettes fiscales et sociales, les avances sur cessions d'immobilisations, les charges imputables à l'exercice en cours mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que les produits encaissés par avance. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur.

3.24. Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'État pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Les actifs pour lesquels une décision de cession a été prise par le conseil d'administration sont classés dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente » et sont soumis à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5. Les passifs qui se rapportent à ces actifs sont présentés séparément au bilan dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.25. Contrat de location

Location financement

Les biens financés en contrat de location financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès lors que

ces contrats ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, le transfert de propriété pouvant intervenir ou non, *in fine*. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location correspondant lorsqu'elle est inférieure. Une dette est constatée au passif en contrepartie. Les redevances réglées en vertu de ces contrats sont scindées entre amortissement de la dette et charge financière.

À l'heure actuelle, les principaux contrats de location financement concernent des photocopieurs et des véhicules de fonction.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés au compte de résultat.

3.26. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des prestations de services générées par l'activité ferroviaire et est appréhendé au moment de la réalisation de ces prestations. Ces redevances d'infrastructures se décomposent en droit d'accès, droits de réservation des sillons, droits de réservation des accès en gare et droits de circulation. À ces prestations minimales ferroviaires il convient d'ajouter des prestations complémentaires, à savoir la redevance complémentaire d'électricité et les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ».

À ces prestations s'ajoutent des ventes de fournitures qui correspondent pour l'essentiel aux ventes et récupérations de vieilles matières.

Le chiffre d'affaires comprend également des produits hors trafic constitués par les produits d'occupation des actifs de l'UGT Patrimoine.

Note 4

Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2008 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Logiciels fonctionnement	Logiciels infrastructure	Total
Au 31 décembre 2007			
Coût	21,4	27,0	48,4
Amortissements cumulés	(19,3)	(23,6)	(42,9)
Dépréciations cumulées	–	–	–
VALEUR NETTE COMPTABLE	2,1	3,3	5,4
Arrêté au 31 décembre 2008			
Valeur nette comptable à l'ouverture	2,1	3,3	5,4
Acquisitions	3,8	1,5	5,3
Productions	–	–	–
Cessions	–	–	–
Différence de conversion	–	–	–
Reclassement	(0,5)	(1,3)	(1,8)
Dotations aux amortissements	(1,9)	(3,2)	(5,1)
Reprises sur amortissements	–	–	–
Reprise sur cession	–	–	–
Reprises sur amortissements	–	–	–
Écart de réévaluation	–	–	–
Variation	–	–	–
Changement de méthodes	–	–	–
Restructuration	–	–	–
Entrées de périmètre	–	–	–
Changement de mode (ancien mode)	–	–	–
Changement de mode (nouveau mode)	–	–	–
Variation de taux d'intégration	–	–	–
Augmentation de taux d'intérêt	–	–	–
Sorties de périmètre	–	–	–
Autres mouvements	–	–	–
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3,5	0,4	3,9
Arrêté au 31 décembre 2008			
Coût	24,7	27,2	51,9
Amortissements cumulés	(21,2)	(26,8)	(48,0)
Dépréciations cumulées	–	–	–
VALEUR NETTE COMPTABLE	3,5	0,4	3,9





4.2. Immeubles de placement

Les produits locatifs des immeubles de placement sont de 63,9 M€ pour l'année 2008, contre 64,8 M€ en 2007.

Les charges opérationnelles directes de gestion du patrimoine s'élèvent à 69 M€ pour l'année 2008 y compris pour la part relative à la gestion des cessions.

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement (cf. 3.9), il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie, comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

(en millions d'euros)

	Immeubles de placement
Au 1^{er} janvier 2007	
Coût	554,8
Amortissements cumulés	(9,6)
Dépréciations cumulées	–
VALEUR NETTE COMPTABLE	545,2
Exercice clos le 31 décembre 2007	
Valeur nette comptable à l'ouverture	545,2
Cessions	(21,3)
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	(1,0)
Reprises sur amortissements	–
Reprise sur cession	–
Autres mouvements	–
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	522,8
Au 31 décembre 2007	
Coût	533,5
Amortissements cumulés	(10,7)
Dépréciations cumulées	–
VALEUR NETTE COMPTABLE	522,8
Arrêté au 31 décembre 2008	
Valeur nette comptable à l'ouverture	522,8
Cessions	(32,7)
Acquisitions	3,8
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	–
Dotations aux amortissements	(2,4)
Reprises sur amortissements	–
Reprise sur cession	–
Autres mouvements	–
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	491,6
Au 31 décembre 2008	
Coût	504,7
Amortissements cumulés	(13,1)
Dépréciations cumulées	–
VALEUR NETTE COMPTABLE	491,6

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Tableau des immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2008 se décompose comme suit:

(en millions d'euros)	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, Télécom	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Au 1^{er} janvier 2007						
Coût	5 407,8	21 822,1	6 662,8	28,8	7 105,0	41 026,5
Amortissements cumulés	(155,8)	(4 130,9)	(2 339,5)	(14,3)	–	(6 640,5)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,7)	(1 595,1)	–	(6,5)	(10 136,6)
VALEUR NETTE COMPTABLE	3 270,7	11 137,5	2 728,2	14,5	7 098,5	24 249,4
Exercice clos le 31 décembre 2007						
Valeur nette comptable à l'ouverture	3 270,7	11 137,5	2 728,2	14,5	7 098,5	24 249,4
Acquisitions	6,9	–	–	3,1	–	10,0
Productions	–	–	–	–	2 454,7	2 454,7
Cessions	(3,4)	–	(0,3)	(0,6)	–	(4,3)
Différence de conversion	–	–	–	–	–	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	612,5	3 334,0	707,0	–	(4 653,4)	0,0
Dotations aux amortissements	(36,7)	(385,1)	(207,3)	(2,4)	(33,8)	(665,3)
Reprises sur amortissements	–	–	–	–	–	0,0
Autres mouvements	–	(16,2)	–	–	–	(16,2)
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3
Au 31 décembre 2007						
Coût	6 023,7	25 156,1	7 369,5	31,3	4 906,3	43 486,8
Amortissements cumulés	(192,4)	(4 532,2)	(2 546,8)	(16,7)	–	(7 288,1)
Dépréciations cumulées	(1 981,3)	(6 553,7)	(1 595,1)	–	(40,3)	(10 170,4)
VALEUR NETTE COMPTABLE	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3





4.3.1. Tableau des immobilisations corporelles (suite)

(en millions d'euros)	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, Télécom	Matériel de fonctionnement	Immobilisations en cours	Total
Arrêté au 31 décembre 2008						
Valeur nette comptable à l'ouverture	3 850,0	14 070,1	3 227,6	14,6	4 866,0	26 028,3
Acquisitions	1,9	–	–	6,4	–	8,3
Productions	–	–	–	–	2 961,6	2 961,6
Cessions	(4,2)	(11,2)	(3,5)	(0,5)	–	(19,5)
Différence de conversion	–	–	–	–	–	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	31,4	72,8	61,8	(0,0)	(177,8)	(11,8)
Rattrapage amortissement	95,7	(665,5)	(353,1)	–	–	(922,8)
Dotations aux amortissements	(50,8)	(504,8)	(259,5)	(4,3)	(26,0)	(845,4)
Reprises sur amortissements	1 981,3	6 553,7	1 595,1	–	–	10 130,1
Autres mouvements	–	16,2	–	–	–	16,2
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	5 905,3	19 531,5	4 268,3	16,2	7 623,8	37 344,8
Au 31 décembre 2008						
Coût	6 052,7	25 217,7	7 427,7	37,2	7 690,1	46 425,3
Amortissements cumulés	(243,2)	(5 020,8)	(2 806,3)	(21,0)	–	(8 091,3)
Rattrapage amortissements	95,7	(665,5)	(353,1)	–	–	(922,8)
Dépréciations cumulées	–	–	–	–	(66,3)	(66,3)
VALEUR NETTE COMPTABLE	5 905,3	19 531,4	4 268,4	16,2	7 623,8	37 344,8

Le montant des frais d'études constatés en charge (IAS 38.126) est de 52,2 M€ pour l'année 2007 et de 44,8 M€ pour l'exercice 2008.

4.3.2. Production d'immobilisations

Le montant total des immobilisations d'infrastructure produites s'élève à 2 958 M€ pour l'année 2008. Il peut être décomposé en :

- 2 047,9 M€ de production réalisée par des mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France. Pour ces opérations, le coût de production comprend les facturations des sous-traitants du maître d'ouvrage délégué, les coûts des prestations et des fournitures et, enfin, les montants de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre prévus par les conventions de mandat relatives à la production de ces immobilisations.
- 910,1 M€ de production directe concernant principalement les lignes à grande vitesse LGV Est Européenne et LGV Rhin Rhône branche Est.

4.3.3. Mises en service

Le montant des immobilisations corporelles mises en service s'élève à 166,9 M€ pour l'année 2008 correspondant essentiellement à la ligne LGV Est pour 77,6 M€, contre 3 822,5 M€ pour 2007.

4.3.4. Valeur recouvrable de l'actif en service à la date de clôture et dépréciation

UGT Infrastructure

Le calcul de la valeur actuelle nette des actifs d'infrastructure au 31 décembre 2008 fait ressortir un montant très supérieur à la valeur nette comptable correspondante. Le taux d'actualisation retenu pour ce calcul est de 6,45%.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs de 10 130 M€ précédemment comptabilisé a été intégralement repris au 31 décembre 2008. Parallèlement, une dotation aux amortissements complémentaire réestimée à 922,8 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre du rattrapage des dotations aux amortissements antérieurement calculés sur une base nette de dépréciation. L'ensemble de ces deux écritures affecte le résultat non courant de 2008.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

4.3.5. Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2008	Montant des dépréciations au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2008
Projets dormants	25,9	8,7	24,8	9,1	24,4
Voies de port immobilisations en cours	41,9	31,6	41,9	31,6	41,9
Total	67,8	40,3	66,7	40,7	66,3

4.4. Actifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007			Variation
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Total
Actifs financiers disponibles à la vente*	–	0,5	0,5	–	0,5	0,5	0,0
Créances à long terme et dépôts versés	–	5,0	5,0	–	4,7	4,7	0,3
Créances sur cession d'immobilisations	27,5	20,0	47,5	44,0	–	44,0	3,5
Comptes courants	23,6	–	23,6	13,2	–	13,2	10,5
Autres actifs financiers	1,7	–	1,7	0,7	–	0,7	1,0
Total actifs financiers bruts	52,9	25,5	78,4	57,9	5,2	63,1	15,3
Provisions	–	–	–	–	–	–	–
Total actifs financiers	52,9	25,5	78,4	57,9	5,2	63,1	15,3

* Cette rubrique comprend uniquement la participation de RFF dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire.

Les créances à long terme et les dépôts versés sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est jugé représentatif de la meilleure estimation de la juste valeur de ces actifs.

Les relations avec les filiales sont matérialisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	% du capital détenu
SAS Lyon Turin Ferroviaire	50%
GEIE ERTMS	16,67%
GIE S2IF	50%
GEIE SEA Vitoria Dax	50%
CORRIDOR C	47%
CORRIDOR D	25%

La participation dans la SAS Lyon Turin Ferroviaire a été évaluée au coût historique dans la mesure où il s'agit d'une société en cours de développement dont l'exploitation n'a pas débuté. Sa juste valeur ne peut donc être déterminée de façon fiable.

Le résultat net de la SAS Lyon Turin Ferroviaire est nul au titre de l'exercice 2008 ; la production immobilisée de la période est de 78,8 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 486,7 M€ au 31 décembre 2008.

Détails des comptes courants

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
LTF	23,2	12,4
GIE S2IF	–	–
GEIE SEA Vitoria Dax	0,4	0,8
Total	23,6	13,2

4.5. Impôts différés

Compte tenu des perspectives de bénéfices fiscaux, des impôts différés actifs ont été comptabilisés à hauteur de 3 890,9 M€ en contrepartie du résultat pour 3 811 M€ et des réserves à hauteur de 79,9 M€ (cf. § 2.2).

4.6. Clients

La valeur nette des créances clients s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Péages	157,4	466,8
Produits hors trafic	426,5	333,8
Autres	186,0	288,3
Provisions	(28,3)	(27,8)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	741,6	1 061,1





Dépréciation des créances

Les dépréciations ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises		31/12/2008
			Consommées	Non utilisées	
Péages	0,3	5,0	0,6	2,4	2,2
Produits hors trafic	27,4	11,1	9,5	3,6	25,4
Autres	0,1	0,7	0,0	0,1	0,7
Provision pour créances douteuses	27,8	16,8	10,2	6,1	28,3

Les décisions de la cellule d'arbitrage mise en place pour finaliser la répartition des actifs et des produits entre RFF et la SNCF ont été rendues. Leurs conséquences ont été prises en compte dans les comptes du 31 décembre 2007.

En 2008, les provisions résiduelles ont été reprises parallèlement à la comptabilisation d'avoirs à établir.

RFF a par ailleurs provisionné un montant de 0,5 M€ d'ajustement au titre des créances relatives aux produits et portant sur le périmètre non encore arbitré.

4.7. Autres débiteurs

Ces créances se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Créances fiscales et sociales	Charges constatées d'avance	Autres débiteurs	Total autres débiteurs
Valeur brute au 31/12/2007	479,3	228,5	68,4	776,3
Provisions	–	–	(3,9)	(3,9)
Valeur nette au 31/12/2007	479,3	228,5	64,5	772,4
Valeur brute au 31/12/2008	492,3	234,7	104,3	831,3
Provisions	–	–	–	–
Valeur nette au 31 décembre 2008	492,3	234,7	104,3	831,3

Les échéances des créances composant la rubrique sont majoritairement à moins d'un an.

4.7.1. Détail des créances fiscales et sociales

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Demande de remboursement de crédit de TVA	176,2	156,3
TVA à régulariser	190,8	192,3
TVA déductible	125,1	130,5
Créances sur autres impôts et taxes	0,2	0,3
Total	492,3	479,3

4.7.2. Détail des charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Conventions de gestion de l'infrastructure*	230,5	227,9
Autres dont loyers et charges	4,2	0,6
Total	234,7	228,5

* Ce poste comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier.

4.7.3. Détail autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	103,4	62,8
Autres débiteurs divers	0,9	1,8
Total	104,3	64,5

4.8. Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subventions à encaisser	1 252,6	1 289,0
Subventions à appeler	460,4	613,7
Total	1 713,0	1 902,7

4.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Banques (comptes en euros) et disponibilités	19,1	3,6	15,5
Banques (comptes en devises) et disponibilités	–	–	–
Fonds en caisse et dépôts à vue	19,1	3,6	15,5
Sicav monétaires	176,5	153,7	22,8
TCN et ICNE sur TCN (échéance 3 mois maximum à l'achat)	1 695,2	1 137,0	558,2
Équivalents de trésorerie	1 871,7	1 290,7	580,9
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU BILAN	1 890,8	1 294,3	596,4
Découverts bancaires en euros	0,5	3,2	(2,7)
Découverts bancaires en devises	0,2	0,1	0,1
Découverts bancaires remboursables à vue	0,7	3,3	(2,6)
Variation nette de la trésorerie *	1 890,1	1 291,0	599,0

* La variation nette de la trésorerie diffère de celle du tableau des flux en raison de la prise en compte du gain latent sur OPCVM.

4.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Le conseil d'administration a décidé en 2008 d'un certain nombre de cessions d'actifs déclarés inutiles au ferroviaire. Les actifs non encore cédés au 31 décembre 2008 représentent un montant de VNC de 4 M€.

4.11. Subventions

4.11.1. Synthèse des subventions non courantes

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	
Subventions sur immobilisations en cours	–	3 462,0	–
Subventions nettes mises en service	5 905,0	–	–
Subventions sur prêts à taux bonifié	21,6	–	–
Reprise voies de port	(1,6)	(36,7)	–
Reprise subventions sur terrains mis en service	7,5	–	–
Subventions de renouvellement	2 704,3	1 630,0	–
Total	8 636,7	5 055,4	13 692,1





4.11.2. Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2007	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote-part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2008
Terrains, bâtiments et aménagements	631,8	11,9	–	(27,0)	616,7
Terrassement, voies, ouvrages d'art et passages à niveau	4 221,0	43,3	–	(100,5)	4 163,8
Installations techniques, électrification, Télécom	1 155,8	20,5	–	(55,4)	1 120,9
Immobilisations de fonctionnement	6,2	0,2	–	(2,9)	3,5
Total	6 014,8	75,9	–	(185,7)	5 905,0

Le montant des subventions en service s'élève à 5 905 M€.

4.11.3. Subventions sur immobilisations en cours

Le montant des subventions méritées relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	10 296,1	8 749,8
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(6 350,5)	(6 274,6)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(808,2)	(708,9)
Subventions d'investissement à appeler	324,6	463,3
Total	3 462,0	2 229,6

La subvention méritée au 31 décembre 2008 s'élève à 3 462 M€.

Subvention de renouvellement et mise aux normes

Jusqu'au 31 décembre 2005, seuls les montants des subventions perçues étaient comptabilisés. Depuis le 1^{er} janvier 2006, les subventions à recevoir sont enregistrées en totalité au bilan pour le montant fixé notifié par l'État. L'écart entre ce montant et le montant effectivement perçu figure en subventions à recevoir.

Subvention de renouvellement brute

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0	–	–	–	900,0
2005	900,0	–	675,0	225,0	–	–	900,0
2006	970,0	–	–	970,0	–	–	970,0
2007	985,2	–	–	–	985,2	–	985,2
2008	805,2	–	–	–	–	805,2	805,2
Total brut	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2008
2004		01/07/2004	38	675,0	79,9	595,1
2005		25/03/2005	42	573,9	51,6	522,3
2006		09/05/2006	42	878,4	55,4	823,0
2007		21/03/2007	35	734,2	37,4	696,8
2008		17/04/2008	33	68,8	1,7	67,1
Total		–	–	2 930,3	226,0	2 704,3

Subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Montant brut	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2008
Subvention sur immobilisations mises en service	2 930,4	226,0	2 704,4
Subvention sur immobilisations en cours	1 630,0	–	1 630,0
Total	4 560,4	226,0	4 334,4

4.11.4. Subventions courantes

Les subventions présentées en passif courant correspondent aux subventions appelées d'avance.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subventions d'exploitation appelées d'avance	75,3	34,5
Subventions d'investissement appelées d'avance	808,2	708,9
Total	883,4	743,4

4.12. Provisions

4.12.1. Répartition courant/non courant

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Litiges liés à l'infrastructure	425,7	0,0	425,7	139,3	–	139,3
Dépollution et risques environnementaux	–	26,6	26,6	–	31,0	31,0
Provisions pour avantages du personnel	–	4,3	4,3	–	3,7	3,7
PROVISIONS	425,7	30,9	456,6	139,3	34,7	174,0

4.12.2. Variation des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises		31/12/2008
			Consommées	Non utilisées	
Litiges liés à l'infrastructure	139,3	292,8	(1,6)	(4,8)	425,7
Dépollution et risques environnementaux	31,0	0,5	(4,8)	–	26,7
Provisions pour avantages du personnel	3,7	0,5	–	–	4,2
Provisions pour risques et charges	174,0	293,8	(6,4)	(4,8)	456,6

Provision pour dépollution et risques environnementaux
RFF a mis en place deux programmes de désamiantage sur ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Le premier programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier fait l'objet d'une provision pour deux tranches du programme. L'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiante) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage, le montant global de cette provision est de 9,16 M€ au 31 décembre 2008 incluant le coût des travaux de désamiantage du site de la Gare des Gobelins.

Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations,

à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 0,34 M€ en 2008. Soit une provision cumulée au 31 décembre 2008 de 14,15 M€.

Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,16 M€ au titre de l'exercice 2008 (soit 8,06 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 6,09 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance





à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17,0 M€.

Cette provision a été reprise à hauteur de 2,67 M€ au titre de l'exercice 2008 (soit 5,6 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux charges engagées et comptabilisées. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 11,4 M€.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux seront actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Litiges en cours – Inondations en Arles de décembre 2003

La commune d'Arles, certaines compagnies d'assurances et des particuliers ont entamé une procédure d'expertise contentieuse de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003. Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation ayant été remis, les premières requêtes au fond tendant à l'indemnisation des dommages subis ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a de ce fait comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

La provision pour avantages du personnel est analysée au § 4.12.3.

4.12.3. Avantages du personnel

a) Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)

Engagements au 31 décembre 2007	3,8
Coût des services rendus de la période	0,8
Charges d'intérêt sur obligation	0,2
Pertes et gains actuariels	(0,5)
Prestations payées	–
Réduction ou liquidation de régime	–
Autres	–
Engagements au 31 décembre 2008	4,3
Écarts actuariels non reconnus	–
Provisions constituées	4,3

Principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales	47,00%	47,00%
Taux d'actualisation	3,88%	4,91%
Turnover	8,13%	8,81%

b) Charges au titre des avantages à long terme du personnel

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Traitements et salaires	(43,2)	(40,5)
Charges sociales	(19,1)	(13,3)
Charges de retraites – régimes à cotisations définies	(4,7)	(3,7)
Charges de retraites – régimes à prestations définies	–	–
Autres avantages postérieurs à l'emploi	–	–
Charges au titre des avantages à long terme du personnel	(67,0)	(57,5)

4.13. Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides, et comprennent la juste valeur des dérivés. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale inférieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008			31/12/2007		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes financières	4.14	5 022,8	24 249,0	29 271,8	4 711,2	23 740,9	28 452,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	(1 890,8)	–	(1 890,8)	(1 294,3)	–	(1 294,3)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés		3 132,1	24 249,0	27 381,1	3 416,9	23 740,9	27 157,8
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	(66,0)	(275,3)	(341,3)	(39,5)	(126,6)	(166,1)
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	170,4	1 948,9	2 119,4	152,0	849,2	1 001,2
Total dette financière nette		3 236,5	25 922,6	29 159,1	3 529,4	24 463,5	27 992,9

4.14. Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF	1 935,5	22 377,3	24 312,8	1 240,6	21 374,9	22 615,5
Dettes long terme SNCF	487,8	1 871,7	2 359,4	1 342,6	2 365,9	3 708,5
Dettes court terme	2 599,6	–	2 599,6	2 128,1	–	2 128,1
DETTE FINANCIÈRE	5 022,8	24 249,0	29 271,8	4 711,2	23 740,9	28 452,1

4.14.1. Dette long terme RFF

RFF a recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés et, dans une moindre mesure, d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2008 ont représenté un montant total de 2,95 Md€, soit 15 opérations réalisées sur les marchés obligataires de l'euro, de la livre sterling, du dollar US et du franc suisse.

Le montant total des nouvelles émissions comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 1 451,5 M€, d'émissions publiques et de prêts RIF dont le détail est donné dans le tableau suivant.





4.14.1. Dette long terme RFF (suite)

(en millions d'euros)

Type d'emprunt	Montant nominal	Devise	Date d'échéance	Taux	Coût amorti
EMPRUNTS OBLIGATAIRES					
RFF 4,45% 27/11/2017	400,0	EUR	27/11/2017	4,45	396,2
RFF 4,375% 02/06/2022	200,0	EUR	02/06/2022	4,375	201,7
RFF 4,75% 25/01/2011	700,0	GBP	25/01/2011	4,75	783,1
AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
Emprunt auprès de la région Île-de-France à taux variable	0,4	EUR	15/09/2032	THO	0,5
Emprunt auprès de la région Île-de-France à taux variable	1,2	EUR	15/09/2033	THO	1,2

Les caractéristiques des emprunts RFF au 31 décembre 2008 sont les suivantes:

(en millions d'euros)

	Montant
Emprunts obligataires	20 421,8
Autres emprunts	3 891,0
Total	24 312,8

Emprunts obligataires

(en millions d'euros)

Type d'emprunt	Montant nominal	Devise	Date d'échéance	Taux	Marge	Coût amorti
RFF CNO/TEC 10 25/01/2009	381,1	EUR	25/01/2009	TEC10	(0,8)%	383,6
RFF 5,60% 25/04/2009	1 012,2	EUR	25/04/2009	5,60%	–	1 053,7
RFF 5,25% 14/04/2010	1 453,8	EUR	14/04/2010	5,25%	–	1 507,8
RFF 4,75% 25/01/2011	700,0	GBP	25/01/2011	4,75%	–	783,1
RFF 3,25% 01/06/2011	600,0	CHF	01/06/2011	3,25%	–	420,7
RFF 1,625% 20/12/2011	500,0	CHF	20/12/2011	1,63%	–	334,7
RFF 5,40% 26/02/2013	1 200,0	EUR	26/02/2013	5,40%	–	1 304,7
RFF 4,625% 17/03/2014	1 900,0	EUR	17/03/2014	4,63%	–	1 956,3
RFF 4,45% 27/11/2017	1 000,0	EUR	27/11/2017	4,45%	–	996,0
RFF 6% 12/10/2020	2 000,0	EUR	12/10/2020	6,00%	–	2 055,2
RFF 5,5% 01/12/2021	800,0	GBP	01/12/2021	5,50%	–	840,9
RFF 4,375 02/06/2022	2 200,0	EUR	02/06/2022	4,38%	–	2 236,2
RFF 5,25% 07/12/2028	650,0	GBP	07/12/2028	5,25%	–	669,1
RFF 3,25% 30/06/2032	250,0	CHF	30/06/2032	3,25%	–	174,1
RFF 5% 10/10/2033	2 000,0	EUR	10/10/2033	5,00%	–	2 091,1
RFF 5,25% 31/01/2035	375,0	GBP	31/01/2035	5,25%	–	417,7
RFF 4,70% 01/06/2035	300,0	CAD	01/06/2035	4,70%	–	217,2
RFF 5% 11/03/2052	550,0	GBP	11/03/2052	5,00%	–	594,6
RFF hors inflation						18 036,8
RFF OAT Inflat Euro hors tabac	2 000,0	EUR	28/02/2023	Inflation	2,45%	2 385,0
Total						20 421,8

Autres emprunts

(en millions d'euros)

Type d'emprunt	Montant nominal	Devise	Maturité moyenne	Taux	Coût amorti
Total EUR fixe	605,0	EUR	2017	Fixe	658,7
Total EUR variable	1 185,5	EUR	2025	Variable	1 211,8
Total GBP fixe	364,5	GBP	2038	Fixe	152,1
Total GBP inflation	50,0	GBP	2030	Inflation	67,0
Total JPY fixe	44 000,0	JPY	2021	Fixe	359,9
Total USD fixe	1 000,0	USD	2012	Fixe	613,5
Total USD variable	200,0	USD	2010	Variable	144,1
Total CHF fixe	110,0	CHF	2015	Fixe	75,0
PLACEMENTS PRIVÉS					3 282,1
EMPRUNTS BEI	550,1	EUR	2016	Variable	553,0
PRÊTS RIF	63,36	EUR	2028	Variable	55,8
Total	-	-	-	-	3 891,0

4.14.2. Dette long terme SNCF

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

(en millions d'euros)

Devise	Taux d'intérêt facial	Montant nominal en devises	Maturité moyenne	Coût amorti
EUR	Variable	894,2	2 012	897,1
	Fixe	1 025,5	2 019	1 055,0
GBP	Fixe	-	-	-
	Variable	345,5	2 014	222,1
CHF	Fixe	174,9	2 016	185,2
	Variable	-	-	-
Total emprunts SNCF	-	-	-	2 359,4

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 2 359,4 M€ au 31 décembre 2008. La part courante de la dette issue de la SNCF est constituée de 487,8 M€ principalement sur le taux fixe.





4.14.3. Dette court terme

Afin de gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme, tant domestiques qu'internationaux, sous la forme de « billets de trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devises sont parfaitement couverts par des swaps cambistes.

Devise	Montant total en millions d'euros	Échéance 0 à 6 mois	Échéance 6 à 12 mois
EUR	804,0	666,4	137,7
USD	1 466,8	1 452,6	14,1
GBP	137,1	106,5	30,6
CHF	191,7	183,0	8,7
Total	2 599,6	2 408,5	191,1

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2008 a représenté un encours moyen de 2 203 M€.

4.15. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

RFF est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risques de marché :
 - risque de taux ;
 - risque de change ;
- Risques de liquidité.
- Risques de crédit, de contrepartie.

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations

de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis, et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

4.15.1. Gestion du risque de change

Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change systématique. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31/12/2008	USD	GBP	YEN	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	1 000,0	3 416,3	44 000,0	1 731,0	300,0
Dérivés de change	1 000,0	3 416,3	44 000,0	1 731,0	300,0
Exposition nette en devises	—	—	—	—	—

31/12/2007	USD	GBP	YEN	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Dérivés de change	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Exposition nette en devises	—	—	—	—	—

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31/12/2008	31/12/2007
CAD	1,6998	1,4449
CHF	1,485	1,6547
GBP	0,9525	0,73335
USD	1,3917	1,4721
YEN	126,14	164,93

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10% de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2008, aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

4.15.2. Gestion du risque de taux

Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt et optimiser ses charges financières sur un horizon moyen terme, RFF définit une structure cible d'endettement retenue à partir :

— De structures de taux efficaces (répartition entre taux fixe, variable et indexé à l'inflation) optimisant le couple « espérance de coût/risque ».

— De la part à taux variable maximale permettant de limiter la charge financière supplémentaire en cas de hausse des taux à un niveau supportable pour RFF.

RFF œuvre ainsi dans ce cadre de gestion, soit en agissant sur le type d'indexation de ses financements (taux fixe, variable, indexé à l'inflation), soit via des opérations sur produits dérivés dans les limites fixées par son conseil d'administration.

À la date de clôture, les principales caractéristiques en matière d'exposition au taux après prise en compte des dérivés de taux et de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant exposé après couverture	
	31/12/2008	31/12/2007
Dettes euro à taux fixe	18 303,0	19 171,2
Dettes euro indexées inflation	2 750,1	2 304,2
Dettes euro à taux variable (en net des équivalents de trésorerie)	6 327,9	5 682,4
Total	27 381,0	27 157,8

Le détail des instruments dérivés de change et de taux couvrant la dette est donné dans la note 4.15.3.

Le risque de taux d'intérêt est défini par la norme IFRS 7 comme étant le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Ainsi, les instruments non dérivés à taux fixe sont soumis au risque de taux s'ils sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat. De la même façon, les instruments non dérivés à taux fixe (non couvert) comptabilisés au coût amorti ne sont pas sujets au risque de taux.

Sensibilité des instruments financiers au risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture et les dérivés

incorporés séparés des dettes entraînent une certaine volatilité du résultat financier. Le détail des dérivés non qualifiés de couverture est donné en note 4.15.3.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie génère une certaine volatilité des capitaux propres. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dette et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre reste constant sur une année.

Une variation de + 100/– 100 points de base des taux d'intérêt en euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2007.





Synthèse des impacts taux

(en millions d'euros)

Type d'instrument	31/12/2008				31/12/2007			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Impact après variation des taux d'intérêt de + 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de - 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de + 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de - 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de + 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de - 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de + 100 pb	Impact après variation des taux d'intérêt de - 100 pb
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(54,5)	59,2	–	–	(59,0)	64,0	–	–
Dettes qualifiées de couverture de juste valeur	58,3	(62,9)	–	–	62,6	(67,7)	–	–
Sous-total inefficacité de couverture de juste valeur (A)	3,7	(3,8)	–	–	3,6	(3,7)	–	–
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	9,8	(11,6)	–	–	27,6	(32,2)	–	–
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			788,1	(972,4)	–	–	598,7	(726,6)
Sous-total impact de couverture de flux de trésorerie (B)	9,8	(11,6)	788,1	(972,4)	27,6	(32,2)	598,7	(726,6)
Dérivés qualifiés de trading (C)	(6,3)	(0,9)	–	–	(3,9)	(3,9)	–	–
Dettes à taux variable (y compris la dette court terme) (D)	(77,3)	77,3	–	–	(72,0)	72,0	–	–
Dette indexée inflation	–	–	–	–	–	–	–	–
Équivalents de trésorerie (E)	17,0	(17,0)	–	–	11,4	(11,4)	–	–
Total impact (A + B + C + D + E)	(53,2)	44,1	788,1	(972,4)	(33,3)	20,8	598,7	(726,6)

La sensibilité est mesurée de la façon suivante :

- (A) L'inefficacité de couverture de juste valeur due aux variations de valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.
- (B) L'inefficacité de couverture de flux de trésorerie et l'impact sur les capitaux propres (OCI) dû aux variations de valeur de l'instrument de couverture.
- (C) L'incidence du décalage de la courbe des taux sur les dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.
- (D) L'incidence en flux de trésorerie (charge ou produit) sur les emprunts à taux variable ou les emprunts à taux fixe transformés après couverture en taux variable.
- (E) L'incidence en flux de trésorerie (produit ou charge) sur les équivalents de trésorerie.

4.15.3. Situation comptable des instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non.

Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échange de devises et des options de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrite au bilan se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE								
Couverture de juste valeur								
Taux d'intérêt	5,1	135,5	–	–	–	73,2	–	1,1
Change et taux d'intérêt	–	69,8	–	110,4	–	–	12,4	88,3
Couverture de flux de trésorerie								
Taux d'intérêt	–	4,4	–	197,7	0,9	35,8	–	20,0
Change et taux d'intérêt	–	65,6	–	1 640,9	–	17,6	46,9	739,8
Total dérivés qualifiés de couverture	5,1	275,3	–	1 948,9	0,9	126,6	59,3	849,2
DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE								
Taux d'intérêt	26,1	–	13,4	–	35,0	–	4,4	–
Change et taux d'intérêt	34,0	–	93,3	–	0,5	–	44,3	–
Dérivés incorporés	0,9	–	63,7	–	3,0	–	44,0	–
Total dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture	60,9	–	170,4	–	38,5	–	92,7	–
Total dérivés	66,0	275,3	170,4	1 948,9	39,5	126,6	152,0	849,3

Couverture de juste valeur

RFF utilise des swaps de taux euros ou des swaps de devises dont l'objectif est de couvrir les variations de juste valeur d'une dette financière ou d'une créance financière.

Les dérivés utilisés en couverture se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2008			
	Valeur au bilan en millions d'euros		Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Swaps taux fixe/taux variable				
Euro/Euro	140,6	–	1 264,0	–
Cross Currency Swaps taux fixe/taux variable				
JPY/Euro	18,9	–	12 000,0	–
GBP/Euro	–	74,4	–	363,9
USD/Euro	12,0	36,0	200,0	507,6
CHF/Euro	34,0	–	350,0	–
CAD/Euro	4,9	–	156,0	–
Total	210,4	110,4	–	–





Couverture de juste valeur (suite)

	31/12/2007			
	Valeur au bilan en millions d'euros		Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Swaps taux fixe/taux variable				
Euro/Euro	73,2	1,1	1 214,0	50,0
Cross Currency Swaps taux fixe/taux variable				
JPY/Euro	–	9,0	–	19 000,0
USD/Euro	–	73,1	–	450,1
CHF/Euro	–	16,4	–	350,0
CAD/Euro	–	2,2	–	300,0
Total	73,2	101,8	–	–

Couverture de flux de trésorerie

RFF utilise des swaps de taux en euros ou des swaps de devises ou une combinaison de swaps de devises et de swaps de taux en euro dont l'objectif est de couvrir les variations des flux contractuels des dettes. Par ailleurs, RFF utilise des swaps de taux en euros décalés afin de couvrir des émissions futures.

Les flux contractuels des dérivés sont payés de façon symétrique aux flux contractuels des dettes et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Dans le cas des précouvertures de dette future, le résultat de l'instrument de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette émise impacte le résultat.

À la date de la clôture, les dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

	31/12/2008				
	Juste valeur au bilan en millions d'euros		Réserve de couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif		Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE					
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe en euros	–	31,7	(30,3)	–	245,1
Cross Currency Swaps taux variable/taux fixe					
GBP	–	145,0	(30,2)	–	197,4
Cross Currency Swaps taux fixe/taux fixe					
CHF	31,8	–	7,7	1 081,0	–
GBP	–	1 292,3	(301,3)	–	2 000,0
JPY	26,5	–	13,0	25 000,0	–
USD	2,8	1,8	28,4	100,0	250,0
Cross Currency Swaps taux fixe/taux variable + Swap taux variable/taux fixe					
CAD	–	–	–	–	–
GBP	4,5	–	(0,5)	288,0	–
USD	4,4	367,7	57,0	50,0	2 339,8
Opérations de précouverture d'émissions futures	–	–	16,4	–	–
Total	70,0	1 838,6	(239,7)	–	–

Couverture de flux de trésorerie (suite)

	Juste valeur au bilan en millions d'euros		31/12/2007		
	Actif	Passif	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Montant notionnel en devises (en millions)	
				Actif	Passif
DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE					
Swaps prêteur taux variable/emprunteur taux fixe en euros	1,4	0,8	1,7	75,1	170,0
Cross Currency Swaps taux variable/taux fixe					
GBP	9,1	69,2	(8,0)	50,0	147,4
Cross Currency Swaps taux fixe/taux fixe					
CHF	–	68,2	8,1		1 271,0
GBP	4,3	465,1	(101,1)	50	1 550,0
JPY	–	16,3	17,1	–	25 000,0
USD	–	68,4	18,1	–	450,0
Cross Currency Swaps taux fixe/taux variable + Swaps taux variable/taux fixe					
GBP	39,4	101,3	77,5	1 584,5	838,7
USD	–	17,5	0,4	–	99,9
Opérations de précouverture d'émissions futures	–	–	16,6	–	–
Total	54,3	806,8	30,3	–	–

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture Au 31 décembre 2008

	Juste valeur en millions d'euros		31/12/2008	
	Actif	Passif	Montant notionnel en devises (en millions)	
			Actif	Passif
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE				
Swaps de taux	26,1	13,4	305,5	581,8
Swaps de change	–	–	–	–
GBP	–	23,5	–	132,0
CHF	7,0	0,5	515,0	70,0
USD	27,0	69,4	903,0	1 144,5
Dérivés incorporés	0,9	63,7	381,1	581,5





Les instruments dérivés non qualifiés de couverture (suite) Au 31 décembre 2007

	31/12/2007			
	Juste valeur en millions d'euros		Montant notionnel en devises (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE	38,5	92,6	–	–
Swaps de taux	35,0	4,4	950,6	200,0
Swaps de change	–	–	–	–
GBP	–	8,7	–	223,9
CHF	0,3	3,9	66,0	890,0
USD	0,2	31,7	75,0	4 277,8
Dérivés incorporés	3,0	44,0	381,1	581,5

Dérivés incorporés

RFF dispose de deux options sur deux lignes d'emprunt pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option ne lui appartient pas. Ces options ont été comptabilisées comme des dérivés autonomes conformément à la norme IAS 39 (cf. note 3.13.5). La valeur au 31 décembre 2008 de ces dérivés incorporés s'élève à :

- - 56,6 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en GBP sur 14 ans à un taux fixe de 5,35%,
- - 4,8 M€ : sur un emprunt d'échéance 2019 incluant une option de changement de taux en 2009 d'Euribor 3M contre 2 fois Euribor3M-LiborGBP3M.

4.15.4. Risque de liquidité

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de la qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières, qu'elles soient à court terme (billets de trésorerie, Commercial Paper) ou à long terme (émissions obligataires publiques ou privées). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de 5 ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2008.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser, y compris les intérêts) au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

(en millions d'euros)

	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	31/12/2008 6 mois à < 1an	1 à < 5ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS								
Emprunts LT RFF en euros	(18 449,1)	(26 711,3)	(1 862,3)	(336,3)	(6 029,9)	(5 997,3)	(9 024,9)	(3 460,6)
Emprunts LT RFF en devises	(5 863,7)	(11 188,1)	(119,4)	(119,4)	(3 001,4)	(1 101,7)	(3 871,1)	(2 975,0)
Total Emprunts LT RFF	(24 312,8)	(37 899,4)	(1 981,7)	(455,7)	(9 031,3)	(7 099,0)	(12 896,0)	(6 435,6)
Emprunts LT SNCF en euros	(1 952,1)	(2 927,5)	(114,4)	(438,6)	(975,9)	(467,0)	(931,6)	(0,1)
Emprunts LT SNCF en devises	(407,3)	(608,4)	(7,0)	(7,0)	(221,6)	(372,8)	–	–
Total Emprunts LT SNCF	(2 359,4)	(3 535,9)	(121,4)	(445,6)	(1 197,5)	(839,7)	(931,6)	(0,1)
Dette CT en euros	(743,3)	(808,3)	(668,3)	(140)	–	–	–	–
Dette CT en devises	(1 856,2)	(1 860,5)	(1 800,3)	(60,2)	–	–	–	–
Total Dette CT	(2 599,6)	(2 668,7)	(2 468,6)	(200,2)	–	–	–	–
Dettes fournisseurs *	(850,6)	(850,6)	(850,6)	–	–	–	–	–
Autres passifs financiers courants	(1 089,5)	(1 089,5)	(1 089,5)	–	–	–	–	–
Total des passifs financiers non dérivés	(A) (31 211,9)	(46 044,1)	(6 511,8)	(1 101,5)	(10 228,8)	(7 938,8)	(13 827,6)	(6 435,7)
DÉRIVÉS ASSOCIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie	–	2 637,4	69,8	53,3	442,3	342,9	1 326,7	402,4
Sortie de trésorerie	–	(367,2)	(29,3)	(29,3)	(153,9)	(74,5)	(52,6)	(27,7)
	(52,7)	2 270,2	40,5	24,1	288,4	268,4	1 274,1	374,7
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture **								
Entrée de trésorerie	–	161,4	19,7	9,7	77,9	45,4	8,6	–
Sortie de trésorerie	–	(187,4)	(29,2)	(29,2)	(73,8)	(45,3)	(9,8)	–
	12,6	(26,1)	(9,5)	(19,5)	4,1	–	(1,2)	–
Cross Currency Swaps de couverture								
Entrée de trésorerie en devises	–	11 478,9	122,3	122,3	2 913,4	1 474,5	3 871,3	2 975,1
Sortie de trésorerie en euros	–	(15 322,9)	(189,0)	(180,5)	(3 417,4)	(2 039,7)	(5 677,4)	(3 818,7)
	(1 678,6)	(3 843,9)	(66,7)	(58,2)	(504,1)	(565,1)	(1 806,1)	(843,6)
Cross Currency Swaps non qualifiés de couverture **								
Entrée de trésorerie en devises	–	318,2	4,2	4,2	309,8	–	–	–
Sortie de trésorerie en euros	–	(330,7)	(6,6)	(6,6)	(317,5)	–	–	–
	(17,4)	(12,5)	(2,4)	(2,4)	(7,6)	–	–	–
Contrats de change à terme								
Entrée de trésorerie en devises	–	1 860,3	1 800,1	60,2	–	–	–	–
Sortie de trésorerie en euros	–	(1 865,1)	(1 804,8)	(60,3)	–	–	–	–
	(41,9)	(4,8)	(4,7)	(0,1)	–	–	–	–
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B) (1 778,0)	(1 617,1)	(42,8)	(56,2)	(219,2)	(296,6)	(533,3)	(468,9)
Total	(A + B) (32 989,9)	(47 661,2)	(6 554,6)	(1 157,7)	(10 448,0)	(8 235,4)	(14 360,8)	(6 904,6)
Sous-total des flux net en euros	–	(47 661,0)	(6 554,4)	(1 157,7)	(10 448,0)	(8 235,4)	(14 360,8)	(6 904,6)
Sous-total des flux net en devises	–	(0,2)	(0,2)	–	–	–	–	–
ACTIFS COURANTS								
Créances clients	741,6	741,6	741,6	–	–	–	–	–
Subventions	1 713,0	1 713,0	1 713,0	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 890,8	1 890,8	1 890,8	–	–	–	–	–
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 345,4	4 345,4	4 345,4	–	–	–	–	–

* Hors avoir à établir.

** Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes.



(en millions d'euros)



	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	31/12/2007					
			< 6 mois	6 mois à < 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS								
Emprunts LT RFF en euros	(16 465,7)	(24 531,1)	(396,4)	(349,1)	(5 535,6)	(6 579,9)	(8 874,1)	(2 796,0)
Emprunts LT RFF en devises	(6 149,8)	(12 092,2)	(297,7)	(803,5)	(1 973,4)	(1 313,4)	(3 226,1)	(4 478,1)
Total Emprunts LT RFF	(22 615,5)	(36 623,2)	(694,1)	(1 152,6)	(7 509,0)	(7 893,3)	(12 100,1)	(7 274,1)
Emprunts LT SNCF en euros	(3 253,4)	(4 434,7)	(1 383,5)	(84,1)	(1 055,6)	(916,2)	(995,3)	–
Emprunts LT SNCF en devises	(455,1)	(663,2)	(12,1)	(12,1)	(246,7)	(392,3)	–	–
Total Emprunts LT SNCF	(3 708,5)	(5 097,9)	(1 395,6)	(96,2)	(1 302,3)	(1 308,5)	(995,3)	–
Dettes CT en euros	(685,7)	(694,2)	(527,2)	(167,0)	–	–	–	–
Dettes CT en devises	(1 442,4)	(1 493,6)	(1 463,7)	(29,9)	–	–	–	–
Total Dette CT	(2 128,1)	(2 187,8)	(1 990,9)	(196,9)	–	–	–	–
Dettes fournisseurs *	(793,8)	(793,8)	(793,8)	–	–	–	–	–
Autres passifs financiers courants	(1 180,3)	(1 180,3)	(1 180,3)	–	–	–	–	–
Total des passifs financiers non dérivés	(A) (30 426,2)	(45 883,1)	(6 054,8)	(1 445,7)	(8 811,3)	(9 201,8)	(13 095,4)	(7 274,1)
DÉRIVÉS ASSOCIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS								
Swaps de taux d'intérêt qualifiés de couverture								
Entrée de trésorerie	–	3 183,3	80,6	157,1	589,5	465,9	1 448,2	442,2
Sortie de trésorerie	–	(574,5)	(34,7)	(34,7)	(251,6)	(127,1)	(82,2)	(44,0)
	88,8	2 608,9	45,8	122,3	337,8	338,8	1 366,0	398,2
Swaps de taux d'intérêt non qualifiés de couverture **								
Entrée de trésorerie	–	1 011,1	802,5	19,0	99,6	76,2	13,7	–
Sortie de trésorerie	–	(998,0)	(803,8)	(19,4)	(92,4)	(69,5)	(12,9)	–
	(10,3)	13,0	(1,3)	(0,4)	7,2	6,7	0,8	–
Cross Currency Swaps de couverture								
Entrée de trésorerie en devises	–	11 923,7	128,4	492,2	1 894,3	1 705,5	3 225,8	4 477,5
Sortie de trésorerie en euros	–	(15 286,5)	(195,9)	(636,4)	(2 379,4)	(2 183,4)	(4 828,2)	(5 063,2)
	(869,9)	(3 362,9)	(67,5)	(144,2)	(485,1)	(477,8)	(1 602,5)	(585,7)
Cross Currency Swaps non qualifiés de couverture **								
Entrée de trésorerie en devises	–	831,7	181,4	323,4	325,8	0,1	0,3	0,7
Sortie de trésorerie en euros	–	(850,3)	(186,8)	(326,9)	(335,6)	(0,1)	(0,3)	(0,7)
	(2,9)	(18,6)	(5,3)	(3,5)	(9,8)	–	–	–
Contrats de change à terme								
Entrée de trésorerie en devises	–	1 493,5	1 463,6	29,9	–	–	–	–
Sortie de trésorerie en euros	–	(1 491,5)	(1 461,1)	(30,4)	–	–	–	–
	(40,8)	2,0	2,5	(0,5)	–	–	–	–
Total dérivés associés aux passifs financiers	(B) (835,2)	(757,5)	(25,8)	(26,2)	(149,8)	(132,4)	(235,7)	(187,6)
Total	(A + B) (31 261,5)	(46 640,6)	(6 080,6)	(1 472,0)	(8 961,1)	(9 334,2)	(13 331,1)	(7 461,7)
Sous-total des flux net en euros		(46 640,5)	(6 080,4)	(1 472,0)	(8 961,1)	(9 334,2)	(13 331,1)	(7 461,7)
Sous-total des flux net en devises		(0,1)	(0,1)	–	–	–	–	–
ACTIFS COURANTS								
Créances clients	1 061,06	1 061,06	1 061,06	–	–	–	–	–
Subventions	1 902,68	1 902,68	1 902,68	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 294,34	1 294,34	1 294,34	–	–	–	–	–
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 258,08	4 258,08	4 258,08	–	–	–	–	–

* Hors avoir à établir.

** Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie des dettes.

4.15.5. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	Notes	Valeur comptable	
		31/12/2008	31/12/2007
Créances à long terme et dépôts versés	4.4	7,3	4,7
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	4.15.3	60,9	38,5
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	4.15.3	280,4	127,5
Créances clients	4.6	741,6	1 061,1
Créances subventions	4.8	1 713,0	1 902,7
Comptes courants	4.4	23,6	13,2
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	4.7	596,6	543,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	1 890,8	1 294,3
Total		5 314,3	4 985,8

Gestion du risque clients

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Montant non soldé	Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
Créances clients échues non provisionnées	359,1	359,1	—	—
Créances clients échues provisionnées	44,4	44,4	—	—
Provision pour dépréciation client	(26,2)	(26,2)	—	—
Total	377,3	377,3	—	—

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Montant non soldé	Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
Créances subventions échues non provisionnées	884,5	884,5	—	—
Créances subventions échues provisionnées	11,5	11,5	—	—
Provision dépréciation	(13,1)	(13,1)	—	—
Total	882,9	882,9	—	—

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

— Au près desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme (a minima A1/P1/F1).

— Avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme (a minima BBB-/Baa3/BBB-) et de leurs fonds propres. RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivées qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA-.





4.16. Juste valeur des instruments financiers

(en millions d'euros)

31/12/2008

	Notes	Catégories comptables IAS 39							Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		
ACTIF										
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	60,9	–	280,4	–	–	–	–	341,3	341,3
Créances clients	4.6	–	–	–	–	–	741,6	–	741,6	741,6
Autres actifs financiers	4.4	–	–	–	–	–	78,4	–	78,4	78,4
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9	–	1 890,8	–	–	–	–	–	1 890,8	1 890,8
Total		60,9	1 890,8	280,4	–	–	820,0	–	3 052,1	3 052,1
PASSIF										
Dettes long terme RFF	4.14	–	–	–	–	–	–	24 312,4	24 312,4	24 963,8
Dettes long terme SNCF	4.14	–	–	–	–	–	–	2 359,4	2 359,4	2 970,9
Dettes court terme	4.14	–	–	–	–	–	–	2 598,8	2 598,8	2 598,8
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	170,4	–	1 948,9	–	–	–	–	2 119,4	2 119,4
Fournisseurs	4.15.4	–	–	–	–	–	–	850,6	850,6	850,6
Autres passifs financiers	4.17. et 4.20	–	–	–	–	–	–	1 196,8	1 196,8	1 196,8
Total		170,4	–	1 948,9	–	–	–	31 318,0	33 437,3	6 765,5

(en millions d'euros)

31/12/2007

	Notes	Catégories comptables IAS 39							Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti		
ACTIF										
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	38,5	–	127,5	–	–	–	–	166,0	166,0
Créances clients	4.6	–	–	–	–	–	1 061,1	–	1 061,1	1 061,1
Autres actifs financiers	4.4	–	–	–	–	–	63,1	–	63,1	63,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9	–	1 294,3	–	–	–	–	–	1 294,3	1 294,3
Total		38,5	1 294,3	127,5	–	–	1 124,2	–	2 584,5	2 584,5
PASSIF										
Dettes long terme RFF	4.14	–	–	–	–	–	–	22 615,5	22 615,5	22 302,4
Dettes long terme SNCF	4.14	–	–	–	–	–	–	3 708,5	3 708,5	3 578,0
Dettes court terme	4.14	–	–	–	–	–	–	2 128,1	2 128,1	2 128,1
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	92,7	–	908,5	–	–	–	–	1 001,2	1 001,2
Fournisseurs	4.15.4	–	–	–	–	–	–	793,8	793,8	793,8
Autres passifs financiers	4.17 et 4.20	–	–	–	–	–	–	1 212,8	1 212,8	1 212,8
Total		92,7	–	908,5	–	–	–	30 458,7	31 460,0	31 016,4

4.17. Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautionnements reçus	32,0	32,5
Autres	75,2	–
Total autres passifs non courants	107,2	32,5

Les 75,2 M€ correspondent à des promesses de vente sur des cessions en cours.

4.18. Fournisseurs

Les éléments constitutifs de la rubrique se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	323,5	333,7
Factures non parvenues	527,1	460,2
Avoirs à établir	0,0	98,8
Total	850,6	892,7

4.19. Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fiscales et sociales	205,5	248,9
Produits constatés d'avance	44,8	230,4
Autres dettes	105,2	95,0
Total	355,5	574,3

4.20. Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sur immobilisations	1 050,4	1 177,5
Dépôt de garantie	16,7	–
Comptes courants SNCF	22,4	2,8
Total	1 089,5	1 180,3

Les 16,7 M€ correspondent à un dépôt de garantie reçu de la part d'une contrepartie dans le cadre d'un contrat financier.





4.21. Autres éléments d'information

4.21.1. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

(en millions d'euros)	31/12/2007	Variation impact en flux de trésorerie	Virements de poste à poste	Variation de la juste valeur	31/12/2008
Client SNCF	(946,9)	221,4	–	–	(725,4)
Clients autres	(35,4)	15,6	–	–	(19,8)
Fournisseurs SNCF	816,7	79,1	–	–	895,8
Fournisseurs autres	212,3	(54,7)	–	–	157,7
Créances fiscales et sociales	(371,1)	(14,5)	–	–	(385,6)
Dettes fiscales et sociales	192,0	(43,5)	–	–	148,5
Comptes courants SNCF exploitation	(4,0)	7,5	–	–	3,5
Comptes courants autres (GIE)	–	–	–	–	–
Autres dettes	3,7	(0,6)	–	–	3,1
Autres créances	(12,2)	4,8	–	–	(7,5)
Subvention d'exploitation à recevoir	(12,6)	(3,2)	–	–	(15,8)
Subvention d'exploitation constatée d'avance	–	–	–	–	–
Produits constatés d'avance (autres)	230,4	(185,6)	–	–	44,8
Charges constatées d'avance	(228,5)	(6,1)	–	–	(234,7)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(155,7)	20,3	–	–	(135,4)

Le BFR au 31 décembre 2007 présenté ci-dessus est en diminution de 105,9 M€ par rapport à ce même BFR présenté dans l'annexe des comptes au 31 décembre 2007. Cette modification s'explique par la correction d'erreurs de classement réalisées dans le tableau de présentation de la variation du BFR 31 décembre 2007 (colonne « 31 décembre 2006 » et colonne « Virements de poste à poste »). Ces corrections sont sans impact sur la variation de BFR présentée au titre de l'exercice 2007 de 22,2 M€.

4.21.2. Analyse des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2008	Dont variation de BFR	31/12/2007	Dont variation de BFR
Immobilisations brutes: acquisition de l'exercice	(2 962,2)	–	(2 473,6)	–
Variation de la dette sur immobilisations	(99,8)	(99,8)	68,9	68,9
Décassements sur acquisitions	(3 062,0)	(99,8)	(2 404,6)	68,9
Subventions : attributions de l'exercice	2 113,3	–	2 179,1	–
Variation des subventions à encaisser	3,1	3,1	(450,1)	(450,1)
Variation des subventions à appeler	135,8	135,8	5,5	5,5
Variation des subventions appelées d'avance	140,0	140,0	272,4	272,4
Encaissements de subventions	2 392,2	278,9	2 006,9	(172,2)
Flux de trésorerie net	(669,8)	179,1	(397,8)	(103,3)

Note 5.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Redevances d'infrastructure	2 675,8	2 448,5
Redevances complémentaires électricité	93,0	89,9
Prestations complémentaires	63,5	45,0
Produits relatifs aux embranchements particuliers	9,1	14,0
Sous-total recettes commerciales d'infrastructure	2 841,4	2 597,3
Transport d'électricité	154,2	146,4
Produits hors trafic en gestion directe et externalisée	63,9	64,8
Ventes fournitures	34,1	34,2
Autres produits des activités annexes	5,0	5,1
Total chiffre d'affaires	3 098,5	2 847,8

Les redevances d'infrastructures s'élèvent à 2 675,8 M€, en hausse de 227,3 M€, soit 9,28% par rapport à la même période en 2007. Ces redevances d'infrastructures sont composées des redevances suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Droit d'accès (DA)	100,8	93,6
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 631,0	1 485,1
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	440,3	424,8
Droit de circulation (DC)	503,7	444,9
Total redevances d'infrastructures	2 675,8	2 448,4

Conformément à ce qui a été convenu entre RFF et la SNCF, l'écart sur les redevances effectives par rapport au niveau de référence défini (garantie de recettes) se verra compensé par un ajustement complémentaire du barème a posteriori. L'accroissement des redevances est principalement dû, pour l'ensemble des droits, à l'augmentation des barèmes (+ 174,7 M€). Cet effet prix s'explique principalement par l'augmentation des prix pour les catégories tarifaires (réseau LGV, lignes périurbaines à trafic moyen et grandes lignes interurbaines à fort trafic) et pour le droit de circulation des activités voyageurs national et fret. L'effet volume de 51,6 M€ s'explique principalement par la prise en compte d'une année complète de mise en service de la LGV Est Européenne et par le développement des activités régionales de voyageurs.

La redevance complémentaire d'électricité, à 93 M€, reste stable par rapport à 2007 (+ 3,4%).

Les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement prolongé sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope » s'élèvent à 63,5 M€. Elles sont en hausse de 18,5 M€, soit + 41,1% par rapport à la même période de 2007, en raison de la hausse du barème relatif à l'accès en gare de triage et à leur fonctionnement et, dans une moindre mesure, aux nouvelles prestations complémentaires pour l'accès des trains fret à la section Motteville, Montérolier, Buchy.





Les embranchements particuliers

Sur 2008, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 9,1 M€.

Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2008 est de 63,9 M€, à comparer à 64,8 M€ comptabilisé en 2007.

Le montant des produits 2008 inclut un montant d'avoires de 7,6 M€ intégralement neutralisé en résultat par la reprise des provisions correspondantes.

Par ailleurs, le litige avec la SNCF portant sur les gares communes a été résolu en 2008. Il a conduit à l'émission d'un avoir de 4,2 M€ partiellement compensé par une reprise de provision de 1,8 M€.

Après retraitement de ces régularisations, les produits 2008 ressortent à 75,7 M€, contre 71,5 M€ (après retraitement également des avoirs établis en 2007), soit en augmentation de 3,5%.

À compter de 2008, les produits hors trafic sont répartis en cinq grandes catégories: ferroviaire (14,5%), foncier et immobilier (58%), télécommunications (21%), réseaux (3%) et autorisations diverses (3,5%).

Les produits «télécommunications» 2008 représentent 16,3 M€, à comparer à 14,8 M€ en 2007 (hors régularisation de 3,9 M€ de produits constatés d'avance effectuée en 2007).

À noter que la catégorie ferroviaire comprend le produit lié à l'occupation du domaine de RFF par la SNCF EF, facturé pour un montant annuel de 3,1 M€ à partir de 2008.

5.2. Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subvention de la CCI	658,2	828,1
Autres subventions d'exploitation	58,4	103,0
Total	716,6	931,1

5.3. Rémunération de la gestion déléguée

Les différentes composantes de la rémunération de la gestion déléguée sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	(2 809,8)	(2 718,0)
Rémunération du GID pour la gestion des quais	(46,0)	(37,9)
Actes de malveillance	(25,5)	(28,2)
Sous-total rémunération de la gestion déléguée de l'infrastructure	(2 881,3)	(2 784,1)
Rémunération pour la gestion du patrimoine	(69,0)	(79,3)
Total rémunération de la gestion déléguée	(2 950,4)	(2 863,4)

Réseau Ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n°s 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a tout récemment confirmé les missions de RFF, tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

RFF délègue les missions suivantes :

1. L'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit « graphique de circulation ».

2. La gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations.
3. La surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

La convention de gestion de l'infrastructure représente une charge 2008 de 2 809,8 M€, dont 9 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

La convention de gestion des quais signée avec la SNCF représente une charge de 46 M€ pour l'exercice 2008, dont 2,5 M€ de régularisation sur exercices antérieurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la convention de gestion du patrimoine RFF - SNCF est remplacée par une convention de prestation de services et par une convention financière. Le montant de la convention de prestation de services pour l'exercice 2008 s'élève à 42,1 M€. Le montant de la convention

financière pour la même période est de 14,9 M€. Le montant de la prestation réalisée par les mandataires Adyal et Nexity s'élève à 11,2 M€ et de 0,9 M€ pour le groupement Adyal-IBM. Un montant total de charges complémentaires de 3,9 M€ a également été comptabilisé au titre des exercices antérieurs.

5.4. Autres charges de réseau

Ces autres charges sont constituées du poste «Électricité».

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Électricité	(152,5)	(145,0)
Total	(152,5)	(145,0)

En vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise en tant que «responsable d'équilibre» assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 152,5 M€ en 2008, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€.

La charge constatée ainsi que les coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau, au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE) qui représente un montant de 154,2 M€ pour 2008.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique en partie par la refacturation par RFF aux utilisateurs du réseau de certains coûts relatifs à la gestion des contrats, au prorata de leurs trafics respectifs.

5.5. Impôts et taxes

Les éléments constitutifs de la rubrique sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Impôts et taxes gestion directe	(8,8)	(6,2)
Impôts et taxes gestion mandatée	(34,5)	(45,5)
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	–	10,0
Total	(43,2)	(41,7)

5.6. Autres charges opérationnelles

Ces charges se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Frais d'études nets de production immobilisée	(44,8)	(52,2)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(9,6)	(56,0)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(82,4)	(92,8)
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(67,0)	(57,5)
Total	(203,8)	(258,6)





5.6.1. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Salaires	(50,7)	(40,5)
Charges sociales	(16,2)	(17,0)
Total	(67,0)	(57,5)

5.6.2. Effectifs

Au 31 décembre 2008, l'effectif est de 939 agents RFF, dont 34 fonctionnaires détachés et 75 agents mis à disposition (dont 68 agents par la SNCF, 5 agents par la RATP, 1 agent GDF, 1 agent CCF). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 843 agents au 31 décembre 2007.

5.6.3. Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2008, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 068 096 € pour un effectif moyen de 6 personnes.

5.7. Reprises de subventions d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Reprises de subventions d'investissement	185,7	150,9
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	70,5	65,8
Total	256,2	216,7

5.8. Autres charges et produits courants

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Frais bancaires	(0,5)	(0,2)
Autres charges	(332,2)	(142,0)
Autres charges courantes	(332,7)	(142,2)
Résultat sur cessions d'immobilisations du patrimoine	60,9	36,8
Résultat sur cessions d'immobilisations autres	–	–
Autres produits	12,0	53,6
Autres produits courants	72,9	90,3

5.9. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges sur passif au coût amorti	(1 409,8)	(1 338,0)
Résultat des dérivés affectés à la dette	(127,1)	(23,0)
Résultat de change	1,7	0,1
Total coût de l'endettement financier brut	(1 535,2)	(1 360,9)
Résultat sur actif évalué à la juste valeur	64,5	25,3
Coût de l'endettement financier net	(1 470,7)	(1 335,6)

5.9. Coût de l'endettement financier net (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts net perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(10,3)	6,8
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	152,1	(80,5)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(157,3)	80,7
Reprise par résultat des montants différés en capitaux propres *	(67,8)	(46,4)
Inefficacité des couvertures de cash flows	(2,4)	5,9
Résultat sur dérivés non qualifiés de couvertures	(41,4)	10,5
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	(127,1)	(23,0)

* Hors dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Variation des réserves relatives aux couvertures de flux de trésorerie

Le résultat différé en capitaux propres comprend l'impact de change constaté sur les couvertures de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2008, les réserves recyclables se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

Solde au 01/01/2007	(308,2)
Recyclage en résultat 2007 *	(344,0)
Variation en capitaux propres	682,5
Solde au 01/01/2008	30,4
Recyclage en résultat 2008 *	(787,9)
Variation en capitaux propres	517,8
Solde au 31/12/2008	(239,7)

* Y compris impacts des dérivés de change qualifiés de flux de trésorerie et immédiatement transférés en résultat à hauteur de 390,5 M€ en 2007 et 855,7 millions d'euros en 2008.

5.10. Autres charges et produits financiers

Cette rubrique se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produit d'intérêts en compte courant	3,5	9,8
Autres produits financiers	48,6	18,2
Autres produits financiers	52,1	28,0
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(33,9)	(9,2)
Autres charges financières	(5,6)	(5,8)
Autres charges financières	(39,5)	(15,0)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes courants SNCF ainsi que des intérêts moratoires facturés par RFF aux co-financeurs et facturés à RFF par les fournisseurs.





Note 6.

Parties liées

Relations avec l'État

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'État est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'État, de la Cour des comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'inspection générale des Finances.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subvention d'exploitation de contribution aux charges d'infrastructure	658,2	828,1
Subvention de renouvellement	75,0	68,8
Subvention de désendettement	686,2	693,5
Total	1 419,4	1 590,3

Impacts sur le bilan

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subvention de renouvellement	4 334,4	3 604,2
Subvention de renouvellement à recevoir	–	225,0
Subvention de désendettement à recevoir	–	43,0
Total	4 334,4	3 872,2

Relations avec la SNCF

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1^{er} qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF, à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. À cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n° 98-007. Le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi, une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs

et ouvrages annexes a été signée. De même, la convention conclue le 19 mai 1999 matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF, la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée et la seconde, les prestations liées à ces opérations.

À ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine, qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF, et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF, qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits : Péages	2 972,8	2 723,7
Charges : Convention de gestion	2 912,8	2 825,0
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	2 047,9	1 840,1



Note 7.

Engagements hors bilan

Garanties financières

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 1,3 M€ au bénéfice :

— De différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (cinq cautions pour un total de 1,1 M€).

— De Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (une caution pour 0,2 M€).

Note 8.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture justifiant une note dans l'annexe.



***RAPPORT
→ DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES CONSOLIDÉS***

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- La note 2.2 « Événements et transactions significatifs » qui expose :
 - qu'à la suite de la redéfinition du modèle économique de votre Établissement tel que décrit dans le contrat de performance avec l'État, la valorisation des actifs d'infrastructure a été revue, ce qui a eu pour conséquence la reprise d'une provision nette de €9,2 milliards ;
 - les motifs de comptabilisation d'une créance d'impôt différé pour un montant de €3,9 milliards ;

— les conclusions des arbitrages des litiges sur le partage des actifs avec la SNCF et l'absence de règlement des dettes et créances correspondantes ;

— les conséquences des analyses complémentaires effectuées visant à estimer le résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche.

- Les notes 3.19.1 et 4.12.2 relatives à l'évaluation des provisions pour dépollution et risques environnementaux basée sur la connaissance à ce jour du parc ainsi qu'aux litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.19 et 4.12 « Provisions » exposent la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
Philippe Arnaud Associé

PricewaterhouseCoopers Audit
Florence Pestie Associée





→ ***RAPPORT DE GESTION
COMPTES SOCIAUX***

L'exercice 2008 se caractérise par un **résultat net de + 8 098 M€, comprenant un résultat exceptionnel de + 9 028,2 M€**. Le résultat net de l'exercice 2007 était négatif de 795,8 M€.

Le **résultat exceptionnel** de l'exercice 2008 est la conséquence sur la valeur des actifs de l'UGT infrastructure du nouveau modèle économique de RFF concrétisé par la signature du contrat de performance État-RFF.

En effet, le nouveau modèle économique de RFF intègre les effets positifs, d'une part, de la réforme de la tarification des péages RFF et, d'autre part, de la réforme des subventions versées par l'État à RFF. Ces évolutions se traduisent par une forte augmentation de la valeur recouvrable des actifs

d'infrastructure de RFF, qui conduit à reprendre en résultat exceptionnel l'intégralité de la dépréciation de ces actifs constatée sur l'exercice 2005 lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Le **résultat courant avant impôts** ressort à (930,3) M€ au 31 décembre 2008, contre (725,5) M€ pour l'exercice 2007.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 967,3 M€** pour l'exercice 2008 contre 2 468 M€ pour l'ensemble de l'année 2007.

Les capitaux propres, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent à **8 564 M€** au 31 décembre 2008.

Activité au cours de l'année écoulée et commentaires sur les données chiffrées

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice

Le **bénéfice constaté sur l'exercice 2008 est de 8 098 M€**, compte tenu d'un résultat exceptionnel de 9 028,2 M€, contre une perte de 795,8 M€ au 31 décembre 2007.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation en %
Excédent brut d'exploitation (EBE)	457,1	463,0	(1,3)
Résultat d'exploitation	(213,7)	(68,7)	(211,1)
Résultat financier	(716,6)	(656,9)	(9,1)
Résultat exceptionnel	9 028,2	(70,3)	NA
Résultat net	8 098,0	(795,8)	-

Le **résultat d'exploitation**, d'un montant de (213,7) M€ au 31 décembre 2008, se détériore de 144,8 M€ par rapport à la même période de 2007, essentiellement du fait des éléments calculés. Le tableau page suivante détaille l'évolution des principaux postes de charges et produits d'exploitation.

Le **résultat financier** d'un montant de (716,6) M€ au 31 décembre 2008, se détériore de 59,7 M€ par rapport à la même période de 2007.

Le **résultat exceptionnel** de l'exercice 2008 enregistre pour l'essentiel l'effet de la reprise de dépréciation des actifs de l'UGT infrastructure.





Évolution des charges et produits d'exploitation

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Redevances réseau	2 832,3	2 583,3	249,0
Produits hors trafic	63,9	64,8	(0,9)
Contribution aux charges d'infrastructure (CCI)	658,2	828,1	(169,9)
Autres produits d'exploitation	202,9	202,6	0,3
Production immobilisée	876,0	621,3	254,7
Rémunération mandataires	(2 924,8)	(2 835,2)	(89,6)
Frais études et travaux (nets de subventions)	(858,1)	(601,9)	(256,2)
Autres achats externes	(104,4)	(115,2)	10,8
Autres charges d'exploitation	(288,8)	(285,1)	(3,7)
VARIATION DE L'EBE	-	-	(5,5)
Dotations aux amortissements des actifs	(829,1)	(639,8)	(189,3)
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours (nettes de reprises)	(15,7)	(2,2)	(13,5)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (nettes de reprises)	(75,0)	(116,0)	41,0
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (nettes de reprises)	(14,0)	3,1	(17,1)
Reprises de subventions totales	260,7	219,7	41,0
Autres	2,1	3,5	(1,4)
Variation du résultat d'exploitation	-	-	(144,8)

L'EBE est relativement stable entre 2007 et 2008. L'augmentation des redevances en 2008 est compensée, d'une part, par la diminution de la contribution aux charges d'infrastructure (169,9) M€, et, d'autre part, par l'augmentation des charges de rémunération des mandataires de gestion (89,6) M€.

L'augmentation de la charge d'amortissement est liée à hauteur de 150 M€ environ à l'effet de la reprise de dépréciation des actifs.

1.1. Évolution des produits d'exploitation

1.1.1. Redevances d'infrastructure et contribution aux charges d'infrastructure (CCI)

Les redevances d'infrastructure sont composées :

Des prestations minimales

Les droits d'accès, de réservation de sillons et des arrêts en gare, et les droits de circulation s'élèvent au 31 décembre 2008 à 2 675,8 M€, en hausse de 227,3 M€, soit 9,3% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette augmentation se répartit par types de droits de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Droit d'accès (DA)	100,8	93,6	7,2
Droit de réservation des sillons (DRS)	1 630,9	1 485,1	145,8
Droit de réservation des arrêts en gare (DRAG)	440,3	424,8	15,5
Droit de circulation (DC)	503,7	445,0	58,7
Total redevances d'infrastructures	2 675,8	2 448,5	227,3

Il convient de noter que le produit de 32,9 M€ constaté au premier semestre 2008 au titre de la «garantie des péages 2007» a été annulé au second semestre. Conformément à ce qui a été convenu entre RFF et la SNCF, l'écart sur les redevances effectives par rapport au niveau de référence défini (garantie de recettes) se verra compensé par un ajustement complémentaire de barème *a posteriori*. Sur l'augmentation de 227,3 M€ constatée entre 2007 et 2008, l'effet prix (augmentation des barèmes) ressort à + 175,5 M€

et l'effet volume (impact des variations d'unités d'œuvre facturées), à + 51,8 M€. L'effet prix s'explique principalement par l'augmentation des prix pour les catégories tarifaires N (réseau LGV), B et C (respectivement lignes périurbaines à trafic moyen et grandes lignes interurbaines à fort trafic) et pour le droit de circulation des activités voyageurs national et fret. L'effet volume s'explique principalement par la prise en compte d'une année complète de mise en service de la LGV EE et par le développement des activités régionales de voyageurs.

L'évolution des circulations par activité est reprise dans le tableau ci-dessous :

(en millions de train-km)	2008	2007	Variation
Train à grande vitesse	133,6	122,6	11,0
Corail et Corail intercity	53,5	57,7	(4,2)
Train express régionaux	172,4	163,2	9,2
Desserte Île-de-France Transilien	59,5	57,4	2,1
Fret	99,6	107,2	(7,6)
Divers	15,3	17,6	(2,3)
Sous-total SNCF	533,9	525,8	8,1
Nouvelles entreprises ferroviaires	7,4	3,7	3,7
Total	541,3	529,5	11,8

Les circulations sont en hausse par rapport à 2007 de 2,2% (+ 11,8 M de trains-km). La hausse de circulation de la SNCF de 1,5% (+ 8,1 M de trains-km) s'ajoute à la progression des nouvelles entreprises ferroviaires de 100% (+ 3,7 M de trains-km).

L'activité voyageurs a crû de 4,5% (+ 18,1 M de trains-km). Les activités TGV (+ 8,9%), TER (+ 5,6%) et Transilien (+ 3,6%) sont en hausse, alors que l'activité Corail et Corail intercity (7,3%) a vu son activité se réduire.

L'activité fret a baissé de 3,5% (- 3,9 M de trains-km), Fret SNCF ayant reflué de 7,1%, alors que l'activité des nouvelles entreprises ferroviaires a doublé.

Le ratio circulations/réervations, exprimé en trains-km/sillons-km, ressort à 90,3% (il était de 90,5% en 2007).

L'augmentation des redevances d'infrastructure est en majeure partie neutralisée par la diminution de la contribution aux charges d'infrastructures (CCI) versée par l'État. En effet, à 658,2 M€ pour 2008, la CCI baisse de 169,8 M€ par rapport à 2007.

En définitive, le total des postes redevances d'infrastructure 2008 et contribution aux charges d'infrastructure est en hausse de 57,5 M€, soit + 1,8%.

La redevance complémentaire d'électricité, à 92,9 M€ est quasi équivalente à celle de la même période de 2007.

Les prestations complémentaires s'élèvent à 63,5 M€, en hausse de 18,5 M€, soit + 41,1% par rapport à 2007. Cette augmentation est due principalement à la hausse du barème relatif à l'accès aux gares de triage et à leur fonctionnement, et dans une moindre mesure, aux nouvelles prestations complémentaires pour l'accès des trains fret à la section Motteville-Montérolier-Buchy.

1.1.2. Les embranchements particuliers

Sur 2008, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 9,1 M€. Ce montant comprend, d'une part, les produits relatifs à l'exercice 2008 pour 11,7 M€ et, d'autre part, la régularisation des produits comptabilisés antérieurement, sur base des rétrocessions transmises par le mandataire, à hauteur de 2,6 M€.

1.1.3. L'électricité

Au cours de l'exercice 2008, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 152,5 M€ HT. Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, compte tenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.





Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire pour le transport de l'électricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 154,2 M€. Ce produit inclut la refacturation aux entreprises ferroviaires par RFF, à hauteur de 0,25 % de la RCTE, des coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique.

Le plafonnement à 0,5 M€ de la CSPE a été répercuté aux utilisateurs.

1.1.4. Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2008 est de 63,9 M€, à comparer à celui de 64,8 M€ comptabilisé en 2007.

Le montant des produits 2008 inclut un montant d'avoires de 7,6 M€ intégralement neutralisé en résultat par la reprise des provisions correspondantes.

Par ailleurs, le litige avec la SNCF portant sur les gares communes a été résolu en 2008. Il a conduit à l'émission d'un avoir de 4,2 M€ partiellement compensé par une reprise de provision de 1,8 M€.

1.1.6. La production immobilisée

La production immobilisée, correspondant aux dépenses sur les projets réalisés en maîtrise d'ouvrage directe, est en progression de 41 %. La partie travaux passe de 541,1 M€ en 2007 à 803,5 M€ en 2008, soit une augmentation de 262,4 M€.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation en %
Travaux	803,5	541,1	48,5
Études	55,0	103,9	(47,1)
Autres dépenses*	17,5	34,0	(48,5)
Retraitement production PPP	–	(57,7)	NA
Production immobilisée	876,0	621,3	41,0

* Charges de personnel et autres charges de fonctionnement activables.

1.1.7. La quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions d'investissement sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués.

La reprise comptabilisée en 2008 est de 260,7 M€. Elle inclut une quote-part relative aux subventions de renouvellement et de mise aux normes à hauteur de 75 M€.

Après retraitement de ces régularisations, les produits 2008 ressortent à 75,7 M€, contre 71,5 M€ (après retraitement également des avoirs établis et produits constatés d'avance en 2007), soit une augmentation de 5 %.

À compter de 2008, les produits hors trafic sont répartis en cinq grandes catégories: ferroviaire (14,5 %), foncier et immobilier (58 %), télécommunications (21 %), réseaux (3 %) et autorisations diverses (3,5 %).

Les produits télécommunications 2008 représentent 16,3 M€, à comparer à 14,8 M€ en 2007 (hors régularisation de 3,9 M€ de produits constatés d'avance effectuée en 2007).

À noter que la catégorie ferroviaire comprend le produit lié à l'occupation du domaine de RFF par la SNCF EF, facturé pour un montant annuel de 3,1 M€ à partir de 2008.

1.1.5. Les ventes de fournitures

Ce produit correspond principalement aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou d'investissement.

Le montant de 34,1 M€ enregistré au titre de l'exercice 2008 est comparable aux 34,2 M€ réalisés en 2007.

1.2. Évolution des charges d'exploitation

1.2.1. La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre de la convention de gestion pluriannuelle de l'infrastructure 2007-2010, signée par RFF et la SNCF le 25 mai 2007, et de ses avenants fixant le montant de la base annuelle prévisionnelle 2008 à 2 732,9 M€.

À cette base annuelle 2008, il convient d'ajouter divers ajustements, notamment un impact de réindexation de 50 M€, le bonus lié aux objectifs 2008, la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en Île-de-France pour un montant global de 17,91 M€. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour 9 M€. Le montant total comptabilisé en 2008 est de 2 809,8 M€ contre 2 718,0 M€ en 2007, dont (3,9) M€ de régularisations sur exercices antérieurs.

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 25,5 M€ pour l'exercice 2008, dont des ajustements sur exercice antérieur de 1,0 M€, soit une diminution de 2,7 M€ par rapport à la même période de 2007.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 43,5 M€ pour l'exercice 2008. Des régularisations sur exercices antérieurs ont été de plus comptabilisées pour un total de 2,5 M€. Le total en charge de 46,0 M€ en 2008 est à comparer aux 37,9 M€ enregistrés en 2007, dont une régularisation sur exercice antérieur de (2,1) M€.

1.2.2. La gestion du patrimoine

Les missions de gestion du patrimoine sont réparties entre la SNCF, d'une part, et Adyal et Nexity, d'autre part.

1.2.3. Les dépenses d'études

En 2008, RFF a enregistré 99,9 M€ de dépenses d'études en maîtrise d'ouvrage directe, soit une augmentation de 20%. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage, y compris en phase travaux, représente 35,6 M€.

Ces dépenses se répartissent sur les axes opérationnels suivants:

(en millions d'euros)	Études immobilisées	Études d'exploitation	Total
Développement réseau classique	16,2	15,4	31,6
Extension réseau LGV	36,1	5,7	41,8
Projets en PPP	0,8	6,5	7,3
GSMR (y compris PPP)	(0,4)	4,9	4,4
Maintien du réseau/mise aux normes	1,9	3,3	5,2
Études stratégiques	–	6,5	6,5
Études patrimoine	0,4	0,5	0,9
Études commerciales	0,1	0,8	0,9
Divers	–	1,3	1,3
Total année 2008	55,1	43,8	99,9
Total année 2007	39,4	42,9	82,3

56% des dépenses d'études sont immobilisées. Les études immobilisées pour l'extension du réseau LGV sont en forte croissance: 36,1 M€, dont 19,4 M€ en assistance à maîtrise d'ouvrage, alors qu'elles étaient de 15,2 M€ en 2007. Le solde des contrats LGV Est Européenne et la montée en puissance de la LGV Rhin Rhône expliquent cette augmentation.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

Deux conventions existent avec la SNCF dans le cadre de cette gestion du patrimoine:

— Une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF. Le coût de cette convention s'élève à 38,16 M€ au 31 décembre 2008, auxquels s'ajoutent divers ajustements pour un total de 1,7 M€ ainsi que la rémunération de la gestion de la fiscalité pour 1,4 M€.

— Une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par des installations de l'infrastructure ou par des services SNCF exerçant des missions du GID. Le coût de cette convention s'élève à 14,87 M€ au 31 décembre 2008.

Un mandat supplémentaire a été donné à la SNCF dans le cadre de la gestion des cessions de patrimoine. Le montant enregistré en charge au décembre 2008 est de 0,8 M€.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 56,9 M€ au 31 décembre 2008 (dont 0,2 M€ de régularisation au titre d'exercices antérieurs).

Pour les autres prestataires Adyal et Nexity, le coût de gestion comptabilisé au 31 décembre 2008 s'élève à 12,1 M€.





1.2.4. Les dépenses de travaux et équipements ferroviaires

Les dépenses comptabilisées dans ce poste pour 816,1 M€ concernent des projets en maîtrise d'ouvrage directe RFF, et sont enregistrées quasi intégralement en production immobilisée.

Pour l'exercice 2008, les principaux postes de dépenses de travaux concernent le projet LGV Rhin Rhône pour 547,4 M€, la LGV Est pour 36 M€, le projet ligne Haut Bugey à hauteur de 109,3 M€.

1.2.5. Les charges de personnel

L'effectif est en croissance. Il est de 939 agents présents au 31 décembre 2008 contre 843 agents au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 11,4% sur un an.

Les charges de personnel représentent 65,2 M€ au 31 décembre 2008 contre 56,5 M€ pour la même période en 2007, soit une augmentation de 15,4%.

1.2.6. Les autres charges externes

Les « autres charges externes » s'élèvent à 104,4 M€ au 31 décembre 2008, contre 115,2 M€ pour la même période 2007, soit une diminution de 10,8 M€. Ce poste inclut notamment des travaux sous maîtrise d'ouvrage tiers pour 9,6 M€ (contre 18,4 M€ pour la même période en 2007), des frais de démolition et de dépollution à hauteur de 7,6 M€ (contre 13,1 M€ pour la même période en 2007), et des indemnités d'occupation temporaire pour 2,7 M€ (contre 2 M€ en 2007). Ces dernières sont liées aux projets et sont comptabilisées en production immobilisée.

Le coût relatif au personnel mis à disposition de RFF s'élève à 9,7 M€, contre 10,2 M€ pour 2007 à période comparable.

1.2.7. Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte, et refacturée par la SNCF, et les autres impôts et taxes directement payés par RFF, pour un montant global de 43,2 M€.

1.2.8. Les dotations aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 829,1 M€ contre 639,8 M€ pour l'exercice 2007.

1.2.9. La dépréciation des projets en cours

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant-projet ou post-avant-projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2008, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 24,8 M€, parallèlement à une reprise de 9,1 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 24,4 M€. Elle concerne 245 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

1.2.10. Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

1.2.10.1. Dépollution

Le PCG et l'avis du CNC n° 00-01 sur les passifs rendent obligatoire la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage et l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire.

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage de ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Le premier programme concerne l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier. Le solde de cette provision au 31 décembre 2008 est désormais de 9,16 M€, incluant le coût des travaux de désamiantage du site de la gare des Gobelins.

Concernant le second programme, une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 0,34 M€ au 31 décembre 2008. Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,16 M€ au titre de l'exercice 2008, montant correspondant aux dépenses engagées et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 6,09 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. La provision a été reprise à hauteur de 2,67 M€ au titre de l'exercice 2008, montant correspondant aux charges engagées et comptabilisées. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 11,4 M€.

1.2.10.2. Autres risques

RFF a par ailleurs mis à jour les autres provisions existantes à la clôture précédente en fonction de l'évolution des risques sur les différents dossiers concernés.

1.3. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à (716,6) M€ au 31 décembre 2008 contre (656,9) M€ au 31 décembre 2007, représentant une dégradation de 59,7 M€.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Dettes court terme	(24,6)	(39,2)	14,6
Dettes long terme	(1 391,7)	(1 325,0)	(66,7)
<i>Dont variation provision sur indexation inflation</i>	<i>(76,0)</i>	<i>(54,8)</i>	<i>(21,4)</i>
Résultat de l'activité de financement	(1 416,4)	(1 364,2)	(52,2)
Subvention de désendettement	686,2	693,5	(7,3)
Résultat net de subvention	(730,2)	(670,7)	(59,5)
Autres résultats financiers	13,6	13,8	(0,2)
Résultat financier	(716,6)	(656,9)	(59,7)

Avant subvention de désendettement, le résultat financier se détériore de 52,2 M€ à (1 416,4) M€, contre (1 364,2) M€ au 31 décembre 2007.

Cette dégradation s'explique par une augmentation de la dette nette en volume ainsi que par un contexte de marché des taux plus difficile. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 5,11 % pour 2008 contre 5,05 % pour l'année précédente.

À titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor 3 mois s'élève à 4,64 % en 2008, contre 4,28 % en 2007.

La structure de la dette totale au 31 décembre 2008 s'établit comme suit : 70 % à taux fixe, 21 % à taux variable et 9 % indexée à l'inflation.

1.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2008 comprend principalement le résultat de la reprise de dépréciation des actifs d'infrastructure.

L'impact de cette reprise est de + 9 207,2 M€ et se décompose de la façon suivante :

- Reprise de dépréciation de 10 130 M€.
- Rattrapage d'amortissements de 922,8 M€.

Le résultat exceptionnel comprend également une provision pour charges relative à la ZAC Paris Rive Gauche, ainsi que l'impact des derniers arbitrages sur les litiges concernant le partage des actifs avec la SNCF.

Opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche

Des analyses ont été menées de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche. La fin de la première phase de cette opération est prévue vers 2021.

Sur la base de ce résultat, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée au travers de la comptabilisation d'une provision pour charges exceptionnelles.

Litiges avec la SNCF sur le partage des actifs

Les derniers arbitrages ont été rendus par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

L'impact sur le résultat 2008 de ces arbitrages est une variation de provision pour risques et charges de 17,1 M€. Elle comprend principalement une dotation de 20,5 M€ relative à un dédommagement de la SNCF au titre des dépenses d'investissement faites par celle-ci sur des actifs dont la propriété a finalement été attribuée à RFF.

Par ailleurs, le résultat exceptionnel comprend également le résultat des cessions d'actifs du patrimoine. La plus-value dégagée sur ces cessions d'actifs s'élève à 30,8 M€, à comparer à 67,9 M€ en 2007, comprenant toutefois un montant rétrocédé par Sovafim de 52,4 M€.

Il inclut enfin l'impact résiduel net des transferts d'actifs aux autorités portuaires des sept ports réalisés en 2008 pour un montant de (1,8) M€.





2. Bilan

2.1. Immobilisations

2.1.1. Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissements corporels s'élève au 31 décembre 2008 à **2 967,3 M€** contre 2 468,3 M€ pour la même période en 2007, soit une hausse de 499 M€ (20%).

— La part réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 047,9 M€ au 31 décembre 2008 contre 1 840,1 M€ au titre de 2007, en augmentation de 11,3%.

— La production directe de RFF atteint 910,1 M€ au 31 décembre 2008 (dont 568 M€ pour la LGV Rhin Rhône), contre 621,3 M€ pour la même période en 2007, en augmentation de 46,48%.

— Des acquisitions directes d'actifs (terrains, bâtiments...) ont été réalisées pour un montant de 5,6 M€, dont 3,8 M€ de panneaux publicitaires.

Cette augmentation est liée, d'une part, à celle des dépenses sur le projet LGV Rhin-Rhône pour 240 M€ et, d'autre part, à l'augmentation des dépenses de renouvellement pour 150 M€.

2.1.2. Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2008 s'élèvent à 167,0 M€, à comparer aux 4 684,8 M€ au 31 décembre 2007, l'importance du chiffre 2007 étant due à la mise en service de la LGV-EST.

2.1.3. Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure

Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette des actifs d'infrastructure a été mis à jour pour s'adapter à l'évolution du modèle économique de RFF. Le calcul de la valeur actuelle nette fait dorénavant ressortir un montant très supérieur à la valeur nette comptable correspondante.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs de 10 130 M€ précédemment comptabilisé a été intégralement repris en résultat. Parallèlement, une dotation complémentaire aux amortissements, réestimée à 922,8 M€, a été comptabilisée au titre du rattrapage des dotations antérieurement calculées sur une base nette de dépréciation.

2.2. Subventions d'investissement

2.2.1. La subvention de renouvellement et mise aux normes

La loi de finances 2004 a créé une subvention, dite de « régénération », dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et mise aux normes du réseau ferré national.

Cette subvention est comptabilisée en subventions d'investissement et mise en service, à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mise aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la moyenne pondérée d'amortissement de ces mises en service, à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

Le montant total de cette subvention comptabilisé au titre de l'exercice 2008 est de 805,2 M€.

Le montant de cette subvention mise en service au 31 décembre 2008 est de 68,8 M€. Il sera repris en résultat sur une durée de trente-trois ans.

Le montant de reprise au résultat de cette subvention s'élève au total à 75 M€ au 31 décembre 2008.

2.2.2. Les autres subventions d'investissement

Les autres subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 9 328,7 M€ au 31 décembre 2008 contre 8 214,7 M€ au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 1 114 M€ (13,6%).

— **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à 5 903,4 M€ au 31 décembre 2008 contre 6 014,8 M€ à fin 2007.

Les mises en service de subventions s'élèvent à 75,9 M€ au 31 décembre 2008. Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 185,7 M€.

— **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (subventions méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à 3 425,3 M€ au 31 décembre 2008 contre 2 199,9 M€ à fin 2007. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 321,4 M€.

2.3. Situation de la dette financière

(en millions d'euros)

Encours	2008	2007	Variation
Dette financière LT			
Encours de dette émise par la SNCF	2 440,0	3 682,1	(1 242,1)
Encours de dette contractée par RFF	24 982,9	22 786,9	2 196,0
Dette financière LT totale (A)	27 422,9	26 469,0	954,0
Dette financière CT (B)	3 222,4	2 757,2	465,2
Trésorerie nette de découverts bancaires (C)	1 888,2	1 291,5	596,7
Dette financière nette (A + B - C)	28 757,3	27 934,7	822,6
Dette financière nette hors ICNE	28 202,8	27 362,0	840,9

RFF a levé en 2008 sur les marchés internationaux de capitaux 2,95 milliards d'euros en 15 opérations publiques ou privées libellées en euro, dollar, livre sterling ou en franc suisse.

3. Tableau de flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2008	2007	Variation
Capacité d'autofinancement (CAF)	(160,2)	(233,8)	73,6
Variation du besoin en fonds de roulement	205,6	(40,9)	246,5
Exploitation	147,7	8,7	–
Financier	57,9	(49,6)	–
Flux d'investissement (hors variation du BFR)	(2 901,7)	(2 385,1)	(516,6)
Flux sur opérations financières (hors variation du BFR)	3 453,0	3 619,2	(166,2)
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	596,7	959,4	(362,7)
Trésorerie début d'exercice	1 291,5	332,1	–
Trésorerie à l'arrêté	1 888,2	1 291,5	–

La variation de BFR est une ressource de 205,6 M€, répartie entre 57,9 M€ sur la partie touchant au résultat financier et 147,7 M€ sur les autres composantes du résultat. L'amélioration du BFR financier est lié à l'encaissement en 2008 du reliquat de subvention de désendettement 2007 de 43 M€ non encaissé au 31 décembre 2007.

La variation relative aux flux d'investissement est un besoin de 2 901,7 M€, correspondant essentiellement aux investissements réalisés durant l'exercice 2008 pour

2 962,6 M€. Son augmentation est en lien avec celle constatée des dépenses d'investissement sur les projets.

La variation relative aux flux sur opérations financières est une ressource de 3 453 M€, en liaison avec l'augmentation des dettes financières et des subventions d'investissement.

Au total, la trésorerie de l'Établissement augmente de 596,7 M€ au cours de l'exercice 2008.





Événements significatifs 2008

Dépréciation des actifs d'infrastructure

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur ont conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs Infrastructure en date du 31 décembre 2008. Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'Établissement en lien avec l'élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF. Ces évolutions intègrent notamment la réforme de la tarification des péages ainsi que les conséquences de la refonte des subventions octroyées par l'État à RFF.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, cette reprise de la dépréciation existante de 10 130 M€ a été complétée par la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel réestimé à 922,8 M€, d'où un impact sur le résultat de l'exercice 2008 de + 9 207,2 M€.

Résultat du projet d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche

Des analyses complémentaires ont été réalisées de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche.

Sur la base de ce résultat, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée au travers de la comptabilisation d'une provision pour charges exceptionnelles.

Conclusion de l'arbitrage des litiges relatifs au partage des actifs avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

L'impact sur le résultat au 31 décembre 2008 de ces arbitrages est une variation nette des provisions pour risques et charges exceptionnelles de 17,1 M€ (dont une dotation de 20,5 M€ et une reprise de 3,4 M€).

Les modalités pratiques de règlement du solde net des créances en litige, soit 58,7 M€ en faveur de RFF, restent à définir, notamment quant aux intérêts à appliquer aux différents constituants de cette somme.

Transferts aux autorités portuaires

Le décret portant constitution du réseau des voies ferrées portuaires des Ports autonomes de La Rochelle, du Havre, de Nantes - Saint-Nazaire, de Rouen, de Bordeaux, de Dunkerque et de Marseille a été publié au *Journal officiel* du 4 septembre 2008.

Cette publication a entraîné l'exécution du paiement des soultes prévues dans les arrêtés de répartition, à hauteur de 80% et dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Elle entraîne parallèlement le transfert de propriété des actifs transférés aux Ports autonomes. Il est parallèlement rappelé que le solde des soultes est payable en 2011 sous conditions.

Ces deux conséquences de la publication du décret ont été traduites comptablement au second semestre 2008, sans impact significatif sur le résultat 2008 (1,8 M€), les impacts estimés de ces transferts aux autorités portuaires ayant été traduits dans les comptes au 31 décembre 2007.

Les ports de Paris et Strasbourg ne sont pas concernés par cet arrêté du 4 septembre 2008. Un arrêté les concernant sera publié ultérieurement.



III.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au cours l'exercice 2008. Seule a été réalisée une adaptation du test de dépréciation de l'UGT Infrastructure de manière à prendre en compte le nouveau contexte économique de RFF.

IV.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.



→ **COMPTES SOCIAUX 2008**

Actif	84	3. Changements de méthode	94
Passif	84	4. Événements significatifs	94
Compte de résultat	85	5. Événements postérieurs à la clôture	95
Tableau des flux de trésorerie	87	6. Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat	95
1. Présentation de l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF)	89	6.1. Compléments d'information relatifs au bilan	96
2. Principes et méthodes comptables	89	6.2. Compléments d'information relatifs au compte de résultat	110
2.1. Immobilisations corporelles	89	7. Engagements hors bilan	112
2.2. Subventions	92	7.1. Engagements donnés et reçus sur instruments financiers	112
2.3. Créances	92	7.2. Autres engagements donnés et reçus	114
2.4. Valeurs mobilières de placement et assimilés	93		
2.5. Opérations en devises et provisions pour pertes de change	93		
2.6. Instruments financiers dérivés	93		
2.7. Dettes financières	93		
2.8. Provision pour dépollution et risques environnementaux	93		
2.9. Assurances	93		

Bilan

ACTIF

(en millions d'euros)	Références annexes	31/12/2008			31/12/2007
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	6.1.1/6.1.2	51,9	48,1	3,9	5,4
Immobilisations corporelles (réseau ferré)	6.1.1/6.1.2	–	–	–	–
Terrains	6.1.1/6.1.2	4 967,1	–	4 967,1	3 233,0
Autres immobilisations en service	6.1.1/6.1.2	34 243,5	9 007,7	25 235,7	18 441,1
Immobilisations en cours	6.1.4	7 690,1	66,3	7 623,8	4 865,9
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	6.1.1/6.1.2	33,4	19,5	13,9	14,6
Immobilisations financières	6.1.5	5,5	–	5,5	5,2
ACTIF IMMOBILISÉ		46 991,4	9 141,6	37 849,8	26 565,2
Créances clients et comptes rattachés	6.1.6	54,8	23,4	31,4	87,8
Créances vis-à-vis de la SNCF	6.1.6	728,8	4,9	723,9	973,1
Comptes courants SNCF	6.1.6	–	–	–	–
Autres créances	6.1.6	2 569,4	17,5	2 551,9	2 696,3
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités, instruments de trésorerie	6.1.7	1 888,9	–	1 888,9	1 294,8
Charges constatées d'avance	6.1.8	301,0	–	301,0	302,2
ACTIF CIRCULANT		5 543,0	45,9	5 497,1	5 354,3
Charges à répartir	6.1.9	549,6	355,0	194,6	195,3
Primes de remboursement des obligations		12,6	7,5	5,1	5,9
Écart de conversion actif	6.1.10	246,7	–	246,7	170,5
TOTAL GÉNÉRAL		53 343,2	9 550,0	43 793,2	32 291,0

PASSIF

(en millions d'euros)	Références annexes	31/12/2008	31/12/2007
Dotation initiale en capital	6.1.11	856,2	856,2
Dotation complémentaire en capital	6.1.11	8 908,5	8 908,5
Report à nouveau	6.1.11	(22 961,6)	(22 165,8)
Résultat	6.1.11	8 098,0	(795,8)
Subvention d'investissement sur immobilisations	6.1.12	9 328,7	8 214,7
Subvention de renouvellement et mise aux normes	6.1.12	4 334,4	3 604,2
CAPITAUX PROPRES		8 564,0	(1 378,1)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6.1.13	703,3	344,4
Dettes financières	6.1.14	30 647,8	29 231,6
Avances sur cessions d'immobilisations		77,8	77,7
Dettes d'exploitation	6.1.15	540,9	660,6
Comptes courants SNCF	6.1.6	22,4	2,8
Dettes vis-à-vis de la SNCF	6.1.15	1 646,7	1 658,5
Autres dettes	6.1.15	1 169,0	1 064,1
Produits constatés d'avance	6.1.16	421,4	629,4
DETTES		34 525,9	33 324,7
Écart de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL		43 793,2	32 291,0

Compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Redevance d'infrastructure	2 675,8	2 448,5
Transport d'électricité	154,2	146,4
Redevance complémentaire électricité	93,0	89,9
Prestations complémentaires	63,5	45,0
Produits relatifs aux embranchements particuliers	9,1	14,0
Produits hors trafic en gestion directe et externalisés	63,9	64,8
Ventes fournitures	34,1	34,2
Autres produits des activités annexes	5,5	6,8
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 099,0	2 849,6
Production immobilisée	876,0	621,3
Contribution de l'État aux charges d'infrastructures	658,2	828,1
Reprises de subventions d'investissement	185,7	150,9
Autres subventions	57,9	101,3
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	75,0	68,8
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	7,8	23,9
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	18,9	21,7
Reprises sur provisions pour dépréciation des projets en cours	9,1	4,8
Autres produits d'exploitation	–	1,2
Transferts de charges d'exploitation	2,1	3,5
Total	4 989,9	4 675,1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 809,8	2 718,0
Rémunération des mandataires pour la gestion du patrimoine	69,0	79,3
Rémunération du GID pour la gestion des quais	46,0	37,9
Actes de malveillance	25,5	28,2
Frais d'études	99,9	82,3
Travaux et équipements ferroviaires	816,1	620,9
Électricité	152,5	145,0
Frais bancaires	2,4	3,5
Autres achats externes	104,4	115,2
Impôts, taxes et versements assimilés	43,2	51,7
Charges de personnel	65,2	56,5
Dotations aux amortissements sur immobilisations de fonctionnement	8,4	9,6
Dotations aux amortissements du réseau ferré	820,7	630,2
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours	24,8	7,0
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	82,8	139,9
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	32,9	18,6
Total	5 203,6	4 743,8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(213,7)	(68,7)





Compte de résultat (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
PRODUITS FINANCIERS		
Autres produits financiers	498,6	529,0
Gains de change	4,6	10,3
Intérêts sur valeurs mobilières de placement et assimilés	111,0	43,3
Contribution au désendettement	686,2	693,5
Total	1 300,3	1 276,1
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts sur dette financière vis-à-vis de la SNCF	174,7	267,4
Intérêts sur emprunts contractés par RFF	1 027,6	953,8
Intérêts sur dettes court terme	77,6	72,8
Autres charges financières	625,9	564,5
Pertes de change	13,9	1,6
Dotations aux provisions pour risque d'indexation	76,2	54,8
Amortissement des charges à répartir	20,9	18,0
Total	2 016,9	1 933,0
RÉSULTAT FINANCIER	(716,6)	(656,9)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(930,3)	(725,5)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits des cessions des éléments d'actif cédés	60,9	89,1
Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	11,9	–
Autres produits exceptionnels	1 013	29,7
Total	10 202,8	118,8
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	32,6	21,2
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	219,2	–
Autres charges exceptionnelles	922,8	167,8
Total	1 174,6	189,1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	9 028,2	(70,3)
Impôts sur les bénéfices	–	–
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 098,0	(795,8)

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	8 098,0	(795,8)
CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE		
Valeur nette comptable	32,6	21,2
Produits de cession	(60,9)	(36,7)
Plus-values rétrocédées	–	(52,4)
Dotations aux amortissements	–	–
Réseau	820,7	630,2
Fonctionnement	8,4	9,6
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	(75,0)	(68,8)
Reprises de subventions d'investissement	(185,7)	(150,9)
Reprise de subventions exceptionnelles	(11,9)	(29,7)
Dotations aux provisions pour dépréciation des projets en cours	24,8	7,0
Reprises sur provisions pour dépréciation des projets en cours	(9,1)	(4,8)
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	82,8	139,9
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	(7,8)	(23,9)
Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	76,2	54,8
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	219,2	51,6
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	32,9	18,6
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	(18,9)	(21,7)
Dotations aux amortissements pour charges financières à répartir	20,9	18,0
Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles	(10 130,0)	–
Dotations aux amortissements exceptionnels	922,8	–
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(160,2)	(233,8)
Variation du besoin en fonds de roulement	205,6	(40,9)
Créances clients	47,1	(42,0)
Autres créances	130,8	(539,4)
Instruments de trésorerie	–	–
Charges constatées d'avance	1,2	(18,0)
Dettes d'exploitation	(119,8)	66,0
Comptes courants SNCF	19,6	5,9
Créances vis-à-vis de la SNCF	258,1	162,8
Dettes vis-à-vis de la SNCF	(11,8)	(147,5)
Écarts de conversion actif	–	–
Autres dettes	88,2	426,7
Produits constatés d'avance	(208,0)	11,8
Écarts de conversion passif	–	–
Avances sur cessions d'immobilisations	0,1	32,7
FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	45,5	(274,7)





Tableau des flux de trésorerie (suite)

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Décaissements sur acquisitions	(2 962,3)	(2 473,6)
Immobilisations incorporelles	(3,7)	(9,0)
Immobilisations du réseau	(2 956,0)	(2 461,5)
Immobilisations du fonctionnement	(2,6)	(3,1)
Immobilisations financières	–	–
Portefeuille obligataire variation	–	–
Variation ICNE	–	–
Variation immobilisations financières hors portefeuille de restructuration	(0,3)	(0,6)
Titres de participation	–	–
Variation dépôts de garantie	(0,3)	(0,6)
Réduction des capitaux propres brute	–	–
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé	60,9	89,1
Prix net de cession des immobilisations corporelles	60,9	36,7
Plus-values rétrocédées	–	52,4
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS	(2 901,7)	(2 385,1)
FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Remboursement de dettes financières	(778,1)	(254,3)
Emprunts SNCF long terme	(1 242,1)	(1 352,6)
Emprunts RFF long terme	–	–
Emprunts RFF court terme	483,5	1 127,0
Primes d'émission	(19,4)	(28,7)
Primes de remboursement des obligations	–	–
Augmentation des capitaux propres	2 113,3	2 179,1
Dotations complémentaires en capital	–	–
Subvention de régénération	805,2	985,2
Subventions sur immobilisations variation	1 308,2	1 193,9
Augmentation des dettes financières	2 101,5	1 694,3
Emprunts RFF long terme	2 119,8	1 714,2
Emprunts SNCF	–	–
Variation des ICNE	(18,3)	(19,9)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus	16,2	0,1
Instruments de trésorerie passif	–	–
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3 453,0	3 619,2
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	596,7	959,4
TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	1 291,5	332,1
TRÉSORERIE À L'ARRÊTÉ	1 888,2	1 291,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	596,7	959,4

1.

Présentation de l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF)

Réseau Ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). En application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix. La loi du 5 janvier 2006 et son décret d'application n° 2006-1534 du 7 décembre 2006 ont cependant précisé les missions de chacun des deux établissements ainsi que leurs modalités d'exercice.

À titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 1997 ont été les suivants :

— Le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable, telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF.

— Les subventions reprises au bilan de RFF incluent, d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la banlieue parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et, d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau Ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau Ferré de France.

2.

Principes et méthodes comptables

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit que, en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan comptable général 1999 et aux principes généralement admis.

2.1. Immobilisations corporelles

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de Réseau Ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer, mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n° 97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1^{er} janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€ correspondant à leur valeur nette comptable.

2.1.1. Immobilisations en cours

2.1.1.1. Coût de production des immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase avant-projet.





Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux. Les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont prévus par les conventions de mandat.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

2.1.1.2. Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des dépréciations de projets en cours de réalisation, enregistrés en immobilisations en cours. L'objectif est de matérialiser le risque de non-aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien *in fine*.

Deux types de critères ont été retenus pour procéder aux dépréciations :

— La procédure d'exception. Un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet. Si le risque de non-aboutissement est supérieur à 50%, les dépenses sont dépréciées à 100%.

— La procédure forfaitaire. Les dépenses enregistrées sont dépréciées à 25, 55 et 100% si les investissements sont arrêtés depuis respectivement deux, trois et quatre ans ou plus. Les études liées aux projets de renouvellement et mise aux normes font l'objet d'une dépréciation uniquement dans le cas où les travaux ne sont pas programmés sur les exercices futurs.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

2.1.2. Immobilisations en service

2.1.2.1. Processus de mise en service

« RFF » procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

— Au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF.

— Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés et l'ensemble des dépenses réalisées, réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur achèvement technique ou lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué.

— Les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

2.1.2.2. Nomenclature des immobilisations

En application du règlement CRC 2002-10, RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants.

Cette nomenclature comprend 11 familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

La revue de la nomenclature du domaine patrimoine, essentiellement pour la partie constructions, reste à mettre en œuvre.

2.1.2.3. Amortissement des immobilisations

Dans le cadre de sa mise en conformité avec le CRC 2002-10, RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

	Durée
Aménagements des terrains	30 ans
Terrassements et constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Logiciels	1 à 3 ans

2.1.2.4. Valorisation des immobilisations en service

Étape 1. Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie (UGT)

Le règlement CRC 2002-10 précise les modalités de calcul de la valeur actuelle des actifs et les conditions dans lesquelles il est nécessaire de réaliser des tests de dépréciation de valeur sur ces derniers.

Pour RFF, il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé. Dans ces conditions, l'entreprise utilise de façon dérogatoire la notion d'unité génératrice de trésorerie préconisée par les normes IFRS (IAS 36).

Il est rappelé que l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation conduit à générer des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Le premier groupe identifié par RFF est constitué des actifs utilisés dans le cadre de l'activité de gestionnaire d'infrastructures de RFF. Il est constitué de terrains et bâtiments dédiés à cette activité, et de l'ensemble des équipements de l'infrastructure. Les entrées et sorties de trésorerie de ce groupe d'actifs sont identifiables et largement indépendantes des autres flux de l'établissement.

Le second groupe identifié par RFF est constitué des actifs non utilisés par RFF pour l'exercice de sa mission de gestionnaire d'infrastructures. Il s'agit de terrains et bâtiments, considérés comme cessibles à terme et dont certains peuvent faire l'objet de conventions d'occupation avec des tiers. Ils font l'objet d'entrées et de sorties de trésorerie qu'il est possible de distinguer des flux liés aux autres actifs, en utilisant des clés de répartition.

Deux UGT ont ainsi été retenues par RFF pour réaliser les tests de dépréciation : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

Étape 2. Valorisation des actifs

Définition

La valeur recouvrable des actifs « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs).

La valeur recouvrable des actifs « Patrimoine » est la valeur de marché.

Calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Infrastructure

La valeur d'utilité des actifs Infrastructure est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, estimés, attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

a) Périmètre des actifs de l'UGT Infrastructure

L'UGT infrastructure comprend l'ensemble des biens rattachés aux grandes « familles » de la nomenclature comptable des immobilisations suivantes : aménagement des terrains et des constructions, installations d'énergie électrique, installations de signalisation, installation de télécommunication, ouvrages d'art, voies, passages à niveau, terrassement.

Les familles terrains et bâtiments ont été scindées, afin de les répartir en fonction de leur destination entre l'UGT Infrastructure et l'UGT Patrimoine.

Les bâtiments ont été affectés à 90% à l'UGT Infrastructure au 1^{er} janvier 2005, en considérant, dans l'attente de l'inventaire définitif et sur la base de nos connaissances actuelles, que 90% des bâtiments de RFF sont occupés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

Les terrains ont été répartis comme suit :

— La totalité des terrains d'assise de voie sont affectés à l'UGT Infrastructure.

— Les autres terrains qui ne sont pas classés réserve foncière ou cours de marchandise sont affectés à l'UGT Infrastructure.

La répartition des terrains et des bâtiments entre les deux UGT a un caractère relativement forfaitaire. Elle devrait pouvoir être affinée.

b) Composition des flux de trésorerie futurs

En entrée :

— Les redevances d'infrastructure.

— Les redevances d'embranchements particuliers.

— Les produits d'occupation du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure.

— La contribution aux charges d'infrastructure, ou autres subventions d'exploitation.

— Les subventions de renouvellement.

En sortie :

— Le coût de la convention de gestion du réseau.

— Le coût de la convention de gestion du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure.

— Le coût de la convention de gestion des quais.

— Le coût des investissements de renouvellement.

La variation du BFR associé à ces flux est également pris en compte.

c) Projection des cash-flows

La période annuelle de construction budgétaire ne permet pas à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur plusieurs années budgétaires. Les cash-flows sont basés sur les données du dernier EPRD puis projetés sur la durée d'utilité restant à courir, soit sur la moyenne des durées de vie restantes des différentes catégories d'actifs. Il est également tenu compte des données figurant dans le contrat de performance 2008-2012 approuvé par les ministères de Tutelle.

d) Actualisation des cash-flows

Le taux d'actualisation retenu est basé sur le coût de la dette long terme de la société. À ce taux est ajouté une prime de risque évaluée à 1,5%. Le risque de construction est exclu.

Méthodologie de valorisation des actifs de l'UGT Patrimoine

a) Périmètre des actifs de l'UGT Patrimoine

Les actifs de l'UGT Patrimoine comprennent des terrains et des bâtiments.





Périmètre des terrains

Il s'agit des terrains cessibles appartenant à RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ils sont considérés comme non utiles à l'infrastructure et non utiles au transport. Les terrains cessibles comprennent également les cours de marchandises.

Périmètre des bâtiments

Les bâtiments inclus dans l'UGT Patrimoine représentent les bâtiments non utilisés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

b) La méthodologie de valorisation des terrains

Les terrains et constructions rattachés à l'UGT Patrimoine ont été évalués de manière forfaitaire au 1^{er} janvier 2005, à partir notamment :

- ___ De leur situation dans une zone géographique.
- ___ D'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

Cette valeur est mise à jour à chaque clôture comptable pour tenir compte des cessions intervenues au cours de la période.

Étape 3. Dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure **Indices de perte de valeur**

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- ___ Évolution des taux de marché.
- ___ Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissement.
- ___ Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif.
- ___ Évolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- ___ Du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation.
- ___ Du montant des dépenses d'entretien futures.
- ___ Du montant des péages futurs.
- ___ Du montant de CCI future ou des autres subventions d'exploitation.
- ___ De la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Réalisation des tests de dépréciation

À chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué.

Pour l'UGT Infrastructure, le test de dépréciation consiste à comparer la VNC des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

Calcul des dépréciations

Si la VNC de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant

l'UGT, proportionnellement à la VNC de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une VNC de l'UGT inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur d'utilité.

2.1.3. Cessions

Les cessions peuvent être réalisées soit directement par RFF, soit par ses mandataires qui lui communiquent alors les informations relatives à la comptabilisation des produits de cession et des sorties d'actifs correspondantes.

2.2. Subventions

Les subventions reçues par RFF sont de trois types.

a) RFF reçoit des subventions dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, collectivités locales, régions...)

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- ___ Elles sont enregistrées en produits d'exploitation pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires).
- ___ Elles sont enregistrées au passif du bilan en capitaux propres lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées (immobilisations en cours à partir de la phase avant-projet). Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service.

b) La loi de finances 2004 a créé deux autres types de subventions qui ont un caractère global et forfaitaire

- ___ Une subvention dite de « désendettement », dont l'objectif est de couvrir partiellement le service de la dette. Cette subvention est enregistrée en produits financiers.
- ___ Une subvention dite de « régénération », dont l'objectif est de couvrir les investissements de renouvellement et de mises aux normes du réseau ferré national. Cette subvention est comptabilisée comme les autres subventions d'investissement en capitaux propres. Elle est mise en service à hauteur des mises en service des investissements de renouvellement et mise aux normes sur la période. Elle est reprise au résultat sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des mises en service à la date moyenne de mise en service de ces mêmes dépenses sur la période.

2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances relatives aux redevances d'occupation font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% lorsqu'elles

sonst échues depuis plus de douze mois à la date de clôture des comptes et à 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus de six mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100%.

2.4. Valeurs mobilières de placement et assimilés

Un calcul de la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est effectué à l'inventaire. Les éventuelles moins-values sont provisionnées.

2.5. Opérations en devises et provisions pour pertes de change

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats d'échange de devises, inscrits au taux de couverture.

À la date de l'arrêté des comptes, lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

2.6. Instruments financiers dérivés

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF ne réalise pas d'opérations spéculatives sur les instruments financiers dérivés. Il utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre des opérations de couverture. Les produits et charges de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits de l'élément couvert.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps de taux et des caps ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêts de la dette financière.

Pour les changes à terme et les contrats d'échange de devises, les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat en gains ou pertes de change.

2.7. Dettes financières

a) Dette SNCF transférée

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF.

Sa consistance, après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1^{er} janvier 1997, d'environ 21,4 M€, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette. Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis linéairement au prorata du coupon couru.

b) Dette RFF

Depuis le 1^{er} novembre 2003, les emprunts zéro coupon sont enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

En ce qui concerne les émissions indexées inflation, RFF réévalue la prime de remboursement en fonction de l'évolution de l'inflation. Une provision pour risques et charges est constatée à chaque arrêté. Elle représente le montant de la perte latente sur l'exercice.

2.8. Provision pour dépollution et risques environnementaux

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoire la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. RFF est dans ce cas.

Cette obligation peut porter sur la réparation d'une dégradation ou sur la prévention de dommages causés à l'environnement. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage.

2.9. Assurances

RFF avait jusqu'au 31 décembre 2006 choisi d'être son propre assureur. RFF a décidé de modifier sa stratégie sur ce sujet et a souscrit des polices d'assurances à effet au 1^{er} janvier 2007. Ces polices couvrent les risques de responsabilité civile liés à l'ensemble de ses activités et les risques de dommages à ses actifs et les pertes de péages consécutifs.

Ces polices, qui sont du type « tous risques sauf », couvrent également les catastrophes naturelles. Elles sont souscrites auprès d'assureurs de premier rang.





3.

Changements de méthode

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2008. Seul un changement de modalité de calcul, dans le cadre du test de dépréciation de l'UGT

Infrastructure, a été réalisé de manière à l'adapter au nouveau contexte économique de RFF (*cf. infra*. Événements significatifs).

4.

Événements significatifs

Dépréciation des actifs Infrastructure

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur ont conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs Infrastructure en date du 31 décembre 2008.

Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'Établissement en lien avec l'élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF, qui prendra effet à compter de l'exercice 2009.

Compte tenu de ces évolutions, le test de dépréciation a dû être adapté dans ses modalités d'application. Les modifications apportées concernent :

— L'intégration des immobilisations de renouvellement en cours à la valeur comptable des actifs comparée à la valeur recouvrable.

— Le remplacement des anciens flux de subvention, CCI et subvention de renouvellement, par le nouveau flux, plus important, des subventions d'exploitation.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, la reprise de la dépréciation existante se traduit, d'une part, par la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel complémentaire réestimé à 922,8 M€ et, d'autre part, par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation exceptionnelle de 10 130 M€, d'où un impact sur le résultat de la période de + 9 207,2 M€.

Résultat du projet d'aménagement ZAC PRG

Des analyses complémentaires ont été réalisées de manière à pouvoir estimer le résultat à terminaison attendu par RFF sur l'opération d'aménagement de la ZAC Paris Rive Gauche.

Sur la base de ce résultat et compte tenu de l'avancement des travaux constaté au 31 décembre 2008, une régularisation du résultat déjà comptabilisé sur cette opération a été effectuée au travers de la comptabilisation d'une provision pour charges exceptionnelles.

Conclusion de l'arbitrage des litiges relatifs au partage des actifs avec la SNCF

Les derniers arbitrages ont été rendus par les Tutelles concernant les derniers litiges relatifs au partage des actifs et opposant RFF à la SNCF.

L'impact sur le résultat 2008 de ces arbitrages est une variation nette des provisions pour risques et charges exceptionnelles de 17,1 M€ (dont une dotation de 20,5 M€ et une reprise de 3,4 M€).

Les modalités pratiques de règlement du solde net des créances en litige, soit 58,7 M€ en faveur de RFF, restent à définir, notamment quant aux intérêts à appliquer aux différents constituants de cette somme.

Transfert aux autorités portuaires

Le décret portant constitution du réseau des voies ferrées portuaires des Ports autonomes de La Rochelle, du Havre, de Nantes - Saint-Nazaire, de Rouen, de Bordeaux, de Dunkerque et de Marseille a été publié au *Journal officiel* du 4 septembre 2008.

Cette publication a entraîné l'exécution du paiement des soultes prévues dans les arrêtés de répartition, à hauteur de 80%, ainsi que le transfert de propriété des actifs aux Ports autonomes. Le solde de ces soultes est payable en 2011 sous conditions.

Ces deux conséquences de la publication du décret ont été traduites comptablement au second semestre 2008, sans

impact significatif sur le résultat 2008 (1,8 M€), les impacts estimés de ces transferts aux autorités portuaires ayant déjà été traduits dans les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mémoire, les décrets relatifs aux ports de Strasbourg et Paris restent à publier.

5.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

6.

Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat





6.1. Compléments d'information relatifs au bilan

6.1.1. Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Augmentations	Virements de poste à poste	Reclassement en charges	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles						
Logiciels Fonctionnement	20,5	1,9	0,6	(0,1)	–	22,9
Logiciels Infrastructure	27,0	1,5	0,0	(1,3)	–	27,2
Logiciels en cours	0,8	1,9	(0,6)	(0,2)	–	1,8
Total des valeurs brutes des immobilisations incorporelles	48,3	5,3	–	(1,6)	–	51,9
Installations fixes						
Terrains	4 997,6	1,8	–	(0,2)	(32,1)	4 967,1
Aménagement des terrains	673,7	–	16,1	–	(0,4)	689,4
Terrassements de lignes	4 766,2	–	9,7	–	–	4 775,9
Bâtiments	813,4	0,1	11,8	–	(0,6)	824,8
Agencement des constructions	75,8	–	4,2	–	–	80,0
Voies	11 338,2	–	49,9	–	(8,4)	11 379,6
Passages à niveau	497,3	–	1,2	–	(0,7)	497,7
Ouvrages d'art	8 554,4	–	12,0	–	(2,0)	8 564,4
Électrification	2 735,2	–	35,8	(0,2)	(1,3)	2 769,5
Signalisation	3 757,3	–	24,1	–	(2,2)	3 779,2
Télécommunications	874,5	–	1,9	–	–	876,4
Matériel informatique	2,4	–	0,2	–	–	2,6
Panneaux publicitaires	–	3,8	–	–	–	3,8
Immobilisations en cours	4 906,3	2 961,6	(166,9)	(10,9)	–	7 690,1
Total des valeurs brutes des installations fixes	43 992,4	2 967,3	–	(11,4)	(47,8)	46 900,6
Immobilisations relatives au fonctionnement						
Agencements	18,8	0,9	(0,1)	–	–	19,7
Agencements maisons LGV Med.	1,2	–	–	–	–	1,3
Matériel de transport	0,1	–	–	–	–	0,1
Matériel de bureau	0,5	0,1	–	–	–	0,5
Matériel informatique	6,3	1,2	–	–	(0,5)	6,9
Matériel télécommunications	1,1	0,1	–	–	–	1,3
Mobilier	3,4	0,3	0,1	–	–	3,8
Total des valeurs brutes des immobilisations relatives au fonctionnement	31,4	2,6	–	–	(0,5)	33,4
ENSEMBLE	44 072,0	2 975,2	–	(13,0)	(48,3)	46 986,0

Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement (hors logiciels et immobilisations de fonctionnement) au cours de l'exercice 2008 s'élève à 2 967,3 M€.

Il peut être décomposé en :

- 2 958 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure, dont :
 - 2 047,9 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France,
 - 910,1 M€ de production directe.

- 1,8 M€ d'acquisitions de terrains et constructions hors projets d'investissement infrastructure ;
- 3,8 M€ d'augmentation nette des acomptes au titre des réserves foncières ;
- 3,8 M€ d'acquisition de panneaux publicitaires.

La production corporelle de l'exercice s'élève à 2 957,9 M€ hors réserve foncière.

Mises en service

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 167 M€ pour l'exercice 2008.

6.1.2. Tableau des amortissements

Amortissements de la période

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au 31/12/2007	Dotations	Virements de poste à poste	Rattrapage Amortissement	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/12/2008
Immobilisations incorporelles						
Logiciels Fonctionnement	19,3	1,9	–	–	–	21,3
Logiciels Infrastructure	23,6	3,2	–	–	–	26,8
Total des amortissements des immobilisations incorporelles	42,9	5,1	–	–	–	48,1
Installations fixes						
Terrassements de lignes	652,2	85,8	–	101,8	–	839,8
Aménagement des terrains	21,4	23,6	–	1,1	(0,4)	45,7
Bâtiments	144,4	24,0	–	(103,5)	(0,4)	64,4
Agencement des constructions	37,4	6,4	–	6,7	–	50,4
Voies	2 453,1	307,8	–	389,0	(8,4)	3 141,5
Passages à niveau	420,7	10,5	–	23,2	(0,7)	453,8
Ouvrages d'art	989,9	111,9	–	151,4	(2,0)	1 251,1
Électrification	673,4	85,6	–	103,0	(1,3)	860,8
Signalisation	1 314,3	138,6	–	188,4	(2,2)	1 639,0
Télécommunications	558,7	38,8	–	61,7	–	659,2
Matériel informatique	0,4	–	–	–	–	0,4
Panneaux publicitaires	–	1,5	–	–	–	1,5
Total des amortissements des installations fixes	7 265,9	834,5	–	922,8	(15,5)	9 007,7
Immobilisations relatives au fonctionnement						
Agencements	7,5	1,9	–	–	–	9,5
Agencements maisons LGV Med.	0,5	0,1	–	–	–	0,7
Matériel de transport	0,1	–	–	–	–	0,1
Matériel de bureau	0,4	–	–	–	–	0,4
Matériel informatique	5,1	0,2	–	–	–	5,3
Matériel télécommunications	0,8	0,1	–	–	–	1,0
Mobilier	2,3	0,3	–	–	–	2,6
Total des amortissements des immobilisations corporelles relatives au fonctionnement	16,8	2,8	–	(0,1)	–	19,5
ENSEMBLE	7 325,6	842,3	–	922,8	(15,5)	9 075,3





6.1.3. Valeur actuelle de l'actif à la date de clôture UGT Infrastructure

Le modèle de calcul de la valeur actuelle nette a été mis à jour pour s'adapter à l'évolution du modèle économique de RFF. Le calcul de la valeur actuelle nette des actifs infrastructure au 31 décembre 2008 fait dorénavant ressortir un montant très supérieur à la valeur nette comptable correspondante.

Par conséquent, le montant de dépréciation des actifs de 10 130 M€ précédemment comptabilisé a été intégralement

repris en résultat de 2008. Parallèlement, une dotation aux amortissements complémentaire, réestimée à 922,80 M€ a été comptabilisée. L'ensemble de ces deux écritures affecte le résultat exceptionnel au 31 décembre 2008.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

6.1.4. Tableau des dépréciations des immobilisations en cours (cf. note 2.1.1.1.)

(en millions d'euros)	Montants des dépenses cumulées au 31/12/2008	Montant des dépréciations au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2008
Projets dormants	25,9	8,7	24,8	9,1	24,4
Voies de port Immobilisations en cours	41,9	31,6	41,9	31,6	41,9
Total	67,8	40,3	66,7	40,7	66,3

6.1.5. Immobilisations financières

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts de garantie	5,0	4,7
Titres de participation	0,5	0,5
Total des immobilisations financières	5,5	5,2

Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50% du capital, dans la société par actions simplifiée Lyon Turin Ferroviaire (LTF) dont le siège social se situe au 1091, avenue de la Boisse, à Chambéry (73). La société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République italienne, de conduire des études, reconnaissances et travaux préliminaires sur la partie commune franco-italienne de la section internationale en vue de la réalisation d'une ligne nouvelle ferroviaire Lyon-Turin.

Le résultat net de LTF est nul au titre de l'exercice 2008 ; la production immobilisée de la période est de 78,8 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 486,7 M€ au 31 décembre 2008.

RFF détient également des parts dans les GIE et GEIE suivants :

- GEIE ERTMS : part de 16,67 %.
- GIE S2IF : part de 50 %.
- GEIE SEA Vitoria-Dax : part de 50 %.
- CORRIDOR C : part de 47 %.
- CORRIDOR D : part de 25 %.

6.1.6. Créances

6.1.6.1. Compte courant SNCF

Le poste « compte courant » se compose de :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Compte courant Investissement (Géode)	(18,9)	(6,8)
Compte courant Exploitation	(3,5)	4,0
Total	(22,4)	(2,8)

6.1.6.2. Autres créances

Les autres créances qui figurent au bilan se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Demande de remboursement du crédit de TVA	176,2	156,3
TVA à régulariser sur factures non parvenues	176,6	175,9
TVA déductible	125,1	130,5
TVA sur avoirs à établir	13,4	16,3
Créances sur autres impôts et taxes	0,9	0,3
Créances sur cessions d'immobilisations	47,5	44,0
État subvention de régénération à encaisser	–	225,0
État subvention de régénération à recevoir	–	–
État subvention de désendettement et CCI à encaisser	–	43,0
Autres subventions à encaisser	1 252,6	1 020,9
Subventions à appeler*	477,9	613,7
Produits à recevoir sur instruments de dette	184,8	192,4
Créance sur le personnel	–	–
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	89,7	66,6
Autres débiteurs divers	24,5	15,1
<i>Dont : LTF</i>	23,2	12,4
<i>Autres</i>	1,3	2,7
Total	2 569,4	2 700,2

* Dont en exploitation au 31 décembre 2008 : 88,3 M€ (113,1 M€ au 31 décembre 2007).

6.1.6.3. État des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut au 31/12/2008	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	54,8	54,8	–
Créances vis-à-vis de la SNCF	728,9	728,9	–
Avoirs à recevoir de la SNCF	13,7	13,7	–
Factures à établir à la SNCF	215,3	215,3	–
Créances SNCF sur subventions	–	–	–
Créances SNCF (PHT, électricité et redevances d'infrastructure)	499,8	499,8	–
Autres créances	2 569,4	2 539,4	30,0
Autres créances d'exploitation	2 384,6	2 354,6	30,0
<i>Créances fiscales et sociales</i>	492,4	492,4	–
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	47,5	17,5	30,0
<i>Subventions à encaisser</i>	1 252,6	1 252,6	–
<i>Subventions à appeler</i>	477,9	477,9	–
<i>Autres</i>	114,2	114,2	–
Autres créances financières	184,8	184,8	–
<i>État subvention de désendettement à encaisser</i>	–	–	–
<i>Produits à recevoir sur instruments de dette</i>	184,8	184,8	–
Total	3 353,1	3 323,1	30,0





6.1.6.4. Provisions pour créances douteuses

Les provisions pour créances douteuses ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2007	Dotations 2008	Reprises 2008		Montants au 31/12/2008
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour créances douteuses	18,1	32,2	0,8	8,5	41,0
Provisions pour PHT vis-à-vis de la SNCF	13,8	0,7	9,4	0,2	4,9
PHT liés à l'arbitrage	7,6	0,5	7,6	0,0	0,5
Intérêts créances gares communes	2,0	0,2	0,0	0,2	2,1
Gares communes	4,1		1,8	0,0	2,3
Total	31,8	32,9	10,2	8,8	45,8

Provisions pour PHT vis-à-vis de la SNCF

Les décisions de la cellule d'arbitrage mise en place pour finaliser la répartition des actifs et des produits entre RFF et la SNCF ont été rendues. Leurs conséquences ont été prises en compte dans les comptes du 31 décembre 2007.

En 2008, les provisions résiduelles ont été reprises parallèlement à la comptabilisation d'avoirs à établir.

RFF a par ailleurs provisionné un montant de 0,5 M€ d'ajustement au titre des créances relatives aux produits et portant sur le périmètre non encore arbitré.

Provisions pour créances douteuses

Elles comprennent principalement les dépréciations des créances de subventions et des autres créances relatives à l'activité Patrimoine.

6.1.7. Valeurs mobilières de placement et assimilées

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	1 869,8	1 291,2
TCN	1 695,5	1 137,6
OPCVM	174,1	153,2
ICNE TCN postcomptés EUR	0,2	0,4
Banques	19,1	3,6
Banques (comptes en euros)	19,1	3,6
Banques (comptes en devises)	–	–
Total	1 888,9	1 294,8

Les OPCVM sont constitués en totalité de Sicav monétaires.

6.1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur papier commercial en devises et en euros	10,3	14,7
Intérêts sur billets de trésorerie	0,3	0,9
Soultés sur contrat d'échange de taux	53,3	57,4
Report et déports	2,4	0,7
Conventions de gestion de l'infrastructure*	230,5	227,9
Autres, dont loyers et charges	4,2	0,6
Total	301,0	302,2

* Ce poste comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2009.

6.1.9. Charges à répartir

Ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Montant brut au 31/12/2008	Dotations aux amortissements	Amortissement de la surcôte	Cumul des amortissements	Montant net au 31/12/2008
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	330,2	20,1	–	135,6	194,6
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	–	–	21,4	–
Surcote-décote /Portefeuille obligataire	198,0	–	–	198,0	–
Sous-total	549,6	20,1	–	355,0	194,6
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre	12,6	0,8	–	7,5	5,1
Total	562,2	20,9	–	362,5	199,7

6.1.10. Écart de conversion actif

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2007	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2008
			Consommées	Non utilisées	
Provisions liées à l'émission inflation	170,5	76,2	–	–	246,7
Total écart de conversion actif	170,5	76,2	–	–	246,7

6.1.11. Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Dotations initiales en capital	Dotations complémentaires en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement*	Total
Capitaux propres au 31/12/2007	856,2	8 908,5	(22 165,8)	(795,8)	11 818,9	(1 378,1)
Dotations complémentaires en capital	–	–	–	–	–	–
Report à nouveau débiteur	–	–	(795,8)	795,8	–	–
Résultat de l'exercice	–	–	–	8 098,0	–	8 098,0
Impact changement de méthode sur les engagements de retraite	–	–	–	–	–	–
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service	–	–	–	–	(107,5)	(107,5)
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours	–	–	–	–	1 221,6	1 221,6
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en service	–	–	–	–	(6,3)	(6,3)
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en cours	–	–	–	–	736,4	736,4
31/12/2008	856,2	8 908,5	(22 961,6)	8 098,0	13 663,1	8 564,1

* Voir détail § 6.1.12.





6.1.12. Subventions d'investissement

1) Subventions sur immobilisations mises en service

Subventions d'investissement sur la période

(en millions d'euros)	Montant net au 31/12/2007	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote-part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2008
Terrains et agencement	440,3	6,1	–	(21,0)	425,3
Terrassements de lignes	1 023,4	13,3	–	(21,5)	1 015,2
Bâtiments	182,0	3,3	–	(4,0)	181,2
Agencement des constructions	9,5	2,6	–	(1,9)	10,1
Ouvrages d'art	1 923,2	13,6	–	(30,8)	1 906,0
Voies	1 258,3	15,7	–	(46,2)	1 227,1
Passages à niveau	16,1	0,7	–	(2,0)	14,8
Électrification	500,4	9,5	–	(17,4)	492,6
Signalisation	573,7	9,7	–	(28,6)	554,0
Télécommunications	81,7	1,2	–	(9,4)	73,5
Immobilisations incorporelles	6,2	0,2	–	(2,9)	3,5
Total	6 014,8	75,9	–	(185,7)	5 905,0

2) Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours, est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste « subventions d'investissement sur immobilisations en cours » et au niveau des capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2008
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 ^{er} janvier 1997	10 296,1
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1 ^{er} janvier 1997	(6 350,5)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(808,2)
Subventions d'investissement à appeler	324,6
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours	3 462,0

(en millions d'euros)	31/12/2008
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(36,7)
Reprise subventions d'investissement en service voies de port	(1,6)
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(38,3)

3) Subvention de renouvellement et mises aux normes : (cf. note 2.2 b)

Subvention de renouvellement brute

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
Année							
2004	900,0	675,0	225,0	–	–	–	900,0
2005	900,0	–	675,0	225,0	–	–	900,0
2006	970,0	–	–	970,0	–	–	970,0
2007	985,2	–	–	–	985,2	–	985,2
2008	805,2	–	–	–	–	805,2	805,2
Total	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

Mise en service de la subvention de renouvellement

(en millions d'euros)	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Net en capitaux propres
Année de mise en service					
2004	01/07/2004	38	675,0	79,9	595,1
2005	25/03/2005	42	573,9	51,6	522,4
2006	09/05/2006	42	878,4	55,4	823,0
2007	21/03/2007	35	734,2	37,4	696,8
2008	17/04/2008	33	68,8	1,7	67,1
Total	–	–	2 930,3	226,0	2 704,3

La quote-part virée au résultat sur l'année 2008 s'élève à 75 M€.

Subvention de renouvellement nette

(en millions d'euros)	Montant brut	Cumul reprise	Net en capitaux propres
Subvention sur immobilisations mise en service	2 930,3	226,0	2 704,3
Subvention sur immobilisations en cours	1 630,0	–	1 630,0
Total	4 560,4	226,0	4 334,4

4) Synthèse des subventions d'investissement au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	Total
Subventions sur immobilisation en cours	–	3 423,7	
Subventions mises en service	5 905,0	–	
Total	5 905,0	3 423,7	9 328,7

6.1.13. Tableau des provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2007	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2008
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges	170,2	293,3	6,4	4,8	452,3
Litiges liés à l'infrastructure	139,2	292,8	1,6	4,8	425,6
Dépollution et risques environnementaux	31,0	0,5	4,8	–	26,6
Provisions pour engagements de retraite	3,7	0,5	–	–	4,3
Provision liée à l'émission indexée inflation	170,5	76,2	–	–	246,7
Total	344,4	370,0	6,4	4,8	703,3

Concernant la dette sur l'inflation, les pertes latentes sont inscrites à l'actif du bilan dans le compte « écart de conversion actif ».

La majeure partie de la provision pour litiges liés à l'infrastructure concerne des risques juridiques.

Provision pour dépollution et risques environnementaux

RFF a mis en place deux programmes de désamiantage sur ses actifs. L'un concerne des immeubles faisant partie de son patrimoine, l'autre les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.





— Le premier programme concernant l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier fait l'objet d'une provision pour deux tranches du programme: l'une pour des travaux complémentaires sur les DTA (dossiers techniques amiante) et l'autre sur une partie du coût de désamiantage. Le montant global de cette provision est de 9,16 M€ au 31 décembre 2008, incluant le coût des travaux de désamiantage du site de la gare des Gobelins.

— Le second programme a conduit, sur la base de la connaissance actuelle du « parc » à traiter, soit plusieurs milliers d'installations, à enregistrer initialement au 31 décembre 2005 une provision de 12,6 M€. Une nouvelle tranche programmée des travaux a conduit à la dotation d'une provision complémentaire de 0,34 M€ en 2008, soit une provision cumulée au 31 décembre 2008 de 14,15 M€.

Par ailleurs, la provision globale a été reprise à hauteur de 2,16 M€ au titre de l'exercice 2008 (soit 8,06 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux dépenses « engagées » et comptabilisées en charges. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 6,09 M€.

RFF a également mis en place un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du PCB. L'analyse détaillée du programme a conduit, sur la base de la connaissance à ce jour du « parc » à traiter, à comptabiliser initialement au 31 décembre 2005 une provision de 17,0 M€.

Cette provision a été reprise à hauteur de 2,67 M€ au titre de l'exercice 2008 (soit 5,6 M€ cumulés depuis le début du projet), montant correspondant aux charges engagées et comptabilisées. Le solde de la provision au 31 décembre 2008 est de 11,4 M€.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux seront actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Litiges en cours – Inondations en Arles de décembre 2003

La commune d'Arles, certaines compagnies d'assurances et des particuliers ont entamé une procédure d'expertise contentieuse de manière à déterminer l'origine et le montant des dommages subis à la suite de la crue du Rhône de décembre 2003. Le rapport d'expertise sur les causes de l'inondation ayant été remis, les premières requêtes au fond tendant à l'indemnisation des dommages subis ont été introduites devant le tribunal administratif de Marseille. RFF a de ce fait comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêt des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.

Provision pour indemnités de départ en retraite

La provision a été calculée en appliquant un taux d'actualisation de 3,88%.

6. 1.14. Dettes financières

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme.

Les ressources ainsi levées au cours de l'année 2008 ont représenté un montant total de 2,95 Md€, soit 15 opérations sur les marchés obligataires de l'euro, de la livre sterling, du dollar US et du franc suisse.

Pour gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme sur les marchés monétaires domestiques et internationaux tels que les billets de trésorerie et Euro Commercial Paper.

La variété des instruments de financement à court terme utilisés par RFF lui garantit un accès à des financements liquides. RFF dispose de plus d'un crédit syndiqué de 1,25 Md€ d'échéance décembre 2012, servant notamment de ligne de sécurité pour des besoins éventuels de liquidités à court terme.

Le poste dettes financières s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2008 N	31/12/2007 N - 1	Variation N - (N - 1)
Dettes SNCF	2 480,0	3 780,7	(1 300,6)
Capital restant dû	2 440,0	3 682,1	(1 242,1)
<i>Dettes transférées (cours historique)</i>	2 158,6	3 400,5	(1 242,0)
<i>Impact de change sur dette en CHF</i>	–	–	–
<i>Prêts RIF</i>	7,9	8,1	(0,1)
<i>Renouvellement BEI</i>	273,5	273,5	–
Intérêts courus	40,0	98,6	(58,6)
Dettes propres	28 167,7	25 450,9	2 716,8
Capital restant dû	27 650,9	24 971,4	2 679,5
<i>Court terme</i>	2 668,0	2 184,5	483,5
<i>Long terme</i>	–	–	–
<i>Au cours couvert</i>	24 476,4	22 364,8	2 111,6
<i>Part de l'inflation</i>	246,6	170,5	76,1
<i>Prêts RIF</i>	63,4	64,6	(1,2)
<i>Zéro coupon</i>	196,6	187,0	9,6
Intérêts courus	514,4	474,1	40,3
Découverts bancaires	0,7	3,3	(2,6)
Dépôts et cautionnements reçus	1,6	2,1	(0,5)
Total dettes (A)	30 647,8	29 231,6	1 416,2
Trésorerie – VMP (B)	1 888,9	1 300,0	588,8
<i>Dont ICNE</i>	0,2	0,4	(0,2)
Dettes financières nettes (A) – (B)	28 758,9	27 931,6	827,3
Dettes financières nettes hors ICNE	28 204,4	27 358,8	845,6





6.1.14.1. Dettes financières RFF

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dettes avant swap				
A – Dette RFF	27 650,9	4 064,6	5 662,6	17 923,7
1 – Émissions obligataires	24 982,9	1 396,6	5 662,6	17 923,7
Total taux fixe	20 279,0	1 012,3	4 717,4	14 549,3
Total inflation	2 634,6	–	–	2 634,6
Total taux variable	2 069,3	384,4	945,2	739,8
EUR taux fixe	13 371,1	1 012,3	2 653,8	9 705,0
EUR inflation	2 634,6	–	–	2 634,6
EUR taux variable*	1 830,1	384,4	788,6	657,2
Total EUR	17 835,8	1 396,6	3 442,4	12 996,8
CAD taux fixe	208,3	–	–	208,3
CAD taux variable	–	–	–	–
Total CAD	208,3	–	–	208,3
CHF taux fixe	938,3	–	708,6	229,7
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	938,3	–	708,6	229,7
GBP taux fixe	4 793,2	–	914,0	3 879,2
GBP taux variable	82,6	–	–	82,6
Total GBP	4 875,8	–	914,0	3 961,8
JPY taux fixe	326,0	–	–	326,0
JPY taux variable	–	–	–	–
Total JPY	326,0	–	–	326,0
USD taux fixe	642,1	–	441,0	201,1
USD taux variable	156,6	–	156,6	–
Total USD	798,7	–	597,6	201,1
2 – TCN	2 668,0	2 668,0	–	–
Billets de trésorerie	222,4	222,4	–	–
Euro Commercial Paper	2 445,6	2 445,6	–	–
EUR	585,3	585,3	–	–
CHF	185,8	185,8	–	–
GBP	162,9	162,9	–	–
JPY	–	–	–	–
USD	1 511,7	1 511,7	–	–
US Commercial Paper	–	–	–	–

* Dont prêts RIF: 63,4 M€.

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dette avant swap				
B – Intérêts courus	514,4	514,4	–	–
Émissions obligataires	514,4	514,4	–	–
Total taux fixe	442,3	442,3	–	–
Total inflation	46,9	46,9	–	–
Total taux variable	25,2	25,2	–	–
EUR taux fixe	342,0	342,0	–	–
EUR inflation	46,9	46,9	–	–
EUR taux variable	24,0	24,0	–	–
Total EUR	413,0	413,0	–	–
CAD taux fixe	0,7	0,7	–	–
CAD taux variable	–	–	–	–
Total CAD	0,7	0,7	–	–
CHF taux fixe	11,7	11,7	–	–
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	11,7	11,7	–	–
GBP taux fixe	81,1	81,1	–	–
GBP taux variable	0,8	0,8	–	–
Total GBP	81,9	81,9	–	–
JPY taux fixe	2,5	2,5	–	–
JPY taux variable	–	–	–	–
Total JPY	2,5	2,5	–	–
USD taux fixe	4,3	4,3	–	–
USD taux variable	0,4	0,4	–	–
Total USD	4,7	4,7	–	–
C – Intérêts constatés d'avance	10,5	10,5	–	–
Billets de trésorerie	0,3	0,3	–	–
Euro Commercial Paper	10,2	10,2	–	–
EUR	3,9	3,9	–	–
CHF	0,3	0,3	–	–
GBP	1,5	1,5	–	–
JPY	–	–	–	–
USD	4,5	4,5	–	–
US Commercial Paper	–	–	–	–





6.1.14.2. Dette SNCF

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
A – Dette SNCF transférée	2 440,0	447,7	793,2	1 199,1
Total taux fixe	1 200,4	–	412,3	788,1
Total taux variable	1 239,7	447,7	380,9	411,0
EUR taux fixe	1 025,5	–	412,3	613,2
EUR taux variable	894,2	447,7	209,6	236,9
<i>Dont prêts RIF</i>	7,9	0,5	1,8	5,6
Total EUR	1 919,7	447,7	621,9	850,1
CHF taux fixe	174,9	–	–	174,9
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	174,9	–	–	174,9
GBP taux fixe	–	–	–	–
GBP taux variable	345,5	–	171,3	174,2
<i>Dont renouvellement lignes BEI</i>	273,5	–	99,3	174,2
Total GBP	345,5	–	171,3	174,2
B – Intérêts courus	40,0	40,0	–	–
Total taux fixe	32,2	32,2	–	–
Total taux variable	7,8	7,8	–	–
EUR taux fixe	29,5	29,5	–	–
EUR taux variable	7,6	7,6	–	–
Total EUR	37,0	37,0	–	–
CHF taux fixe	2,7	2,7	–	–
CHF taux variable	–	–	–	–
Total CHF	2,7	2,7	–	–
GBP taux fixe	–	–	–	–
GBP taux variable	0,3	0,3	–	–
Total GBP	0,3	0,3	–	–
Total (A) + (B)	2 480,0	487,8	793,2	1 199,1

6.1.14.3. Dettes financières à long terme (éléments de synthèse)

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et permet une comparaison des évolutions d'un exercice à l'autre. Il prend en compte l'effet des contrats d'échanges de taux et de devises :

Devises	Encours taux fixe		Encours Indexé inflation		Encours taux variable		Encours total		
	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	
EUR	19 068,8	19 678,5	2 206,3	2 634,6	5 193,9	5 109,8	26 469,0	27 422,9	
<i>RFF</i>	17 285,0	18 232,0	2 206,3	2 634,6	3 295,6	4 116,3	22 786,9	24 982,9	
<i>SNCF</i>	1 783,8	1 446,5			1 898,3	993,5	3 682,1	2 440,0	
CHF	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total	19 068,8	19 678,5	2 206,3	2 634,6	5 193,9	5 109,8	26 469,0	27 422,9	
En %	72,04	71,76	8,34	9,61	19,62	18,63	100,00	100,00	
							Encours total de la dette au	26 469,0	27 422,9
							Montants des ICNE dette propre	474,1	514,4
							Montants des ICNE dette transférée	98,6	40,0
							MONTANT TOTAL	27 041,7	27 977,4

6.1.15. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Dettes *				
Dettes d'exploitation	540,9	540,9	–	–
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335,4	335,4	–	–
Dettes fiscales et sociales	205,5	205,5	–	–
Dettes vis-à-vis de la SNCF	1 646,7	1 646,7	–	–
Factures non parvenues de la SNCF	802,1	802,1	–	–
Avoirs à établir à la SNCF	81,1	81,1	–	–
Dettes SNCF	763,4	763,4	–	–
Autres dettes	1 169,0	1 169,0	–	–
Autres dettes d'exploitation	973,3	973,3	–	–
Subventions appelées d'avance**	883,4	883,4	–	–
Dettes sur participation (LTF)	0,0	0,0	–	–
Autres dettes	89,9	89,9	–	–
Autres dettes sur instruments financiers	195,6	195,6	–	–
Charges à payer sur instruments de dette	171,0	171,0	–	–
Comptes Currency Swap	7,9	7,9	–	–
Dépôt de garantie colatéral	16,7	16,7	–	–
Total	3 356,5	3 356,5	–	–

* Hors avances et acomptes et subventions reçus sur immobilisations en cours.

** Dont 75,27 M€ en exploitation.





6.1.16. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits constatés d'avance sur redevances d'occupation	39,9	41,5
Produits constatés d'avance sur redevances d'infrastructure	4,9	188,9
Prime d'émission des obligations	213,3	226,7
Soultés sur contrats d'échange de taux	150,0	157,9
Produits constatés d'avance sur obligations et autres instruments	13,1	13,6
Produits constatés sur subvention de désendettement	(0,1)	–
Reports/Dépôts	0,2	0,9
Total	421,4	629,4

6.2. Compléments d'information relatifs au compte de résultat

6.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Redevances d'utilisation des infrastructures	2 675,8	2 448,5
Électricité	154,2	146,4
Prestations complémentaires d'électricité	93,0	89,9
Prestations complémentaires	63,5	45,0
Produits relatifs aux installations terminales embranchées	9,1	14,0
Produits de redevances d'occupation facturation directe	63,9	64,8
Ventes de vieilles matières	34,1	34,2
Autres produits des activités annexes	5,5	6,8
Total	3 099,0	2 849,6

6.2.2. Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué

Les objectifs et principes de gestion du réseau ferré national sont définis dans l'article 11 du décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF.

Ainsi, la SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. L'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit « graphique de circulation ».
2. La gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations.
3. La surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

La base annuelle forfaitaire pour 2008 est de 2 732,9 M€, à laquelle il convient d'ajouter un ajustement pour impact

indice de 50 M€, le bonus lié aux objectifs, la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGÉ en Île-de-France pour 17,91 M€. Par ailleurs, des régularisations sur exercices antérieurs ont été enregistrées pour un montant de 9 M€. Le montant total comptabilisé en 2008 est donc de 2 809,8 M€.

6.2.3. Autres rémunérations versées dans le cadre de mandats de gestion

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires.

La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2008 s'élève à 38,16 M€, auxquels s'ajoutent divers ajustements pour un montant total de 3,89 M€. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 14,87 M€.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés Adyal et Nexity, chacune pour une zone géographique, ainsi que pour la mise à jour de son inventaire patrimoine

confiée au groupement Adyal-IBM, RFF a comptabilisé respectivement en 2008 une charge de 11,2 M€ pour Adyal et Nexity et de 0,9 M€ pour le groupement Adyal-IBM. La convention de gestion des quais représente une charge de 43,5 M€ pour l'année 2008. Une régularisation de 2,5 M€ sur exercices antérieurs a, de plus, été comptabilisée.

6.2.4. Achat et recouvrement de prestations relatives à l'électricité de traction

En vertu d'un contrat en date du 1^{er} mars 2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est-à-dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise, en tant que « responsable d'équilibre », assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg assurent

à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 152,5 M€ en 2008, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,5 M€.

La charge constatée ainsi que certains coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE). Le montant du produit enregistré par RFF pour l'exercice est de 154,2 M€.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique par la répercussion dans les produits des coûts liés à la gestion des contrats.

6.2.5. Charges de personnel

Rémunération directe

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Salaires	45,7	39,5
Charges sociales	19,5	17,0
Total	65,2	56,5

Le coût relatif au personnel mis à disposition a été comptabilisé dans le poste « autres achats externes ».

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Personnel mis à disposition	9,7	10,1

Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2008, l'effectif est de 939 agents RFF, dont 34 fonctionnaires détachés et 75 agents mis à disposition (dont 68 agents par la SNCF, 5 agents par la RATP, 1 agent par GDF, 1 agent CCF). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 843 agents au 31 décembre 2007.

Pour l'exercice 2008, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 076,518 € pour un effectif moyen de 6 personnes.

6.2.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 478 960 € au titre de l'exercice 2008.

6.2.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2008 comprend principalement l'effet de la mise à jour de la dépréciation des actifs d'infrastructure :

— Reprise de la dépréciation antérieure de 10 130 M€.

— Dotation complémentaire réestimée à 922,8 M€ d'amortissement exceptionnel au titre du rattrapage des dotations aux amortissements antérieures, calculées sur une base nette de dépréciation.

Il comprend également l'effet de la régularisation du résultat comptabilisé sur l'opération ZAC PRG.

Le produit des cessions s'élève à 60,9 M€ pour l'année 2008, générant une plus-value de cession de 30,8 M€.





7.

Engagements hors bilan

7.1. Engagements donnés et reçus sur instruments financiers

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son conseil d'administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

Gestion de la dette long terme

Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe/taux variable/taux indexé inflation en euros, afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion des risques de signature et de contrepartie

— Principes et limites

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre, afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis, et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

— Limites d'exposition par contrepartie

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments de hors-bilan de change

et de taux, négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF.

— Critères d'autorisation des contreparties

Seules sont autorisées les contreparties bénéficiant au minimum d'un rating long terme de BBB-/Baa3/BBB-, délivré par au moins deux des trois agences suivantes :

- Fitch.
- Moody's.
- Standard and Poor's.

Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating court terme au moins égal à A1/P1/F1 (respectivement S&P/Moody's/Fitch), et l'encours maximum est plafonné par contrepartie en fonction de celui-ci. Les dépositaires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

RFF évalue ces risques en valorisant chaque semaine au prix du marché (*mark to market*) les engagements qu'il détient sur les contreparties.

— Critère de détermination

Une limite d'exposition par contrepartie est déterminée en fonction du rating long terme et des fonds propres de la contrepartie. Le pourcentage appliqué aux fonds propres se traduit par un montant absolu qui est revu annuellement.

— Dépassement de limite d'exposition par contrepartie

Tout dépassement de limite fait l'objet d'une autorisation expresse du Président.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation long terme passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch-IBCA.

— Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et, par conséquent, ne représentent pas non plus le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

I. Marché à terme d'instruments financiers

(en millions de devises)		31/12/2008	MtM	31/12/2007	MtM
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT DE GRÉ À GRÉ					
Opérations fermes de couvertures					
Échanges de taux en EUR					
Microcouverture	< 1 an	531,1 EUR	3,9 EUR	834,7 EUR	16,4 EUR
	de 1 à 5 ans	514,0 EUR	36,0 EUR	531,1 EUR	2,6 EUR
	> 5 ans	2 834,3 EUR	- 80,3 EUR	3 239,8 EUR	100,7 EUR
Macrocouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
Échanges de taux en devises					
Microcouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
Contrats de cap en EUR					
Microcouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
Macrocouverture	< 1 an	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	de 1 à 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR
	> 5 ans	- EUR	- EUR	- EUR	- EUR

II. Les opérations en devises

(en millions de devises)		31/12/2008	MtM	31/12/2007	MtM
OPÉRATIONS DE COUVERTURES NÉGOCIÉES DE GRÉ À GRÉ					
Change à terme contre EUR	< 1 an	285,0 CHF	5,6 EUR	156,0 CHF	- 0,8 EUR
		132,0 GBP	- 23,4 EUR	160,0 GBP	- 8,6 EUR
		- JPY	- EUR	2 500,0 JPY	- 0,1 EUR
		2 047,5 USD	- 41,7 EUR	1 652,8 USD	- 31,3 EUR
	de 1 à 5 ans	-	-	-	-
	> 5 ans	-	-	-	-
Swaps de devises contre EUR	< 1 an	- CHF	- EUR	800,0 CHF	- 21,3 EUR
		- USD	- EUR	400,0 USD	- 61,6 EUR
	de 1 à 5 ans	1 100,0 CHF	- 43,1 EUR	1 100,0 CHF	- 43,1 EUR
		806,9 GBP	- 221,4 EUR	106,9 GBP	- 31,7 EUR
		750,0 USD	- 28,9 EUR	450,0 USD	- 53,9 EUR
	> 5 ans	300,0 CAD	9,5 EUR	300,0 CAD	- 2,2 EUR
		631,0 CHF	24,1 EUR	521,0 CHF	- 22,6 EUR
	2 609,4 GBP	- 1 495,9 EUR	2 609,4 GBP	- 566,2 EUR	
	44 000,0 JPY	43,4 EUR	44 000,0 JPY	- 44,0 EUR	
	250,0 USD	7,8 EUR	350,0 USD	- 24,8 EUR	





III. Autres engagements de hors-bilan financiers

(en millions de devises)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement reçus		
Emprunt syndiqué multidevises	1 250,0 EUR	1 250,0 EUR
Emprunt BEI	– EUR	– EUR
Emprunt Région Île-de-France	0,3 EUR	1,0 EUR
Emprunt Région Île-de-France	– EUR	

La ligne mise en place le 11 décembre 2007 pour 1 250 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, RFF dispose d'options de renouvellement ou de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette, dont la valeur est non significative. RFF est maître d'exercer ou non ces options.

RFF dispose également de deux options sur deux lignes d'emprunt, pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

— Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2019 : changement de taux Euribor3M contre 2Euribor3M-LibGBP3M; la valeur de l'option au 31 décembre 2008 est de (4,8) M€.

— Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2015 : prolongation en 2015 de la dette en GBP sur 14 ans au taux fixe de 5,35 %; la valeur de cette option au 31 décembre 2008 s'élève à (56,6) M€.

7.2. Autres engagements donnés et reçus

Cautions bancaires

RFF a reçu des cautions bancaires pour un montant total de 1,2 M€ au bénéfice de :

— Différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (4 cautions pour un total de 1,0 M€).

— Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (1 caution pour 0,2 M€).

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement et directement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2008 s'élève à 172,27 M€, contre 178,3 M€ au 31 décembre 2007, comprenant principalement la comptabilisation d'une promesse sur le site des Batignolles à Paris, pour 158,6 M€.



***RAPPORT
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS***



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- La note 4 « Événements significatifs » qui expose :
 - que, à la suite de la redéfinition du modèle économique de votre Établissement tel que décrit dans le contrat de performance avec l'État, la valorisation des actifs d'infrastructure a été revue, ce qui a eu pour conséquence la reprise d'une provision nette de €9,2 milliards ;
 - les conclusions des arbitrages des litiges sur le partage des actifs avec la SNCF et l'absence de règlement des dettes et créances correspondantes ;

— les conséquences des analyses complémentaires effectuées visant à estimer le résultat à terminaison du projet d'aménagement ZAC Paris Rive Gauche.

- La note 6.1.13 relative à l'évaluation des provisions pour dépollution et risques environnementaux, basée sur la connaissance à ce jour du parc, ainsi qu'aux litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 6.1.13 « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par RFF. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Salustro Reydel
Membre de KPMG International
Philippe Arnaud Associé



PricewaterhouseCoopers Audit
Florence Pestie Associée



Le rapport d'activité 2008 de RFF est consultable sur le site Internet de RFF: <http://www.rff.fr>
Direction de la Communication RFF – Tél.: 33 (0) 1 53 94 30 10 – Fax: 33 (0) 1 53 94 38 10

Conception, rédaction et réalisation: LIGARISL'<GENCE

SKÁ REPUBLIKA—DEUTSCHLAND—LUXEMBOU
TÉ—BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE N
N—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON
DOUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE DE
PICARDIE—PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR—RHÔNE ALPES AUVERGNE
ALPES AUVERGNE
SE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC
TAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—
E—LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS
ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE C
RRITOIRES—ÉVOLUTION—PERFORMANCE—DÉVELOPPE
—BIELAND—BURGUND—ESTRICH—SUD—ESTI—LATVIA—LITVIA—POLSKA—SLOVENSKO—ÖSTERREICH
—PICARDIE—PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR—RHÔNE ALPES AUVERGNE
MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS P

COMMUNICATIO
HAUTE ET BASSE NORM
BURGONNE FRAN
BLE—ACCOMP
GNE PAYS DE LA
SUD—AUVERGNE—NOR
LE—ACCOMP